

# Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec

Collecte 2023

Pour tout renseignement concernant l'ISQ  
et les données statistiques dont il dispose,  
s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec  
200, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :  
418 691-2401  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

Ce document est disponible seulement en version électronique.

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
3<sup>e</sup> trimestre 2024  
ISBN 978-2-550-98037-7 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2008

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle  
est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.  
[statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction](http://statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction)

Juillet 2024

# Avant-propos

Selon sa loi constitutive, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a pour mission de fournir des informations statistiques fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise (article 2). L'ISQ doit également informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et des autres salariés et salariées du Québec (article 4).

L'accomplissement de ce dernier mandat est basé sur la réalisation annuelle de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'enquête repose sur une méthodologie rigoureuse, qui permet de produire des données objectives dans le domaine de la rémunération. Ces données suscitent un réel intérêt chez les différentes parties prenantes du marché du travail québécois.

La collecte de l'information vise tous les emplois présents dans les entreprises répondantes. L'enquête comporte plusieurs étapes, dont la codification des emplois selon la Classification nationale des professions (CNP) et l'appariement des emplois repères représentatifs de l'administration québécoise. La CNP, un système de classification reconnu par d'autres organismes et agences statistiques, se caractérise par une précision plus grande sur le plan du domaine d'activité, alors que l'appariement des emplois repères apporte une finesse en ce qui concerne la complexité des emplois.

À la suite de l'édition 2023 de l'ERG, une comparaison de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise (fonction publique québécoise et réseaux publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux) avec celles des autres salariés et salariées du Québec a été publiée en novembre 2023. Cette étude a été réalisée sur la base d'un panier d'emplois repères qui reflètent la structure du personnel syndiqué de l'administration québécoise et sa rémunération. La comparaison tient compte de la présence des emplois équivalents dans les secteurs étudiés.

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023* présente un éventail de données sur les salaires, les heures de travail et les échelles salariales selon les professions de la CNP. Les résultats sur la rémunération globale ne sont pas présentés dans cette édition en raison de la disponibilité des ressources au moment de la production du rapport. Tous les emplois présents dans les entreprises y sont répertoriés, à condition que les données respectent les critères de qualité et de confidentialité établis. Les résultats sont diffusés selon plusieurs ventilations. Le secteur privé est ventilé selon la taille de l'entreprise et la présence ou non d'un syndicat, et le secteur public l'est en fonction de ses composantes, soit l'administration québécoise, l'administration municipale (25 000 habitants et plus), l'administration fédérale au Québec, les universités et les entreprises publiques des trois paliers de gouvernement.

Les données concernent le personnel permanent à temps plein en poste dans les entreprises qui emploient au moins 200 personnes dans les différents secteurs du marché du travail et dans les municipalités de 25 000 habitants et plus. Ainsi, environ 27 % des 4,5 millions de travailleuses et travailleurs au Québec sont couverts.

La réalisation de cette enquête a été possible grâce à la collaboration de plusieurs personnes, dont les répondants et répondantes, à qui nous exprimons notre gratitude. L'efficacité du personnel de l'ISQ, à chaque étape de l'ERG, est également digne de mention.

Le statisticien en chef,



Simon Bergeron

Ce rapport a été réalisé par :	Vladimir Racila
La coordination a été assurée par :	Ann Doucet
Direction des statistiques du travail et de la rémunération :	Patrice Gauthier
Ont collaboré à la réalisation :	Sihame Abderma, David Chapados, Dominic Chaumont, Vladimir Racila et Sinoun So, validation des données Mario Haché, développement méthodologique et traitement statistique des données Hasna Saidj et Dominique Sam-Pan, traitement informatique des données
Révision linguistique et édition :	Direction de la diffusion et des communications

## Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes qui ont contribué à la réalisation de *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) – Collecte 2023* :

- Les répondantes et répondants de l'enquête, à qui nous voulons exprimer toute notre reconnaissance pour leur collaboration des plus importantes et leur patience ; sans eux, aucun résultat n'aurait pu être disponible.
- L'équipe de l'ERG à la Direction des statistiques du travail et de la rémunération : Ann Doucet (chargée de projet), Sihame Abderma, Marilyn Barbieri, Maria Butnaru, David Chapados, Dominic Chaumont, Marie-Pier Dionne, Mélanie Dionne, Marie-Josée Dufour, Anca Maria Florea, Roxanne Gingras, Mélanie Grenier, Valentina Ionescu, Claire-Jacques Dorothy Miot, Marise Nadeau, Sonia Ostafichuck, Pharet Pheng, Hasna Saidj, Dominique Sam-Pan et Sinoun So.
- Mario Haché et Chantal Caouette, de la Direction de la méthodologie, ainsi que la Direction des technologies de l'information.

Pour tout renseignement concernant le contenu de ce rapport, s'adresser à :

Direction des statistiques du travail et de la rémunération  
Institut de la statistique du Québec  
1200, avenue McGill College, bureau 1020  
Montréal (Québec) H3B 4J8  
Téléphone :  
514 876-4384  
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)  
Site Web : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)

## Notice bibliographique suggérée

RACILA, Vladimir (2024). *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*, [En ligne], Québec, Institut de la statistique du Québec, 192 p. [[statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-enquete-remuneration-globale-quebec-2023.pdf](http://statistique.quebec.ca/fr/fichier/resultats-enquete-remuneration-globale-quebec-2023.pdf)].

## Signes conventionnels

...	N'ayant pas lieu de figurer
..	Donnée non disponible
x	Donnée confidentielle

## Avertissements

En raison de l'arrondissement des données et des critères de confidentialité, le total peut être différent de la somme des parties.

# Table des matières

<b>Liste des tableaux et des figures</b>	<b>7</b>
<b>Introduction</b>	<b>10</b>
<b>Faits saillants</b>	<b>11</b>
<b>1 Les résultats</b>	<b>17</b>
1.1 Portrait des répondantes et des répondants	18
1.2 Présentation des tableaux sur les salaires et les échelles salariales	21
<b>2 Les concepts et la méthodologie</b>	<b>151</b>
2.1 Cadre conceptuel	152
2.1.1 Concept de rémunération globale	152
2.1.2 Mesure de la rémunération globale	152
2.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales	153
2.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement	154
2.1.5 Classification nationale des professions	154
2.2 Méthodologie et approche de collecte	155
2.2.1 Plan d'échantillonnage	155
2.2.2 Collecte des données	158
2.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence	163
2.2.4 Traitement et analyse des données	163
<b>Annexe 1 Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023</b>	<b>169</b>
<b>Annexe 2 Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats</b>	<b>179</b>
<b>Glossaire</b>	<b>181</b>



# Liste des tableaux et des figures

## Liste des tableaux

### Tableau 1

Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises employant 200 personnes et plus, Québec, 2023. . . . . 14

### Tableau 2

Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises employant 200 personnes et plus, Québec, 2023. . . . . 16

## 1 Les résultats

---

### Tableau 1.1.1

Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre de personnes employées permanentes à temps plein sélectionnées, par secteur, Québec, 2023 . . . . . 18

### Tableau 1.1.2

Répartition du personnel permanent à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2023 . . . . . 20

### Tableaux 1.2

#### **Salaires et heures normales de travail selon la Classification nationale des professions, Québec, 2023**

#### Tableau 1.2.1

Ensemble du personnel . . . . . 24

#### Tableau 1.2.2

Secteur privé . . . . . 36

#### Tableau 1.2.3

Secteur privé, personnel syndiqué. . . . . 44

#### Tableau 1.2.4

Secteur privé, personnel non syndiqué . . . . . 48

#### Tableau 1.2.5

Secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes . . . . . 54

#### Tableau 1.2.6

Secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus . . . . . 59

#### Tableau 1.2.7

Secteur de la fabrication . . . . . 66

#### Tableau 1.2.8

Secteur public . . . . . 71

#### Tableau 1.2.9

Administration municipale (25 000 habitants et plus) . . . . . 80

#### Tableau 1.2.10

Secteur universitaire . . . . . 85

Tableau 1.2.11	
Administration fédérale .....	89

Tableau 1.2.12	
Administration québécoise .....	93

Tableau 1.2.13	
Secteur « entreprises publiques » .....	99

**Tableaux 1.3**  
**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, Québec, 2023**

Tableau 1.3.1	
Ensemble du personnel .....	106

Tableau 1.3.2	
Secteur privé .....	112

Tableau 1.3.3	
Secteur privé, personnel syndiqué .....	116

Tableau 1.3.4	
Secteur privé, personnel non syndiqué .....	119

Tableau 1.3.5	
Secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes .....	122

Tableau 1.3.6	
Secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus .....	125

Tableau 1.3.7	
Secteur de la fabrication .....	128

Tableau 1.3.8	
Secteur public .....	131

Tableau 1.3.9	
Administration municipale .....	136

Tableau 1.3.10	
Secteur universitaire .....	140

Tableau 1.3.11	
Administration fédérale .....	143

Tableau 1.3.12	
Administration québécoise .....	145

Tableau 1.3.13	
Secteur « entreprises publiques » .....	148

**2 Les concepts et la méthodologie**

Tableau 2.2.1	
Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), Québec, 2022 .....	158

Tableau 2.2.2	
Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2023 .....	162

Tableau 2.2.3	
Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2023 .....	165



## Liste des figures

Figure 1  
Salaire annuel moyen par niveau  
de compétence de la Classification nationale  
des professions, Québec, 2023 .....11

Figure 2  
Heures normales hebdomadaires  
de travail selon le niveau de compétence  
de la Classification nationale des professions,  
Québec, 2023. ....12

### **1 Les résultats**

---

Figure 1.1.1  
Représentativité de l'échantillon sélectionné  
et des entreprises répondantes dans la  
population estimée de l'ERG, Québec, 2023 ..... 18

Figure 1.1.2  
Nombre d'entreprises répondantes selon  
le secteur d'activité, Québec, 2023 ..... 19

Figure 1.1.3  
Nombre d'entreprises répondantes selon  
le nombre de personne employés, Québec, 2023 . . . 19

### **2 Les concepts et la méthodologie**

---

Figure 2.2.1  
Provenance des coûts de rémunération,  
Québec, 2023. .... 159

Figure 2.2.2  
Procédure de codification CNP, Québec, 2023 . . . . 160

# Introduction

L'Enquête sur la rémunération globale au Québec (ERG) est réalisée chaque année auprès d'un échantillon d'entreprises qui emploient au moins 200 personnes. Les données présentées dans cette publication proviennent de la collecte 2023 de l'enquête.

Le rapport *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023* présente des données sur la rémunération des personnes employées du Québec, plus particulièrement sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail, selon les groupes intermédiaires et les groupes de base de la Classification nationale des professions (CNP 2016). Les résultats sont fournis pour 13 ventilations. Cette édition ne contient pas de données sur la rémunération globale en raison de la disponibilité des ressources au moment de la production du rapport.

Dans le glossaire de ce document, on trouve la définition de l'ensemble des éléments couverts par l'enquête ainsi que des variables utilisées.

Des faits saillants sur le salaire annuel moyen et les heures normales de travail par emploi et par niveau de compétence de la CNP pour l'ensemble du Québec sont d'abord présentés. Ensuite, le premier chapitre décrit la population estimée, l'échantillon ainsi que d'autres caractéristiques de l'ERG 2023 et expose les résultats, notamment dans deux séries de tableaux. Les deux séries couvrent les emplois de la CNP : la première se rapporte aux salaires (annuels et horaires) et l'autre, aux échelles salariales. Le deuxième chapitre porte sur les concepts et la méthodologie de l'ERG.

Une autre série de tableaux qui comportent des intervalles de confiance de même que des tableaux ayant trait aux emplois repères et portant sur les salaires, les échelles salariales, les heures de travail et la rémunération globale sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

# Faits saillants

Cette section présente des résultats sur le salaire annuel moyen et les heures normales de travail pour l'ensemble du personnel concerné par cette enquête<sup>1</sup> et pour chaque niveau de compétence de la Classification nationale des professions (CNP) ainsi que pour les professions qui se distinguent par des valeurs plus élevées ou, au contraire, moins élevées dans l'ensemble du Québec en 2023. Les données proviennent de l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG), réalisée annuellement dans les entreprises employant 200 personnes et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein<sup>2</sup>.

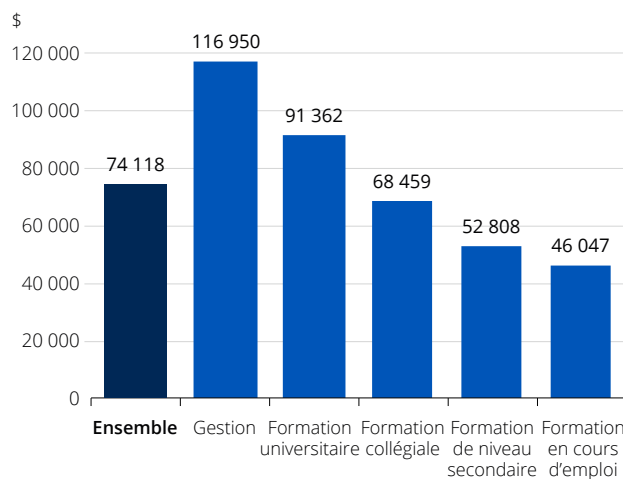
## Résultats selon le niveau de compétence

Les professions de la CNP sont regroupées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence associé à un emploi, on considère l'expérience requise, la complexité des tâches, les responsabilités de même que le niveau de formation exigé pour accéder à cet emploi. Le niveau A est divisé en deux groupes : les emplois de gestion et de professionnels ; tous ces emplois nécessitent habituellement une formation universitaire. Une définition de chaque niveau de compétence se trouve dans le glossaire de ce rapport.

Dans l'ensemble des entreprises québécoises employant 200 personnes et plus et des municipalités de 25 000 habitants et plus, le salaire annuel moyen en 2023 est de 74 118 \$ (voir la figure 1). Le salaire varie en fonction du niveau de compétence : plus ce dernier est élevé, plus le salaire est haut. En effet, le salaire moyen des personnes qui occupent un poste qui nécessite habituellement qu'une formation soit suivie en cours d'emploi est de 46 047 \$, alors que celui des gestionnaires est de 116 950 \$. Les salaires moyens associés à chaque niveau de compétence pour l'ensemble du Québec sont tous statistiquement différents.

Figure 1

Salaire annuel moyen par niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2023



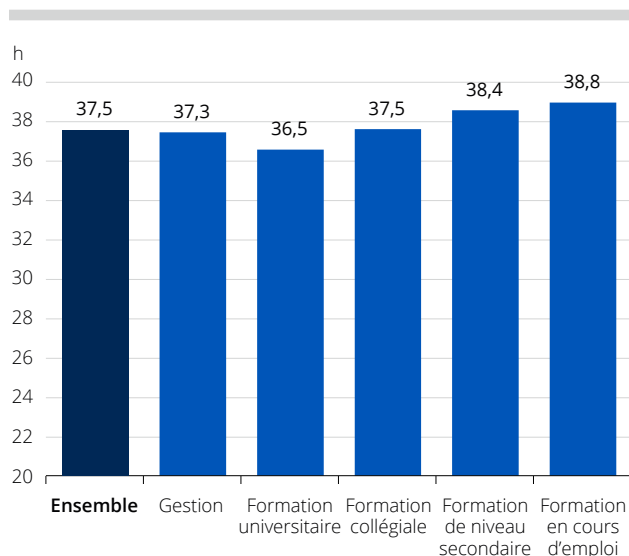
Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

1. Ensemble de l'effectif dans les entreprises employant 200 personnes et plus et les municipalités de 25 000 habitants et plus.
2. Personnel dont le contrat de travail est à durée indéterminée et la semaine normale de travail, de 30 heures et plus.

Le nombre d'heures normales de travail est de 37,5 par semaine (voir la figure 2). La semaine de travail la plus courte est observée pour les emplois qui nécessitent une formation universitaire (36,5 h), tandis que la plus longue est observée pour les postes qui exigent habituellement une formation de niveau secondaire (38,4 h) ou en cours d'emploi (38,8 h).

Figure 2

**Heures normales hebdomadaires de travail selon le niveau de compétence de la Classification nationale des professions, Québec, 2023**



Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

## Résultats par emploi

La CNP est un système qui classe les emplois selon différents degrés de précision. Les constats dans cette section portent sur les professions associées à un code de quatre chiffres, nommées groupes de base, qui fournissent plus de détails sur l'emploi. Les trois professions ayant les salaires les plus élevés et les trois ayant les salaires les plus faibles sont présentées pour chaque niveau de compétence.

Certains emplois ne font pas partie de l'analyse en raison de particularités dans le mode de rémunération : par exemple, certains professionnels de la santé (médecins, dentistes, vétérinaires, optométristes et pharmaciens – rémunération à l'acte ou professionnels à leur compte), les juges (rémunération établie selon des principes constitutionnels conçus pour assurer la confiance de la population dans l'indépendance et l'impartialité de la magistrature), les directeurs financiers et certains professionnels en finance et assurances (rémunération variable importante).

Il convient de rappeler que les données présentées résultent d'estimations et peuvent donc varier dans certains intervalles<sup>3</sup>.

3. Une analyse des intervalles de confiance, disponibles sur le site Web de l'ISQ, permet de déterminer si la différence entre deux résultats de rémunération est significative sur le plan statistique ou non.

Dans la catégorie des emplois de gestion, le salaire annuel moyen varie de 63 406 \$ (directeurs dans le commerce de détail et le commerce de gros)<sup>4</sup> à 158 822 \$ (directeurs d'autres services aux entreprises)<sup>5</sup> (voir le tableau 1).

Dans la catégorie des emplois nécessitant une formation universitaire, les assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire présentent le salaire annuel moyen le plus faible (60 952 \$), alors que les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire<sup>6</sup> ainsi que les avocats (partout au Canada) et notaires (au Québec) se distinguent en affichant le salaire moyen le plus élevé (respectivement 139 889 \$ et 134 795 \$).

Dans la catégorie des emplois exigeant une formation collégiale ou son équivalent, les bouchers, les coupeurs de viande et les poissonniers dans le commerce de gros et de détail (42 913 \$) ainsi que les superviseurs des ventes dans le commerce de détail (44 015 \$) sont ceux qui ont le salaire annuel moyen le plus faible. Le salaire moyen le plus élevé est observé chez les pilotes, navigateurs et instructeurs de pilotage du transport (131 846 \$).

Dans la catégorie des emplois qui nécessitent une formation de niveau secondaire ou une formation professionnelle particulière, le salaire annuel moyen varie de 35 640 \$ pour les vendeurs dans le commerce de détail (les commissions qui sont versées dans le cadre de certains emplois ne sont pas prises en compte) à 68 530 \$ pour les conducteurs d'équipement lourd (sauf les grues).

Dans la catégorie des postes qui exigent une formation en cours d'emploi<sup>7</sup>, les garnisseurs de tablettes, les commis et les préposés aux commandes dans les magasins (38 400 \$) ainsi que les caissiers (39 961 \$) sont ceux qui ont le salaire annuel moyen le plus faible. Les manœuvres à l'entretien des travaux publics (60 852 \$) et les autres manœuvres et aides de soutien de métiers<sup>8</sup> (61 046 \$) affichent le salaire moyen le plus élevé.

Tous niveaux de compétence confondus, la semaine de travail se situe entre 34,2 h (commis et assistants dans les bibliothèques)<sup>9</sup> et 42,9 h (boulangers-pâtisseries)<sup>10</sup>. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.

---

4. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants de boutique et de dépanneur, etc.

5. Ils travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.

6. Les chargés de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs universitaires. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein.

7. Emplois sans exigence scolaire particulière, contrairement à ceux d'autres niveaux de compétence. Un apprentissage acquis dans le cadre du travail caractérise ces professions.

8. Ils accomplissent des tâches de manœuvre en installation, en entretien et en réparation de machinerie industrielle, de matériel de réfrigération, de chauffage et de climatisation, de matériel lourd et de matériel de transport, de câbles de télécommunication et de câbles électriques.

9. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire annuel moyen pour cet emploi est de 50 092 \$.

10. Cet emploi n'est pas présenté dans le tableau. Le salaire annuel moyen pour cet emploi est de 62 174 \$.

Tableau 1

**Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises employant 200 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuels moyens \$	Heures normales de travail h
<b>Ensemble des niveaux de compétences</b>		<b>74 118</b>	<b>37,5</b>
<b>Gestion</b>		<b>116 950</b>	<b>37,3</b>
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises <sup>1</sup>	158 822	39,5
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	144 900	38,3
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	145 727	40,3 <sup>2</sup>
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros <sup>3</sup>	63 406	39,4
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	73 909	39,7
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, non classés ailleurs	77 393	38,7
<b>Formation universitaire</b>		<b>91 362</b>	<b>36,5</b>
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques <sup>4</sup>	124 319	36,6
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire <sup>5</sup>	139 889	35,8
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	134 795	35,6
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	60 952	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	74 368	37,6
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	75 450	37,2
<b>Formation collégiale</b>		<b>68 459</b>	<b>37,5</b>
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	96 596	36,2
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	131 846	38,1
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	96 921	39,3
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	45 495	35,0
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	44 015	38,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	42 913	38,7
<b>Formation de niveau secondaire</b>		<b>52 808</b>	<b>38,4</b>
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	67 961	39,0
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	67 905	40,1 <sup>2</sup>
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	68 530	39,3
1414	Réceptionnistes	42 266	36,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail <sup>6</sup>	35 640	37,3
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	43 771	37,5

Suite à la page 15

**Tableau 1** (suite)

**Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail par niveau de compétence et pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises employant 200 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaires annuels moyens \$	Heures normales de travail h
<b>Formation en cours d'emploi</b>		<b>46 047</b>	<b>38,8</b>
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers <sup>7</sup>	61 046	38,7
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	60 852	38,8
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	58 782	38,6
6611	Caissiers et caissières	39 961	38,4
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	38 400	38,7
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 853	37,3

1. Ils et elles travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.
2. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.
3. Cet emploi inclut également les chefs de rayon ou de section d'un magasin, les gérants et gérantes de boutique, etc.
4. Ce groupe de base inclut les métallurgistes, les scientifiques en science du sol et les spécialistes et les chercheurs et chercheuses des sciences physiques, non classés ailleurs.
5. Les chargés et chargées de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs et professeures universitaires. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein.
6. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.
7. Ils et elles accomplissent des tâches de manœuvre en installation, en entretien et en réparation de machinerie industrielle, de matériel de réfrigération, de chauffage et de climatisation, de matériel lourd et de matériel de transport, de câbles de télécommunication et de câbles électriques.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Le tableau 2 présente des résultats sur le salaire annuel moyen et les heures normales de travail pour des emplois de la CNP qui se distinguent par les valeurs les plus élevées ou, au contraire, les plus basses, tous niveaux de compétence confondus.

La majorité des emplois les plus rémunérés sont tous liés au domaine de la gestion. Les professeurs et les chargés de cours au niveau universitaire ainsi que les avocats (partout au Canada) et les notaires (au Québec) se distinguent aussi par une rémunération plus élevée. Tous les emplois dans ce domaine nécessitent habituellement une formation universitaire (niveau de compétence A).

Parmi les emplois les moins rémunérés, cinq appartiennent au niveau de compétence D, ce qui signifie qu'ils exigent habituellement une formation en cours d'emploi (le deuxième chiffre du code CNP est 6 ou 7). Trois emplois exigent une formation de niveau secondaire ou une formation particulière (niveau de compétence C ; le deuxième chiffre du code CNP est 4 ou 5) et deux emplois nécessitent une formation collégiale ou son équivalent (niveau de compétence B ; le deuxième chiffre du code CNP est 2 ou 3). Huit des dix emplois les moins rémunérés appartiennent au domaine de la vente et des services (le premier chiffre du code CNP est 6).

**Tableau 2**

**Salaire annuel moyen et heures normales hebdomadaires de travail pour certains emplois selon la Classification nationale des professions, entreprises employant 200 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail
		\$	h
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises <sup>1</sup>	158 822	39,5
0211	Directeurs et directrices des services de génie	139 169	37,7
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	132 638	36,8
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	139 313	37,3
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	144 900	38,3
0711	Directeurs et directrices de la construction	142 468	38,0
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	145 727	40,3 <sup>2</sup>
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	135 742	36,7
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire <sup>3</sup>	139 889	35,8
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	134 795	35,6
1414	Réceptionnistes	42 266	36,6
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	44 015	38,6
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	42 913	38,7
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail <sup>4</sup>	35 640	37,3
6611	Caissiers et caissières	39 961	38,4
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	38 400	38,7
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	43 815	39,3
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 853	37,3
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	44 818	38,8
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	43 771	37,5

1. Ils et elles travaillent, entre autres, dans des cabinets de conseils en gestion, dans des services d'étude de marché, de gestion du personnel et de la paie, et dans des centres de contact et de sécurité.
2. La rémunération des heures supplémentaires n'est pas prise en compte dans l'enquête.
3. Les chargés et chargées de cours ont habituellement un statut d'emploi et un salaire différents de ceux des professeurs et professeures universitaires. Les résultats présentés concernent le personnel permanent à temps plein.
4. Pour ce groupe, c'est le salaire moyen de base pour les heures normales de travail qui est retenu; les commissions affectées à certains emplois ne sont pas prises en compte.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.



# 1

## Les résultats

---



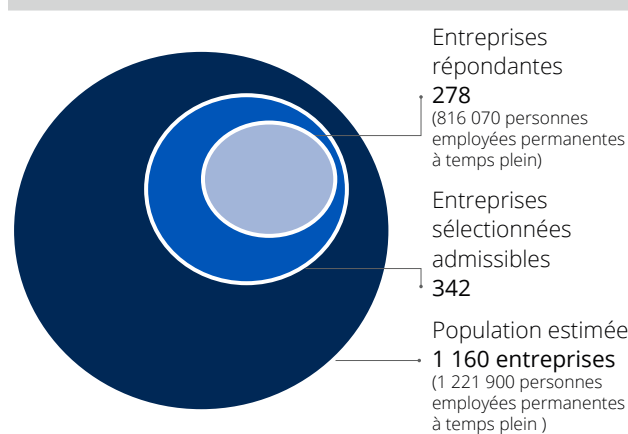
Le présent chapitre comporte deux sections. La première montre, à l'aide de figures et de tableaux, la population visée par l'enquête, l'échantillon ainsi que quelques caractéristiques de l'ERG 2023<sup>1</sup>.

La section suivante est composée de deux séries de tableaux, l'une portant sur les salaires et les heures normales de travail et l'autre, sur les échelles salariales. Les résultats sont présentés selon 13 ventilations.

## 1.1 Portrait des répondantes et des répondants

L'Enquête sur la rémunération globale de 2023 brosse le portrait de l'ensemble des entreprises employant 200 personnes et plus et des municipalités de 25 000 habitants et plus au Québec, ce qui représente, selon l'ISQ, environ 1 160 entreprises et 1 221 900 employées et employés permanents à temps plein, soit approximativement 27 % de tous les emplois au Québec. L'échantillon sélectionné compte 342 entreprises admissibles. Parmi elles, 278 entreprises, regroupant 353 unités de collecte, ont participé à l'enquête (voir la figure 1.1.1 et le tableau 1.1.1).

**Figure 1.1.1**  
Représentativité de l'échantillon sélectionné et des entreprises répondantes dans la population estimée de l'ERG, Québec, 2023



Environ 54,1 % du personnel permanent à temps plein se trouve dans le secteur privé, et 45,9 %, dans le secteur public.

Les unités de collecte sélectionnées dans les entreprises répondantes comptent 816 070 employées et employés permanents à temps plein. Ce nombre représente 66,8 % de la population estimée par l'ISQ. Le tableau 1.1.1 présente le nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et le nombre de personnes y travaillant, pour l'ensemble du Québec ainsi que pour les secteurs privé et public. On note que la majorité des entreprises se trouvent dans le secteur privé, soit une proportion de 73,7 %. Cependant, les personnes qui travaillent dans les entreprises privées répondantes ne représentent que 33,0 % de l'ensemble du personnel.

La figure 1.1.2 présente le nombre d'entreprises répondantes selon différents secteurs d'activité. Dans le secteur privé, c'est le sous-secteur manufacturier qui regroupe le plus d'entreprises répondantes, soit 55 (poids de 26,8 % dans le secteur privé).

La figure 1.1.3 illustre la répartition des entreprises répondantes selon la taille, pour l'ensemble du Québec, pour le secteur privé et pour le secteur public. Pour l'ensemble du Québec, 47,8 % des entreprises répondantes se trouvent dans le groupe des entreprises employant

**Tableau 1.1.1**  
Nombre d'entreprises et d'unités de collecte répondantes et nombre de personnes employées permanentes à temps plein sélectionnées, par secteur, Québec, 2023

Secteur	Entreprises répondantes	Unités de collecte répondantes	Employés permanents à temps plein
<b>Ensemble du Québec</b>	<b>278</b>	<b>353</b>	<b>816 070</b>
Secteur privé	205	267	269 246
Secteur public	73	86	546 824

1. Pour mieux comprendre les données et le cadre conceptuel de l'enquête, veuillez consulter le chapitre 2 – Les concepts et la méthodologie du présent rapport.

1 000 personnes et plus, 32,7 %, dans celui des entreprises comptant de 200 à 499 personnes et, finalement,

19,4 % font partie du groupe des entreprises de 500 à 999 personnes. Les pourcentages observés pour le secteur privé sont sensiblement les mêmes.

Figure 1.1.2

Nombre d'entreprises répondantes selon le secteur d'activité, Québec, 2023

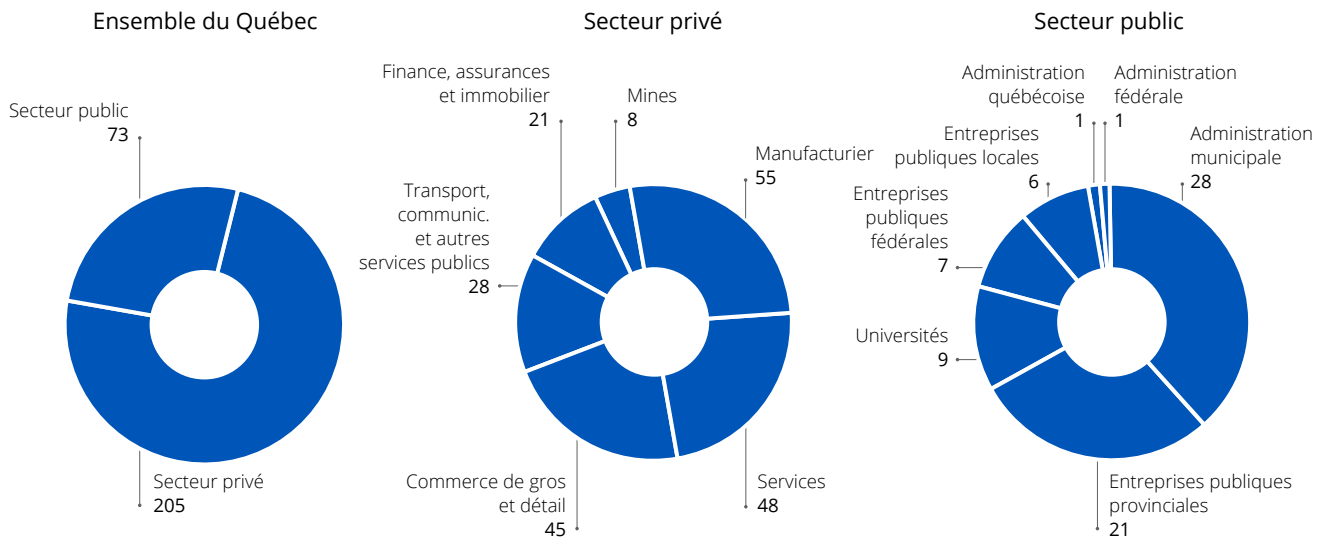
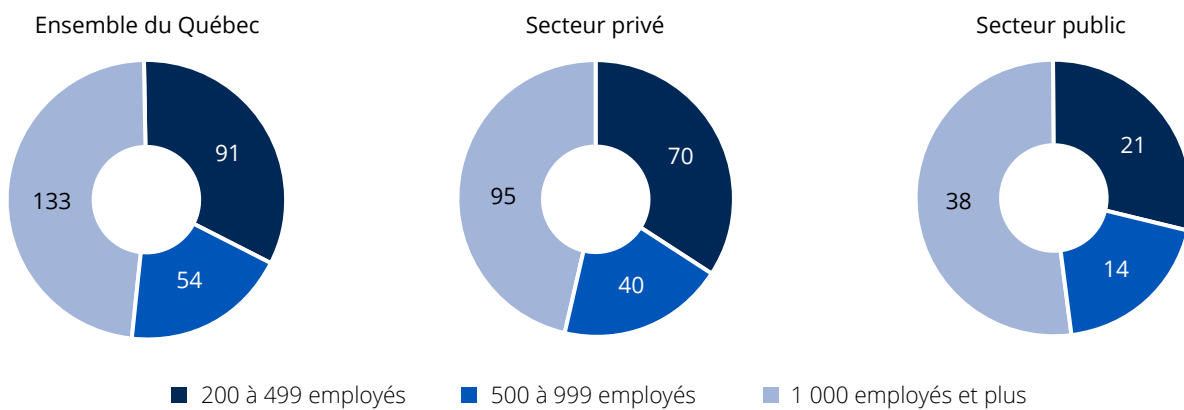


Figure 1.1.3

Nombre d'entreprises répondantes selon le nombre de personne employés, Québec, 2023



Le tableau 1.1.2 présente la répartition dans les entreprises répondantes du personnel permanent à temps plein et des emplois classés selon les niveaux de compétence de la CNP, et ce, pour l'ensemble du Québec et pour les secteurs privé et public. Certains emplois n'ont pu être classés en raison de l'ambiguïté de leur titre et de l'impossibilité de leur attribuer un code CNP équivalent. Au total, 98,1 % des emplois (soit 92 398 des 94 176 emplois), qui regroupent 99,5 % des employés et employées (soit 811 800 des 816 070), ont pu se voir attribuer un code.

Il est intéressant de constater que la proportion de personnes ayant un emploi qui nécessite une formation universitaire ou collégiale est de 56,9 % dans le secteur privé, tandis qu'elle est de 73,2 % dans le secteur public, soit un écart de 16,3 points de pourcentage en faveur de ce dernier secteur. Quant à la proportion de personnes ayant un emploi de gestion, elle est plus élevée dans le secteur privé (8,7 % contre 6,0 %).

Tableau 1.1.2

**Répartition du personnel permanent à temps plein et des emplois dans les entreprises répondantes, selon le groupe de compétence de la CNP et le secteur, Québec, 2023**

	Employés		Emplois	
	n	%	n	%
<b>Ensemble du Québec</b>				
Gestion	56 369	6,9	16 666	17,7
Formation universitaire	306 067	37,5	30 596	32,5
Formation collégiale	247 210	30,3	28 504	30,3
Formation de niveau secondaire	163 928	20,1	13 424	14,3
Formation en cours d'emploi	38 226	4,7	3 208	3,4
<b>Ensemble des groupes<sup>1</sup></b>	<b>816 070</b>	<b>100,0</b>	<b>94 176</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur privé</b>				
Gestion	23 481	8,7	10 361	16,1
Formation universitaire	71 596	26,6	21 025	32,6
Formation collégiale	81 668	30,3	19 185	29,8
Formation de niveau secondaire	72 513	26,9	10 399	16,1
Formation en cours d'emploi	18 575	6,9	2 246	3,5
<b>Ensemble des groupes<sup>1</sup></b>	<b>269 246</b>	<b>100,0</b>	<b>64 438</b>	<b>100,0</b>
<b>Secteur public</b>				
Gestion	32 888	6,0	6 305	21,2
Formation universitaire	234 471	42,9	9 571	32,2
Formation collégiale	165 542	30,3	9 319	31,3
Formation de niveau secondaire	91 415	16,7	3 025	10,2
Formation en cours d'emploi	19 651	3,6	962	3,2
<b>Ensemble des groupes<sup>1</sup></b>	<b>546 824</b>	<b>100,0</b>	<b>29 738</b>	<b>100,0</b>

1. L'ensemble inclut des emplois qui n'ont pu être classés en raison de l'ambiguïté de leur titre et de l'impossibilité de leur attribuer un code CNP équivalent ; leur proportion est de 0,5 % dans chaque secteur.

## **1.2** **Présentation des tableaux sur les salaires et les échelles salariales**

Le rapport de l'ERG 2023 présente des données selon les professions de la CNP, alors que les résultats selon les emplois repères sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

Les résultats présentés concernent les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail.

Deux types de tableaux sont offerts, soit un portant sur les salaires (annuels et horaires, ces derniers étant illustrés à la fois sous la forme de moyennes et de quartiles) et les heures normales hebdomadaires de travail (série de tableaux 1.2) et l'autre, sur les échelles salariales (série de tableaux 1.3). Les données sont présentées conformément aux groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et aux groupes de base (codes à quatre chiffres) de la CNP selon l'emploi.

Les résultats sont présentés selon 13 ventilations, soit l'ensemble du personnel, le personnel du secteur public, celui du secteur privé, le personnel syndiqué et le personnel non syndiqué du secteur privé, le personnel du secteur privé selon la taille de l'entreprise pour laquelle ils travaillent (de 200 à 499 personnes et 500 personnes et plus), le personnel du secteur de la fabrication, des universités et des entreprises publiques, et finalement, celui des administrations québécoise, fédérale et municipale.

Au cours des prochains mois, des tableaux et des analyses particulières seront publiés à partir des données de l'ERG.



**Tableaux 1.2**

# **Salaires et heures de travail**

---

Tableau 1.2.1

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 980	130 377	37,3	66,97	57,23	65,58	75,33
0113	Directeurs et directrices des achats	3 440	117 177	36,9	60,85	52,90	59,28	68,16
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	6 730	126 714	36,5	66,61	56,55	63,35	75,92
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	11 850	134 045	37,4	68,71	54,46	66,44	79,70
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	132 605	35,7	71,35	54,73	68,53	84,18
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	4 080	120 819	36,9	62,86	49,03	59,58	73,49
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	3 090	132 194	37,4	67,85	57,74	66,53	76,99
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	158 822	39,5	77,01	63,61	75,10	87,86
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	440	117 748	37,5	60,31	51,34	55,81	67,55
0131	Directeurs et directrices d'entreprises de télécommunications	..	121 788	37,4	62,58	52,74	59,37	71,87
0132	Directeurs et directrices des services postaux et de messageries	..	106 043	37,8	53,71	49,73	52,84	54,78
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	13 460	138 559	37,4	71,01	60,84	69,16	79,15
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	139 169	37,7	70,87	60,90	69,93	78,94
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	1 390	132 638	36,8	69,27	58,36	68,10	77,01
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	6 210	139 313	37,3	71,54	60,94	69,26	79,80
031	Directeurs et directrices des soins de santé	5 940	109 148	35,0	59,75	55,53	56,99	62,30
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	7 120	122 148	35,9	65,18	58,70	62,29	71,20
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	6 180	114 814	35,1	62,73	55,62	60,45	66,03
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	1 380	128 759	35,4	69,97	57,21	64,45	79,59
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	..	107 271	35,6	57,66	52,99	58,22	65,83
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	850	132 946	38,5	66,52	59,47	66,20	72,76
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	360	125 234	39,5	61,07	52,93	60,44	66,94
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	1 440	134 843	37,4	68,83	57,11	67,00	79,05
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	240	120 752	36,0	64,42	56,78	64,14	71,01



Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	144 900	38,3	72,27	59,07	71,87	83,97
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	310	116 119	35,9	62,12	54,32	58,73	68,54
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	3 210	123 226	38,2	61,88	49,00	59,16	70,99
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	13 160	63 406	39,4	30,87	22,87	27,56	35,93
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	75 662	39,7	36,74	29,67	33,06	41,17
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	73 909	39,7	35,83	27,79	31,93	39,90
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	80 970	39,5	39,52	x	x	x
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	77 393	38,7	38,46	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 980	118 876	38,8	59,28	45,51	57,84	70,23
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	142 468	38,0	72,06	56,94	68,28	81,27
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 540	112 107	39,0	55,62	43,68	54,51	67,69
0731	Directeurs et directrices des transports	1 270	117 016	38,5	58,61	47,33	57,17	68,73
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	..	145 727	40,3	69,19	x	x	x
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	..	124 188	39,3	60,85	45,91	58,08	72,40
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	..	123 104	39,5	59,90	45,29	56,87	71,39
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	..	135 742	36,7	70,90	62,42	67,41	76,37
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	87 366	37,6	44,80	35,28	44,54	53,66
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	56 580	88 525	36,9	46,12	37,51	45,73	53,66
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	13 230	85 935	36,8	44,86	36,80	44,39	52,32
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	29 120	92 711	36,9	48,23	39,70	47,68	55,77
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	14 240	82 368	36,8	42,99	33,75	42,50	50,25
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	3 850	96 854	37,0	50,24	41,17	49,22	56,97
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	1 050	100 686	37,1	52,06	45,69	53,21	56,93
2112	Chimistes	..	86 445	37,2	44,61	37,21	43,61	50,39
2113	Géoscientifiques et océanographes	..	96 463	39,0	47,31	40,23	44,32	55,92

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	124 319	36,6	65,27	50,29	69,84	77,94
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	2 920	84 592	36,4	44,71	35,67	44,10	51,71
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	85 410	36,3	45,05	35,67	43,77	51,75
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	360	90 821	35,2	49,47	42,64	51,33	54,20
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	74 368	37,6	38,47	28,01	37,66	48,66
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	15 900	100 014	37,5	51,34	40,19	50,62	60,80
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	12 280	107 783	38,6	53,65	44,50	52,53	62,07
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 490	96 380	35,3	52,30	46,86	52,85	60,15
2151	Architectes	480	101 672	35,5	54,83	50,53	54,16	60,73
2152	Architectes paysagistes	..	90 410	35,4	49,10	41,65	49,44	57,04
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	620	94 081	34,8	51,76	45,81	52,58	58,76
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	230	95 593	36,2	50,63	41,15	49,85	60,26
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	1 310	95 685	35,3	52,06	40,76	51,31	61,50
217	Professionnels et professionnelles en informatique	59 620	94 047	37,0	48,86	41,17	48,98	55,67
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	109 861	38,3	55,20	47,14	55,35	62,53
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	86 625	37,1	44,85	37,03	45,03	51,82
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	37 450	82 926	37,4	42,50	38,28	41,39	47,98
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 330	83 362	35,0	45,63	41,17	48,77	50,39
401	Professeurs et professeures d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	11 780	128 007	35,7	68,62	56,92	70,83	84,29
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	10 010	139 889	35,8	74,86	63,36	74,98	85,24
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	1 770	60 952	35,0	33,38	...	...	...
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	12 450	87 656	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	64 490	86 579	35,1	47,38	...	...	...
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	1 630	83 880	35,0	46,01	...	...	...

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	..	134 795	35,6	72,79	53,08	65,71	80,96
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	15 730	79 572	35,1	43,38	38,28	46,17	47,98
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	31 040	89 746	36,0	47,71	41,06	47,98	54,11
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	1 150	99 949	36,8	52,22	43,49	54,50	58,86
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 210	87 549	35,4	47,48	40,95	46,55	52,02
5111	Bibliothécaires	950	88 219	35,2	48,09	41,90	46,63	53,38
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	..	84 402	36,1	45,00	x	x	x
5113	Archivistes	190	85 411	36,1	45,41	40,78	43,87	49,28
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	81 669	37,9	41,45	33,60	40,65	45,99
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	77 230	39,4	37,62	30,16	37,62	44,77
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	75 450	37,2	38,96	31,74	39,80	44,19
5123	Journalistes	..	75 965	36,4	40,11	37,05	39,79	44,01
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	90 595	37,8	46,21	35,46	44,14	53,45
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	101 976	39,2	49,79	41,07	46,93	55,10
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	102 713	39,2	50,11	41,57	47,26	55,10
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	..	80 840	38,2	40,32	x	x	x
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	12 600	68 038	37,8	34,39	26,13	32,93	39,35
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 960	52 734	35,8	28,08	...	...	...
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 150	78 230	37,3	40,32	33,74	38,87	46,35
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	30	66 423	35,2	36,23	31,23	32,34	39,51

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire  \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	5 670	73 085	39,3	35,76	28,92	34,44	40,86
122	Personnel administratif et de réglementation	57 330	66 655	36,5	35,01	30,45	33,37	38,39
1221	Agents et agentes d'administration	28 130	62 472	36,2	33,04	29,77	32,32	35,82
1222	Adjointes et adjoints de direction	3 330	75 384	35,4	40,90	34,28	41,00	49,34
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	2 890	61 272	36,9	31,97	27,97	31,58	35,69
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	700	86 766	36,6	45,64	35,87	45,66	54,14
1225	Agents et agentes aux achats	9 200	78 298	37,8	39,79	32,07	38,51	47,10
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	71 661	37,2	37,11	29,40	37,64	41,28
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	190	78 586	34,9	43,21	37,18	40,94	49,34
124	Adjointes administratives et adjoints administratifs de bureau – général, juridique et médical	22 290	53 357	35,5	28,80	25,00	26,85	31,86
1241	Adjointes administratives et adjoints administratifs	18 710	53 951	35,6	29,06	25,00	27,09	32,33
1242	Adjointes administratives juridiques et adjoints administratifs juridiques	..	56 777	35,2	30,94	25,32	29,90	35,63
1243	Adjointes administratives médicales et adjoints administratifs médicaux	2 070	45 495	35,0	24,90	...	...	...
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 440	58 320	35,6	31,43	29,18	30,82	33,38
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	1 320	58 570	35,6	31,54	29,76	30,82	33,38
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	..	55 650	35,2	30,25	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	12 770	66 108	36,4	35,02	28,88	33,63	39,61
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	6 020	60 651	37,3	31,31	26,55	30,83	35,45
221	Personnel technique des sciences physiques	..	77 660	37,4	40,30	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	63 417	38,3	31,87	27,11	30,78	35,76
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	96 596	36,2	51,49	...	...	...
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 830	66 509	37,4	34,18	30,17	33,46	38,29
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	62 904	37,9	31,82	27,22	31,56	35,26
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	13 630	77 704	37,9	39,36	32,16	38,74	45,45
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	10 790	84 573	38,4	42,43	34,81	41,79	49,62

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	70 341	37,8	35,74	28,72	35,50	41,70
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	4 110	78 154	37,5	40,10	31,80	38,28	46,89
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	2 120	78 359	37,2	40,45	32,20	37,68	47,61
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	131 846	38,1	66,28	58,21	65,37	70,81
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	..	87 307	40,9	40,92	x	x	x
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	280	96 921	39,3	47,05	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	18 960	58 563	37,5	30,12	23,97	29,99	35,67
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	16 040	59 249	35,9	31,65	26,00	32,93	37,49
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	1 810	60 351	35,5	32,66	29,61	35,29	37,49
322	Personnel technique en soins dentaires	240	64 019	35,2	34,81	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	25 060	60 709	36,1	32,20	26,67	32,93	35,67
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	69 722	35,7	37,42	30,21	35,60	41,43
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 470	91 746	38,3	46,24	41,00	47,12	53,23
4312	Pompiers et pompières	4 960	88 634	41,6	40,81	37,97	42,69	43,93
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 870	60 752	34,9	33,34	30,76	33,95	35,68
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 840	60 785	34,9	33,38	30,80	33,95	35,68
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	..	58 595	36,5	30,91	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	77 048	38,7	38,07	29,40	34,88	42,46
523	Annonceurs et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	..	89 731	35,7	48,96	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	76 215	38,3	37,87	27,19	34,29	45,87
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	1 030	57 827	35,3	31,43	27,54	30,82	32,49

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	1 000	57 072	35,3	31,01	27,07	30,82	32,10
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	10 830	44 015	38,6	21,79	17,44	19,78	23,65
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	..	68 235	38,3	34,22	22,59	31,73	42,93
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	..	68 476	38,4	34,29	21,63	31,67	43,35
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	..	66 974	38,1	33,89	25,44	32,07	38,33
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	13 410	61 899	36,7	32,44	26,60	30,13	35,48
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	..	63 111	35,9	33,76	28,28	31,47	36,66
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	8 690	61 249	37,1	31,73	25,07	29,23	34,64
631	Superviseurs et superviseuses de services	5 840	62 531	38,1	31,46	22,70	30,53	38,63
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	2 150	69 069	37,5	35,39	30,21	35,46	41,56
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	58 379	41,2	27,11	24,68	26,57	30,48
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	52 107	40,1	24,89	...	...	...
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	48 851	40,0	23,25	19,91	21,25	27,30
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	..	42 913	38,7	21,21	18,33	20,30	21,36
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	..	62 174	42,9	27,85	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	3 070	89 019	38,6	44,29	38,60	45,34	48,01
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	63 646	39,8	30,65	25,62	29,38	35,00
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	69 945	39,5	33,96	27,13	33,86	40,29
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	71 834	39,9	34,56	33,46	33,74	39,01
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	74 716	39,0	36,83	...	...	...
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	75 368	39,2	36,78	28,56	35,05	45,88
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	1 740	78 027	39,5	37,88	34,60	39,01	42,13

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire  \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	..	75 223	39,5	36,50	31,84	38,54	41,76
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	63 213	39,3	30,84	25,60	30,32	35,35
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	..	64 946	39,5	31,55	26,00	31,37	38,54
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	63 041	39,4	30,66	23,95	31,26	35,00
7293	Calorifugeurs et calorifugeuses	..	65 761	38,7	32,53	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	62 938	39,4	30,59	23,24	31,14	35,00
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	5 230	85 783	39,5	41,71	33,99	42,02	48,29
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	2 100	93 536	39,6	45,35	38,33	44,99	51,02
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	76 288	39,3	37,28	27,85	35,83	44,04
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	77 255	39,1	37,94	31,88	38,17	42,49
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	85 768	39,5	41,68	34,88	41,04	49,27
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	76 903	39,6	37,27	30,83	39,22	42,48
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	5 180	80 207	39,7	38,68	31,86	40,17	44,48
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	66 418	39,3	32,43	26,50	32,00	39,22
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	68 391	39,6	33,14	28,67	32,74	38,07
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	68 991	39,6	33,40	29,10	32,28	38,30
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	63 683	39,4	31,05	24,00	32,75	37,90
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	3 550	66 907	39,8	32,25	29,12	32,57	35,47
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	68 400	39,8	32,92	29,92	32,70	35,60
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	..	67 459	38,7	33,58	x	x	x
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	..	89 867	40,0	43,06	x	x	x
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	..	63 976	39,3	31,58	x	x	x

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	60 971	39,5	29,65	25,86	29,26	31,73
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	59 868	39,6	29,12	25,72	29,19	31,41
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	65 439	39,4	31,84	27,14	30,21	35,51
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	..	116 736	38,4	58,52	51,82	59,25	66,62
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	..	82 573	37,8	41,76	40,79	41,86	41,88
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	190	83 599	38,9	41,44	31,96	41,95	48,90
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	76 259	39,8	36,78	30,38	35,34	40,81
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	..	81 005	39,7	39,11	33,34	37,87	44,94
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	3 190	81 990	38,5	40,98	34,20	40,34	48,01
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	27 710	48 647	36,0	25,87	23,35	25,00	28,31
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	25 630	48 965	36,0	26,07	23,35	25,00	28,33
1414	Réceptionnistes	..	42 266	36,6	22,14	19,43	22,00	23,65
1415	Commis des services du personnel	..	57 919	37,4	29,87	25,97	28,93	34,16
1416	Commis des services judiciaires	50	51 939	34,8	28,64	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	..	48 154	37,0	25,04	23,35	23,90	25,54
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	14 320	50 818	37,0	26,42	22,89	25,85	29,28
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	5 820	49 754	37,5	25,57	22,06	25,07	28,36
1432	Commis à la paye	..	54 841	36,9	28,52	23,45	28,73	31,73
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	5 900	50 799	36,6	26,66	23,49	26,21	29,18
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 790	52 529	36,9	27,45	23,59	26,35	30,92
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	960	51 740	35,2	28,21	26,21	27,54	31,03
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	650	50 092	34,2	28,10	26,79	27,01	29,59
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	54 267	37,4	28,00	23,63	28,93	33,45
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	..	64 807	38,1	32,67	x	x	x
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	..	51 229	38,3	25,66	22,38	25,19	29,21



Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	30 870	53 256	39,0	26,15	21,25	25,22	30,26
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	..	49 569	39,2	24,17	20,65	23,86	27,34
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	50 685	38,9	24,99	20,23	24,01	28,14
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	66 063	39,2	32,31	26,00	31,12	37,38
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 920	54 227	38,4	27,18	22,24	27,09	30,87
1525	Répartiteurs et répartitrices	2 580	61 450	38,8	30,45	26,29	30,18	35,22
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	67 961	39,0	33,49	27,48	33,50	38,59
341	Personnel de soutien des services de santé	25 990	47 833	36,2	25,30	...	...	...
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	4 860	73 457	39,2	35,91	33,82	34,14	40,27
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	..	35 640	37,3	18,24	15,96	17,73	19,00
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	46 918	39,8	22,62	...	...	...
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	22 290	49 048	37,3	25,37	21,35	25,07	28,33
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	5 140	50 211	36,3	26,59	23,95	26,37	29,05
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	17 150	48 699	37,6	25,00	20,93	24,37	28,01
656	Autre personnel des services personnels	..	38 692	36,3	20,36	16,95	18,90	21,32
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 910	53 518	39,0	26,31	...	...	...
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	18 910	49 745	39,6	24,06	19,89	22,85	27,00
7452	Manutentionnaires	18 880	49 771	39,7	24,05	19,89	22,85	27,00
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	27 640	58 122	40,9	27,28	23,61	26,80	32,26
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	57 410	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	8 050	67 905	40,1	32,44	x	x	x
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	56 222	39,6	27,17	x	x	x
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	46 703	39,1	22,98	x	x	x
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	64 654	39,3	31,52	26,17	32,74	35,19
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	68 530	39,3	33,36	27,77	33,50	38,09

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	..	57 542	39,3	28,15	x	x	x
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	1 380	68 430	40,2	32,67	29,28	33,63	38,46
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	..	73 872	37,6	37,65	x	x	x
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	..	65 179	39,9	31,32	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	57 572	39,4	27,99	24,01	26,68	30,29
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	60 348	40,6	28,57	24,19	28,34	31,04
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	..	54 006	40,0	25,85	23,39	25,05	27,12
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	43 799	37,4	22,49	18,63	21,53	24,08
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	43 771	37,5	22,44	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	63 490	39,8	30,60	24,98	30,71	33,98
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	..	54 871	39,7	26,48	22,05	24,70	28,09
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6611	Caissiers et caissières	5 100	39 961	38,4	20,01	15,00	17,00	28,14
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	..	38 846	38,6	19,22	15,81	17,50	21,20
6621	Préposés et préposées de stations-service	..	58 038	40,0	27,81	x	x	x
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	..	38 400	38,7	18,95	15,79	17,25	20,51
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	..	45 594	36,5	23,99	18,50	25,38	28,88
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	43 815	39,3	21,26	20,43	21,58	22,52
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	45 241	38,2	22,63	19,97	21,58	23,24
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	..	40 853	37,3	20,95	...	...	...
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	..	57 615	39,6	27,86	...	...	...
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	15 940	46 539	38,6	23,08	21,27	21,58	23,19

Tableau 1.2.1 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	..	45 523	38,9	22,44	...	...	...
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	670	44 818	38,8	22,13	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	54 971	39,3	26,83	23,90	25,63	30,00
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	53 507	39,5	25,99	23,65	25,63	28,67
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	61 046	38,7	30,29	25,19	28,46	35,69
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	2 000	57 087	38,9	28,15	23,26	30,30	33,48
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	1 480	60 852	38,8	30,13	27,10	30,94	34,27
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	..	46 451	39,4	22,54	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	68 246	39,7	32,85	28,11	33,30	39,79
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	830	58 782	38,6	29,25	26,06	28,96	33,30
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	47 808	39,6	23,11	19,75	23,06	25,44

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.2

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire  \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	2 030	131 470	38,1	66,13	55,04	64,50	76,65
0113	Directeurs et directrices des achats	1 810	125 543	38,2	63,16	52,89	63,45	71,63
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	2 920	134 539	37,8	68,52	54,50	66,03	81,19
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	10 940	133 325	37,5	68,08	53,66	65,98	79,34
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	128 643	35,7	69,15	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	2 480	133 110	37,7	67,66	55,88	66,92	77,24
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	158 976	39,5	77,03	63,57	74,70	88,33
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	120 026	37,6	61,31	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	9 490	141 416	38,0	71,35	60,02	69,40	80,50
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	139 960	38,5	69,75	58,95	68,43	78,19
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	..	133 573	37,1	69,11	55,26	66,41	79,69
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	4 260	144 571	37,8	73,45	62,50	71,90	82,60
031	Directeurs et directrices des soins de santé	..	103 640	36,7	53,99	x	x	x
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	..	114 726	36,0	61,52	53,47	62,71	71,54
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	..	96 714	39,3	47,55	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	..	144 859	38,5	71,82	57,78	71,87	85,19
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	148 731	38,7	73,43	59,52	73,09	86,25
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	..	98 095	36,0	52,37	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	3 130	123 005	38,3	61,65	48,69	58,98	70,72
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	..	74 110	39,8	35,83	29,66	32,19	39,82
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	72 727	39,8	35,19	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	..	78 579	39,8	37,91	x	x	x
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	..	77 075	38,7	38,27	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 470	115 803	39,5	56,62	42,60	52,77	68,11
0711	Directeurs et directrices de la construction	..	148 973	38,7	74,08	56,15	73,35	84,19

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire  \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	1 190	108 010	39,7	52,52	39,13	51,17	63,32
0731	Directeurs et directrices des transports	890	111 925	39,4	54,63	43,93	52,15	61,57
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	..	123 950	39,4	60,42	45,48	57,69	71,79
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	..	85 180	38,5	42,59	32,09	42,30	51,30
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	37 620	87 302	37,4	44,79	35,78	43,41	52,48
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	7 190	83 863	37,6	42,83	35,07	40,89	49,45
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	20 500	91 914	37,4	47,16	38,33	45,87	54,89
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	9 930	80 274	37,3	41,33	32,10	39,91	48,76
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	..	90 192	38,1	45,25	37,59	42,80	51,05
2112	Chimistes	..	84 444	37,9	42,71	36,32	41,45	48,52
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	..	74 029	37,3	38,13	31,60	36,66	43,36
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	..	75 940	36,8	39,59	33,02	37,92	44,77
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	..	64 561	39,6	31,36	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	..	95 115	38,4	47,45	37,57	45,09	55,01
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	..	106 250	38,9	52,46	43,31	50,88	59,58
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	..	80 249	37,1	41,50	33,39	38,64	47,63
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	..	86 317	37,9	43,81	x	x	x
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	..	95 099	35,3	51,70	40,25	49,66	60,86
217	Professionnels et professionnelles en informatique	..	95 198	37,6	48,65	40,76	48,08	56,10
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	..	110 738	38,6	55,20	46,70	55,16	62,69
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	..	86 742	37,2	44,76	36,84	44,84	51,96
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	..	87 171	37,9	44,02	38,61	43,67	46,58
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	..	71 826	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	..	79 377	37,2	40,95	30,66	39,35	48,60

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	..	89 868	37,9	45,49	34,53	43,24	53,56
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	..	79 124	36,5	41,75	38,50	42,37	45,21
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	..	79 831	38,3	40,15	31,12	38,09	44,88
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	..	77 065	39,4	37,44	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	71 636	37,5	36,80	28,93	36,38	42,63
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	..	91 793	38,5	46,23	x	x	x
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	103 309	39,4	50,20	40,72	45,97	56,13
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	104 133	39,4	50,55	40,76	46,07	56,13
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	8 050	73 345	38,8	36,31	29,70	35,00	41,35
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	..	69 078	38,2	34,57	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	2 030	78 441	37,4	40,32	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	5 280	72 001	39,5	35,02	28,55	33,74	39,76
122	Personnel administratif et de réglementation	14 650	67 674	38,1	34,09	27,82	32,50	38,84
1221	Agents et agentes d'administration	5 510	60 723	37,8	30,80	25,70	30,08	34,41
1222	Adjoints et adjointes de direction	..	76 307	37,4	39,23	35,04	38,62	42,44
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	2 250	59 559	37,3	30,65	27,01	30,53	33,50
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	..	81 462	37,6	41,65	33,39	39,58	47,04
1225	Agents et agentes aux achats	5 880	75 789	38,6	37,66	31,04	36,65	42,99
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	..	68 383	39,0	33,59	28,59	31,82	38,99
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	6 080	60 653	37,1	31,47	25,77	30,69	35,80
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	5 140	60 903	37,3	31,39	25,80	30,42	35,54
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	..	60 383	37,4	30,97	26,70	30,86	33,31

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	..	60 853	37,7	30,95	27,09	30,80	32,87
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	11 250	65 146	36,6	34,29	28,23	33,05	38,99
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	5 020	59 147	37,8	30,06	25,95	29,37	33,50
221	Personnel technique des sciences physiques	..	78 178	37,6	40,41	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	..	62 304	38,7	30,87	26,31	30,28	34,42
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	..	96 805	36,2	51,60	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	..	63 635	39,2	31,06	26,36	30,60	34,69
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	..	62 721	38,9	30,86	26,55	30,26	34,23
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	8 930	78 445	38,9	38,61	31,89	38,29	45,10
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	..	83 690	39,5	40,56	34,75	41,32	45,52
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	..	69 423	38,5	34,51	27,56	33,96	39,25
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	..	74 052	39,4	36,10	28,96	33,41	42,63
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	..	78 083	39,0	38,40	29,81	37,11	45,52
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	..	144 012	39,5	70,11	58,00	68,37	78,37
228	Personnel technique en informatique	..	57 574	38,3	28,97	22,28	27,95	34,41
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	..	47 404	36,5	24,87	21,56	23,91	26,78
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	..	64 184	36,5	33,91	24,46	30,29	39,63
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	..	79 348	35,8	42,61	33,39	38,94	46,40
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	..	74 628	41,1	34,89	x	x	x
4312	Pompiers et pompières	..	68 732	41,3	31,93	...	...	...
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	..	79 213	35,7	42,70	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	..	80 097	39,1	39,15	28,49	34,96	47,89
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	..	76 695	38,6	37,85	26,56	33,58	46,09
631	Superviseurs et superviseuses de services	..	58 972	38,1	29,65	21,68	28,85	35,27

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	1 960	68 267	37,7	34,76	29,51	35,04	40,33
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	..	60 066	42,5	27,05	24,04	27,20	30,49
6322	Cuisiniers et cuisinières	..	50 655	41,4	23,38	19,74	24,68	26,91
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	..	86 245	39,5	41,87	34,67	40,33	46,67
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	..	63 333	39,9	30,47	25,61	29,38	35,00
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	..	69 867	39,6	33,87	x	x	x
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	71 125	40,0	34,12	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	..	72 987	39,6	35,35	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	..	93 083	40,3	44,36	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	..	77 353	39,6	37,47	32,76	38,46	42,56
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	..	82 298	39,9	39,51	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	..	64 033	40,0	30,70	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	..	65 177	39,8	31,36	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	..	65 084	39,9	31,27	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	3 320	83 774	39,9	40,29	33,44	39,77	45,96
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	..	92 160	39,9	44,39	37,18	42,82	50,04
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	..	73 296	40,0	35,08	x	x	x
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	..	77 122	39,2	37,72	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	..	71 727	40,0	34,39	30,30	35,62	38,12
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	..	77 445	39,7	37,36	30,28	40,54	43,18



Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	4 770	81 250	39,8	39,13	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	..	64 841	39,6	31,41	26,00	30,00	38,67
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	..	63 736	39,9	30,60	27,45	31,04	32,28
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	..	64 908	39,9	31,17	27,69	31,69	32,28
7322	Débosselleurs et débosseleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	..	53 505	39,9	25,69	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	..	66 014	39,8	31,81	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	67 513	39,9	32,45	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	62 356	39,9	30,09	x	x	x
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	..	61 101	40,0	29,47	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	..	69 187	39,7	33,42	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	..	75 417	39,8	36,31	30,21	34,88	39,97
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	..	79 094	39,9	37,99	34,13	39,18	41,54
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	8 440	49 822	37,8	25,30	21,15	23,92	28,53
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	6 800	51 441	37,9	26,06	21,69	24,75	29,40
1414	Réceptionnistes	..	41 583	36,9	21,54	18,90	21,31	23,10
1415	Commis des services du personnel	..	55 635	39,0	27,31	24,25	26,47	28,93
142	Commis en bureautique et en éditique	..	49 237	38,6	24,51	22,30	23,39	25,54
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	12 760	50 205	37,3	25,89	22,53	25,33	28,60
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	4 680	48 716	38,1	24,55	21,07	23,97	27,06
1432	Commis à la paye	..	53 017	37,3	27,22	22,38	26,66	30,26
1435	Agents et agentes de recouvrement	1 670	51 410	37,1	26,66	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	..	53 928	39,0	26,58	19,78	27,67	31,77
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	..	53 027	38,9	26,19	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	..	43 076	37,8	21,88	18,66	20,60	22,82
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	..	42 464	37,6	21,70	18,66	20,24	22,64

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
					\$/h			
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	26 470	52 356	39,4	25,44	20,78	24,54	29,39
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	..	50 176	39,8	24,14	19,22	23,00	27,00
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	66 186	39,2	32,32	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	1 730	53 219	38,7	26,38	21,72	26,44	29,49
1525	Répartiteurs et répartitrices	..	59 698	40,1	28,51	24,04	28,38	32,14
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	..	64 327	39,4	31,42	26,17	31,20	35,91
341	Personnel de soutien des services de santé	..	34 403	35,4	18,52	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	..	44 566	39,9	21,43	...	...	...
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	19 130	48 093	37,7	24,58	21,02	24,40	27,87
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	13 990	47 315	38,2	23,84	19,63	23,08	27,18
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	..	65 000	40,0	31,16	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	18 240	49 679	39,7	23,98	19,82	22,85	27,00
7452	Manutentionnaires	18 210	49 705	39,7	23,97	19,82	22,85	27,00
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	..	53 268	41,7	24,46	19,46	23,99	26,84
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	..	57 116	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	..	61 820	40,0	29,62	x	x	x
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	41 677	39,9	20,04	x	x	x
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	..	65 926	40,4	31,13	23,81	27,77	38,65
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	..	70 505	40,6	33,20	26,54	33,64	39,59
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	730	74 216	40,2	35,41	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	..	57 307	39,4	27,86	23,91	26,49	29,94
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	..	60 359	40,6	28,58	x	x	x

Tableau 1.2.2 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	..	43 394	37,5	22,20	18,59	21,25	24,08
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	..	42 735	38,0	21,59	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	..	63 481	39,8	30,59	x	x	x
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	..	43 553	39,9	20,77	16,49	20,93	23,08
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	..	43 464	38,0	21,83	...	...	...
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	..	40 542	37,3	20,82	x	x	x
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	..	46 463	38,8	22,80	...	...	...
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	..	53 921	39,7	26,04	21,46	25,47	29,55
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	..	53 544	39,8	25,80	20,49	25,47	29,60
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	..	55 664	39,2	27,17	x	x	x
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	..	41 302	39,3	20,16	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	..	77 303	41,2	35,88	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	..	47 751	39,6	23,08	19,75	23,00	25,42

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.3

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation universitaire</b>							
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84 246	36,3	44,67	37,69	42,80	48,01
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	84 465	35,7	45,67	36,87	41,06	48,56
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	85 006	36,8	44,46	38,09	42,79	46,62
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81 867	35,5	44,53	36,91	42,97	53,68
217	Professionnels et professionnelles en informatique	91 113	36,3	48,28	41,48	45,88	50,42
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	78 684	35,2	42,86	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	77 696	..	..	..	..	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84 697	35,7	45,58	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	76 033	35,8	40,84	x	x	x
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	76 380	38,5	38,12	x	x	x
5123	Journalistes	74 857	35,1	40,87	x	x	x
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70 712	38,7	35,11	32,37	34,13	38,52
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75 163	37,4	38,59	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67 220	39,3	32,81	30,73	32,69	34,13
122	Personnel administratif et de réglementation	65 724	36,6	34,40	30,63	33,56	37,38
1221	Agents et agentes d'administration	63 498	36,1	33,68	30,82	32,93	37,38
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	61 267	36,2	32,41	x	x	x
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	80 299	36,4	42,27	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	73 411	38,0	37,25	34,13	35,50	40,29
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	69 150	35,2	37,70	x	x	x
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	63 409	36,9	32,82	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	63 121	37,1	32,50	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	67 149	36,2	35,51	32,48	35,37	38,59
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	68 907	37,6	35,10	32,55	34,42	38,59
221	Personnel technique des sciences physiques	90 811	36,4	48,34	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	66 453	38,8	32,75	29,31	31,27	35,76

Tableau 1.2.3 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
222	Personnel technique des sciences de la vie	60 721	39,4	29,56	25,64	31,05	32,24
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	63 153	39,2	30,93	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84 570	39,8	40,69	35,61	42,22	45,45
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	88 878	39,8	42,81	38,07	43,90	45,51
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	77 921	39,0	38,27	36,67	38,07	39,25
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	75 187	39,7	36,33	...	...	...
228	Personnel technique en informatique	65 537	37,6	33,41	27,08	34,11	38,61
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	72 966	35,7	39,11	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	70 636	37,8	35,82	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	56 293	38,2	28,59	x	x	x
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	73 674	36,7	38,60	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	59 330	42,7	26,72	x	x	x
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	76 479	40,7	36,23	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	75 251	39,5	36,51	33,00	35,31	42,24
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	67 945	39,9	32,62	28,35	31,80	35,19
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	80 518	39,7	39,03	35,35	39,62	43,32
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	72 610	39,7	35,08	...	...	...
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	93 253	40,3	44,38	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	78 068	40,0	37,43	34,84	36,29	42,13
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	84 436	39,9	40,54	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	80 853	39,9	38,79	35,78	39,96	40,22
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	88 370	39,7	42,65	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	81 914	40,0	39,22	34,29	40,79	43,67
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	81 401	40,1	38,83	32,28	40,55	43,93
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	78 971	39,7	38,13	x	x	x

Tableau 1.2.3 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	64 189	39,9	30,80	...	...	...
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	63 687	39,9	30,56	27,69	31,22	32,28
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	68 050	39,9	32,70	30,55	32,79	34,00
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	68 066	39,9	32,71	30,54	32,79	34,00
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	77 233	39,6	38,20	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	62 833	40,2	30,18	26,04	30,51	31,93
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	61 624	40,2	29,60	25,86	30,44	31,48
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70 823	39,9	34,04	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	63 460	39,4	30,82	27,21	30,38	35,78
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	81 007	40,1	38,72	34,64	40,04	41,81
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	56 901	37,5	29,01	23,64	28,78	33,99
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	57 830	37,5	29,52	25,02	29,73	33,99
1414	Réceptionnistes	49 384	38,2	24,83	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	52 398	39,0	25,87	...	...	...
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	52 649	36,5	27,84	23,87	28,33	31,61
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 533	38,3	25,43	x	x	x
1432	Commis à la paye	57 743	38,7	28,62	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 899	36,0	27,78	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	66 461	38,8	32,80	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	66 515	38,3	33,19	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 601	36,7	21,73	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41 353	36,7	21,61	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	55 229	39,4	26,81	22,60	25,85	30,53
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	51 808	39,4	25,17	21,74	25,17	27,84
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	62 689	39,9	30,06	26,66	30,38	33,80
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	71 996	39,6	34,83	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	61 226	38,6	30,42	28,05	29,49	32,23
1525	Répartiteurs et répartitrices	68 270	39,3	33,31	x	x	x
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	74 971	38,3	37,45	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	51 778	37,3	26,69	21,24	26,16	31,19

Tableau 1.2.3 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	51 646	37,7	26,32	21,20	25,03	31,37
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	79 680	40,0	38,18	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	52 969	39,8	25,53	22,37	24,69	29,52
7452	Manutentionnaires	52 978	39,8	25,54	22,37	24,69	29,62
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	59 465	42,6	26,86	23,92	23,99	29,00
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	59 602	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	53 773	39,8	25,88	19,87	23,12	30,64
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	64 227	40,4	30,36	23,61	26,90	38,65
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	69 727	40,6	32,84	26,54	32,79	40,34
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	58 511	39,9	28,09	22,57	26,56	33,05
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	56 010	39,3	27,32	23,75	26,09	29,19
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	64 554	40,7	30,48	26,31	29,65	33,89
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	53 996	40,1	25,83	23,65	25,05	26,54
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	68 164	39,9	32,80	30,71	30,99	35,23
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	45 158	38,6	22,29	...	...	...
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	52 112	40,7	24,42	19,97	21,09	23,82
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 580	39,8	25,80	20,79	25,47	28,67
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	53 276	40,0	25,55	20,49	25,13	28,67
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	55 627	38,7	27,54	x	x	x
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	52 541	38,5	25,89	x	x	x
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	54 745	37,7	27,33	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	50 758	39,7	24,50	21,94	23,65	26,98

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.4

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	131 470	38,1	66,13	55,04	64,50	76,65
0113	Directeurs et directrices des achats	125 543	38,2	63,16	52,89	63,45	71,63
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	134 539	37,8	68,52	54,50	66,03	81,19
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	133 325	37,5	68,08	53,66	65,98	79,34
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	128 643	35,7	69,15	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	133 110	37,7	67,66	55,88	66,92	77,24
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	158 976	39,5	77,03	63,57	74,70	88,33
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	120 026	37,6	61,31	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	141 416	38,0	71,35	60,02	69,40	80,50
0211	Directeurs et directrices des services de génie	139 960	38,5	69,75	58,95	68,43	78,19
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	133 573	37,1	69,11	55,26	66,41	79,69
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	144 571	37,8	73,45	62,50	71,90	82,60
031	Directeurs et directrices des soins de santé	103 640	36,7	53,99	x	x	x
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	114 726	36,0	61,52	53,47	62,71	71,54
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	96 714	39,3	47,55	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	144 859	38,5	71,82	57,78	71,87	85,19
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	148 731	38,7	73,43	59,52	73,09	86,25
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	98 095	36,0	52,37	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	123 005	38,3	61,65	48,69	58,98	70,72
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	62 531	39,4	30,40	22,60	27,24	34,97
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	74 110	39,8	35,83	29,66	32,19	39,82
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	72 727	39,8	35,19	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	78 579	39,8	37,91	x	x	x
0651	Directeurs et directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	77 075	38,7	38,27	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	115 803	39,5	56,62	42,60	52,77	68,11
0711	Directeurs et directrices de la construction	148 973	38,7	74,08	56,15	73,35	84,19
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	108 010	39,7	52,52	39,13	51,17	63,32
0731	Directeurs et directrices des transports	111 925	39,4	54,63	43,93	52,15	61,57



**Tableau 1.2.4** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	123 950	39,4	60,42	45,48	57,69	71,79
<b>Formation universitaire</b>							
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	87 353	37,5	44,79	35,78	43,44	52,51
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	83 855	37,7	42,79	34,95	40,88	49,46
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92 049	37,5	47,21	38,33	45,99	54,99
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	80 253	37,3	41,29	32,08	39,86	48,67
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95 251	37,6	48,65	40,74	48,18	56,12
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86 828	37,3	44,78	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	69 584	..	..	..	..	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	79 201	37,2	40,79	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	80 707	38,9	39,99	x	x	x
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	77 102	39,5	37,41	29,72	37,14	45,16
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	73 389	38,8	36,33	29,65	35,02	41,46
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	78 515	37,4	40,36	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	72 078	39,5	35,05	28,47	33,78	39,85
122	Personnel administratif et de réglementation	67 802	38,2	34,07	27,47	32,41	39,23
1221	Agents et agentes d'administration	60 445	38,0	30,51	25,40	29,64	34,07
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	59 429	37,4	30,52	x	x	x
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	81 511	37,6	41,62	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	75 870	38,7	37,67	31,02	36,72	43,06
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	60 132	37,2	31,09	x	x	x
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	60 337	37,5	30,95	x	x	x
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	59 790	37,4	30,60	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	60 433	37,8	30,67	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64 934	36,6	34,16	27,84	32,72	39,17

Tableau 1.2.4 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	58 074	37,8	29,51	25,55	28,75	32,96
221	Personnel technique des sciences physiques	64 749	38,8	31,97	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	60 778	38,7	30,18	25,40	29,28	33,54
222	Personnel technique des sciences de la vie	64 254	39,2	31,38	26,55	30,53	35,58
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	62 647	38,9	30,85	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	76 850	38,7	38,06	31,11	37,40	44,53
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	80 040	39,3	38,98	31,01	39,38	45,67
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	67 129	38,4	33,49	26,31	30,81	39,11
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73 714	39,3	36,03	27,75	33,51	42,15
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	78 094	39,0	38,42	x	x	x
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	129 060	40,2	61,87	45,72	61,34	70,89
228	Personnel technique en informatique	56 420	38,4	28,33	21,53	27,21	33,24
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	79 556	35,8	42,72	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	81 952	39,4	39,80	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77 176	38,6	38,07	x	x	x
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	43 556	38,6	21,52	17,26	19,64	23,43
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	68 114	38,3	34,13	22,91	31,69	42,49
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	67 991	38,4	34,00	21,63	30,94	43,12
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	68 808	37,9	34,90	27,48	32,85	39,05
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	61 651	36,7	32,27	26,45	29,95	35,21
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	62 971	35,9	33,71	28,16	31,35	36,19
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	60 982	37,2	31,54	25,06	29,19	34,52
631	Superviseurs et superviseuses de services	58 899	38,1	29,63	21,42	28,95	35,38
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 112	37,8	34,65	x	x	x
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	52 757	39,4	25,69	17,94	24,53	31,51
6322	Cuisiniers et cuisinières	38 628	39,6	18,74	x	x	x
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	49 522	39,4	24,06	x	x	x

Tableau 1.2.4 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	44 900	39,2	21,94	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	88 012	39,5	42,74	35,09	40,33	48,87
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	54 584	39,7	26,38	22,62	25,71	28,64
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	57 018	39,5	27,64	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	77 256	38,6	38,44	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	76 074	39,0	37,54	29,14	40,18	44,09
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	65 976	40,0	31,61	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 079	39,9	40,45	32,79	39,65	46,26
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	92 234	39,9	44,42	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	73 003	39,5	35,50	27,02	35,63	41,44
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	80 979	39,3	39,67	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	61 278	39,6	29,72	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	63 322	39,9	30,43	27,28	30,25	33,09
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	66 098	39,9	31,76	27,81	31,69	33,37
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	62 583	39,6	30,31	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	66 247	39,8	31,88	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	61 338	39,3	29,87	x	x	x
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	59 879	39,3	29,18	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 958	39,4	32,56	x	x	x
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	81 248	36,8	42,16	40,79	41,86	41,88
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	79 445	39,9	38,16	31,90	36,50	42,45
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	81 439	39,7	39,34	33,30	38,39	45,10
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	71 068	39,1	34,94	29,90	33,73	41,13

Tableau 1.2.4 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	48 717	37,8	24,72	20,73	23,40	27,60
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 337	38,0	25,46	21,37	24,04	28,43
1414	Réceptionnistes	40 920	36,8	21,26	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	46 315	38,2	23,25	21,13	22,78	25,02
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 798	37,4	25,56	22,48	25,03	27,95
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48 431	38,1	24,41	x	x	x
1432	Commis à la paye	52 870	37,3	27,18	x	x	x
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	50 178	36,8	26,13	23,14	25,58	28,30
1435	Agents et agentes de recouvrement	51 184	37,7	26,14	23,04	25,01	28,11
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	49 613	39,0	24,44	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	49 667	39,1	24,45	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	43 764	38,3	21,95	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	43 063	38,1	21,75	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	50 127	39,4	24,38	18,77	23,00	27,82
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	45 253	39,8	21,80	18,63	20,78	24,00
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	65 205	39,2	31,90	25,01	29,99	35,95
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51 419	38,8	25,47	20,76	25,31	28,65
1525	Répartiteurs et répartitrices	57 891	40,2	27,50	x	x	x
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	60 264	39,8	29,11	x	x	x
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	34 921	37,2	17,89	15,70	17,30	18,77
651	Personnel des services des aliments et des boissons	49 802	39,7	24,07	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	46 929	37,8	23,91	20,75	23,95	27,19
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	49 850	36,5	26,25	23,57	26,25	28,88
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	45 637	38,4	22,88	18,54	22,70	25,97
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	52 954	40,0	25,40	x	x	x
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	44 851	39,6	21,69	18,43	20,28	24,00
7452	Manutentionnaires	44 903	39,7	21,68	18,44	20,28	24,00
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	48 110	40,9	22,46	17,41	22,00	25,87
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	53 506	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41 146	39,9	19,78	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	72 812	40,5	34,27	26,53	37,63	38,09
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	71 698	37,1	37,01	x	x	x

Tableau 1.2.4 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	62 876	39,9	30,19	26,69	30,13	33,40
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	52 182	40,2	24,87	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	56 206	39,7	27,15	x	x	x
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	50 264	39,8	24,22	21,43	23,49	26,00
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	40 210	38,8	19,76	15,37	17,31	25,21
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	39 874	38,8	19,59	15,35	17,11	24,61
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	45 298	38,1	22,67	x	x	x
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	39 019	38,6	19,26	14,51	17,83	21,50
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	40 398	36,7	21,00	19,67	20,04	20,30
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	48 942	38,9	24,05	19,29	22,72	28,44
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	41 327	37,0	21,32	...	...	...
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	56 101	39,0	27,57	23,12	26,44	31,91
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	56 460	38,0	28,53	23,08	29,55	31,91
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	55 727	40,0	26,56	x	x	x
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	35 425	39,6	17,17	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	42 016	39,4	20,37	16,71	19,30	23,83

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.5

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	117 364	37,7	59,94	49,14	59,65	68,02
0113	Directeurs et directrices des achats	116 754	38,0	59,14	46,51	60,67	66,86
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	123 574	38,0	62,54	50,47	59,94	69,68
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	127 808	37,8	64,88	53,68	63,59	73,55
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	129 934	38,2	65,27	50,94	64,74	73,37
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	112 690	38,1	56,71	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	136 394	38,5	67,89	56,83	64,98	77,09
0211	Directeurs et directrices des services de génie	129 268	39,6	62,71	53,19	59,68	68,77
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	121 726	36,3	64,33	50,45	62,47	69,66
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	144 644	38,4	71,98	60,02	67,50	82,21
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	123 511	35,0	67,63	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	139 693	38,5	69,00	x	x	x
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	148 482	39,3	72,17	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	116 056	38,3	58,05	46,25	54,17	68,32
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	78 642	39,9	37,84	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	105 572	39,3	51,77	40,53	48,78	60,62
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	104 309	39,3	51,10	39,50	49,14	56,41
0731	Directeurs et directrices des transports	103 574	39,2	50,75	42,70	45,89	56,00
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	111 134	39,6	54,04	41,87	47,11	63,82
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	89 653	38,3	45,11	38,75	42,48	50,21
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	81 132	37,7	41,29	31,91	39,86	48,65
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	77 407	37,9	39,24	31,75	37,89	44,14
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90 852	37,9	46,07	38,28	44,94	53,37
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	72 511	37,4	37,20	27,53	33,83	43,46
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	83 842	37,6	42,79	37,63	40,96	47,49
2112	Chimistes	84 697	37,8	42,94	37,44	41,10	47,49

Tableau 1.2.5 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	68 547	37,1	35,60	30,60	34,56	39,69
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	93 278	39,2	45,68	37,23	44,89	52,21
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	90 844	38,7	45,16	36,93	45,36	51,82
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95 392	38,4	47,64	38,50	46,06	55,22
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	111 936	39,7	54,01	44,40	52,48	61,04
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	84 935	38,2	42,73	32,49	42,35	51,21
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	74 189	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	69 096	37,1	35,76	27,26	33,31	43,60
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	69 968	39,7	33,82	x	x	x
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	67 499	39,0	33,27	26,92	32,40	37,27
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	61 011	37,9	30,95	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75 991	37,4	39,07	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66 901	39,4	32,57	26,15	31,73	36,27
122	Personnel administratif et de réglementation	60 360	38,5	30,10	25,00	29,81	33,51
1221	Agents et agentes d'administration	56 152	38,2	28,29	23,96	28,17	30,84
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	56 071	37,7	28,60	24,94	28,85	31,40
1225	Agents et agentes aux achats	64 152	38,9	31,63	25,18	30,80	36,60
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	58 270	36,8	30,47	24,92	29,85	36,44
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	58 137	37,6	29,74	24,56	27,25	35,81
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	55 752	36,6	29,21	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	56 352	37,1	29,16	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	62 278	38,0	31,67	25,97	30,72	34,97
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59 417	38,4	29,78	25,04	29,26	33,48
221	Personnel technique des sciences physiques	57 235	39,4	27,89	23,66	27,44	32,19
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	57 088	39,3	27,83	23,62	27,37	32,10
222	Personnel technique des sciences de la vie	64 047	39,2	31,25	x	x	x
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	63 967	39,1	31,30	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	68 348	38,8	33,84	28,45	32,84	39,02

**Tableau 1.2.5** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	65 312	39,2	32,01	25,98	30,92	35,73
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	61 498	38,6	30,58	24,88	28,91	34,65
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	60 945	39,8	29,36	26,26	28,94	31,80
228	Personnel technique en informatique	59 448	38,1	30,08	23,92	29,68	35,64
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	76 648	39,7	36,97	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74 331	39,4	36,04	27,19	33,14	43,73
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	67 350	38,8	33,47	22,62	29,87	39,47
631	Superviseurs et superviseuses de services	50 034	38,3	24,98	20,06	22,43	30,24
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	67 293	38,3	33,78	30,61	35,28	38,27
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	58 989	40,9	27,71	24,68	26,97	30,49
6322	Cuisiniers et cuisinières	55 075	41,9	25,20	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	72 229	39,9	34,69	28,94	34,99	38,37
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	56 513	40,0	27,07	23,39	26,90	29,38
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	59 191	40,0	28,26	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	64 476	40,2	30,71	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	64 744	40,2	30,79	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	69 613	39,8	33,53	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	73 775	40,0	35,32	31,53	34,30	39,42
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	78 104	40,1	37,30	33,56	36,44	40,08
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	69 324	40,0	33,25	29,02	31,81	35,55
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	77 058	40,0	36,95	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	59 529	40,0	28,55	24,01	28,00	31,56
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	62 832	39,9	30,21	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	57 556	40,0	27,58	24,00	27,04	30,54
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	53 343	39,8	25,64	x	x	x



Tableau 1.2.5 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	59 222	39,7	28,51	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	64 099	39,8	30,90	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	64 291	39,8	31,00	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60 187	41,3	27,93	25,70	27,97	30,44
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	67 377	40,3	32,11	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	69 286	39,9	33,30	26,65	32,53	37,49
923	Opérateurs et opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	52 524	37,9	26,40	x	x	x
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	80 490	39,9	38,65	x	x	x
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	46 406	38,5	23,16	19,99	22,58	25,64
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	46 788	38,5	23,37	19,93	22,90	26,57
1414	Réceptionnistes	44 560	38,5	22,18	20,21	22,27	23,22
142	Commis en bureautique et en éditique	54 881	38,6	27,34	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	49 851	38,0	25,17	22,26	24,93	27,55
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	48 164	38,1	24,27	21,50	23,94	26,56
1432	Commis à la paye	54 856	37,9	27,77	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	54 370	38,2	27,31	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	41 498	40,0	19,88	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	47 127	39,6	22,82	18,74	22,00	26,00
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	47 664	40,0	22,83	19,74	22,25	25,50
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	55 401	39,2	27,13	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	47 780	38,8	23,64	19,27	23,31	27,05
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 113	39,9	28,38	25,09	28,18	30,90
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	60 692	39,8	29,32	x	x	x
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	48 577	38,8	24,08	20,84	24,11	27,41
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	48 570	38,8	24,07	20,77	24,05	27,42
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	46 485	39,9	22,34	18,65	21,32	24,50
7452	Manutentionnaires	46 482	39,9	22,34	18,65	21,29	24,48
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	55 244	42,4	24,89	23,10	25,10	26,78
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	57 590	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	39 097	39,4	19,01	x	x	x

Tableau 1.2.5 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	55 963	38,8	27,57	25,71	26,09	28,60
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	49 529	39,9	23,80	x	x	x
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	49 333	40,0	23,64	x	x	x
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	40 328	39,2	19,53	x	x	x
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	43 322	38,0	21,67	19,67	20,04	22,92
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 546	36,9	20,96	x	x	x
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	44 171	38,7	21,67	...	...	...
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	55 115	39,7	26,58	23,90	26,35	28,67
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	52 156	38,9	25,78	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	44 620	39,5	21,64	18,76	21,50	23,83

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.6

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	136 097	38,3	68,16	57,32	66,79	77,70
0113	Directeurs et directrices des achats	127 825	38,3	64,20	53,59	63,88	72,82
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	137 652	37,7	70,22	56,38	69,20	83,67
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	133 949	37,5	68,45	53,63	66,30	79,95
0122	Directeurs et directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	119 364	36,9	62,13	48,33	58,35	72,36
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	134 008	37,6	68,33	56,88	67,38	78,96
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	161 038	39,6	77,93	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	142 588	37,9	72,16	61,32	70,74	81,26
0211	Directeurs et directrices des services de génie	141 620	38,3	70,84	60,05	68,56	79,17
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	138 222	37,4	70,99	55,67	68,33	81,74
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	144 550	37,6	73,88	63,16	72,96	82,86
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	88 760	39,1	43,48	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	146 845	38,5	72,90	x	x	x
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	148 811	38,5	73,84	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	127 173	38,2	63,81	50,76	61,54	73,03
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	62 271	39,6	30,17	22,83	27,03	34,26
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	72 622	39,8	35,17	x	x	x
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	71 056	39,7	34,42	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	118 417	39,6	57,86	43,92	55,35	69,78
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	109 109	39,8	52,94	38,74	52,00	63,53
0731	Directeurs et directrices des transports	114 169	39,4	55,67	44,31	52,52	62,76
0811	Directeurs et directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	152 611	40,4	72,20	63,74	71,37	82,78
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	135 782	39,3	66,32	50,77	63,79	78,22
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	134 874	39,5	65,67	50,26	63,13	78,07

Tableau 1.2.6 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	84 700	38,5	42,32	31,78	42,17	51,35
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88 340	37,4	45,38	36,38	43,92	53,09
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	85 231	37,6	43,59	35,71	41,75	50,24
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	92 043	37,4	47,29	38,33	45,99	55,11
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82 171	37,3	42,34	33,39	41,07	50,00
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	93 415	38,4	46,50	37,23	44,43	52,81
2112	Chimistes	84 205	37,9	42,49	35,24	42,62	49,32
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	120 034	38,9	59,38	x	x	x
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	79 048	37,5	40,45	32,82	38,98	47,80
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	95 494	38,3	47,82	37,58	45,23	55,42
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	107 429	38,9	53,02	43,81	51,43	60,30
217	Professionnels et professionnelles en informatique	95 148	37,4	48,90	41,29	48,57	56,26
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	110 057	37,9	55,88	48,30	56,57	63,25
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	87 273	37,0	45,35	38,16	45,49	52,04
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	70 697	..	..	..	..	..
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	84 505	37,2	43,53	33,42	42,49	50,72
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	90 897	37,6	46,29	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	78 843	38,5	39,22	31,91	39,11	45,74
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	80 778	39,3	39,34	32,65	38,85	45,75
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	82 142	39,2	40,14	x	x	x
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	76 080	37,7	38,46	x	x	x

Tableau 1.2.6 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	75 819	38,7	37,59	31,14	36,35	43,44
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	73 455	38,4	36,53	31,11	37,20	40,94
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	78 903	37,4	40,55	34,06	39,14	46,82
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	74 682	39,5	36,30	29,54	34,96	42,18
122	Personnel administratif et de réglementation	69 857	38,0	35,28	28,62	33,97	40,34
1221	Agents et agentes d'administration	62 008	37,8	31,50	26,25	30,61	35,43
1222	Adjointes et adjoints de direction	78 116	37,3	40,22	x	x	x
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	60 478	37,2	31,19	27,62	30,79	34,57
1225	Agents et agentes aux achats	79 982	38,5	39,83	33,28	38,45	44,94
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	61 918	37,2	32,01	26,63	31,27	35,63
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	61 825	37,2	31,94	26,62	31,17	35,36
1242	Adjointes administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	69 119	36,1	36,66	34,74	37,38	38,91
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	63 979	37,9	32,33	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	63 824	38,1	32,14	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	65 597	36,4	34,70	28,79	33,33	39,36
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	59 055	37,6	30,15	26,08	29,58	33,50
221	Personnel technique des sciences physiques	83 077	37,2	43,34	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	65 036	38,4	32,46	28,19	30,95	35,67
222	Personnel technique des sciences de la vie	62 874	39,2	30,72	x	x	x
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	60 268	38,6	29,99	x	x	x
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	80 780	39,0	39,71	33,52	39,73	45,45
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	86 738	39,6	41,98	36,52	42,24	46,73
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	73 747	38,5	36,65	29,61	37,14	40,96
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	84 511	39,1	41,48	34,15	41,03	46,20
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	84 918	38,9	41,88	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	57 087	38,3	28,69	21,86	27,60	33,99
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	47 149	36,5	24,73	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 359	36,6	31,05	x	x	x

**Tableau 1.2.6** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	82 108	38,8	40,42	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77 710	38,2	38,63	26,50	33,95	47,32
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	43 185	39,0	21,21	17,36	19,37	22,64
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	68 741	37,9	34,77	x	x	x
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	65 771	37,8	33,50	25,44	31,94	38,33
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	61 602	36,7	32,32	26,58	29,92	35,12
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	60 730	37,1	31,49	25,01	29,15	34,13
631	Superviseurs et superviseuses de services	63 623	38,0	32,08	24,90	31,02	37,33
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	68 452	37,6	34,94	28,93	35,01	41,35
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	48 379	39,3	23,44	x	x	x
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	43 896	38,6	21,78	19,77	20,30	21,62
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	90 608	39,4	44,11	35,81	41,69	49,87
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	73 622	39,7	35,60	32,43	35,19	40,29
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	77 670	39,3	37,96	34,13	39,62	43,32
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	73 257	39,6	35,50	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	79 643	39,5	38,68	x	x	x
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	84 806	39,9	40,69	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	89 089	39,8	42,93	35,83	42,12	48,40
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97 122	39,7	46,89	40,08	45,10	52,36
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	78 100	40,1	37,29	x	x	x
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	77 268	37,5	39,46	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	71 263	40,0	34,17	x	x	x

**Tableau 1.2.6** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	85 009	39,6	41,07	38,26	40,92	43,98
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	85 544	39,8	41,21	35,70	41,81	46,59
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	81 804	38,7	40,35	39,14	41,87	43,18
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65 586	39,9	31,49	x	x	x
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	65 572	39,9	31,48	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	67 436	39,8	32,48	31,06	33,52	35,65
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	70 347	40,0	33,74	31,84	34,00	35,65
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	76 368	39,0	38,17	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	66 971	37,0	34,68	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70 829	39,1	34,60	x	x	x
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	117 965	38,3	59,34	52,80	59,88	66,62
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	80 132	37,6	40,77	40,79	41,86	41,88
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	78 466	39,8	37,81	30,50	35,78	41,40
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	89 336	39,8	42,98	37,65	42,76	48,04
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	78 250	39,9	37,59	x	x	x
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	50 975	37,5	26,02	21,44	24,60	30,03
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	52 945	37,7	26,93	22,21	25,54	30,90
1414	Réceptionnistes	40 301	36,2	21,26	18,39	20,69	23,10
1415	Commis des services du personnel	56 134	39,0	27,52	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	48 008	38,6	23,89	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	50 285	37,1	26,05	22,64	25,44	28,92
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	49 020	38,2	24,71	20,93	24,02	27,34
1432	Commis à la paye	52 588	37,1	27,10	x	x	x
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	50 655	36,6	26,57	23,29	26,07	29,05
1435	Agents et agentes de recouvrement	50 684	36,9	26,50	23,32	25,74	30,16
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	60 999	38,4	30,39	x	x	x
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	60 897	38,2	30,49	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	43 601	36,9	22,63	x	x	x

Tableau 1.2.6 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	43 008	36,7	22,48	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	54 592	39,3	26,56	21,67	25,79	30,53
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	51 380	39,2	25,04	21,67	25,20	28,28
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51 907	39,7	25,03	18,76	23,24	30,71
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	70 087	39,2	34,20	28,01	33,38	38,07
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 427	38,7	26,99	22,24	26,91	30,24
1525	Répartiteurs et répartitrices	59 969	40,2	28,57	23,67	28,62	33,50
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	64 987	39,3	31,80	x	x	x
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	35 905	37,7	18,17	15,96	17,70	18,77
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	47 997	37,5	24,68	21,08	24,45	27,96
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	50 207	36,3	26,59	23,95	26,37	29,05
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	46 954	38,0	23,77	19,47	22,98	27,09
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	51 665	39,6	24,99	20,84	24,49	29,52
7452	Manutentionnaires	51 707	39,7	24,99	20,84	24,49	29,52
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	52 679	41,5	24,33	19,36	23,99	27,22
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	56 943	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	42 008	39,9	20,17	x	x	x
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	75 531	37,4	38,63	x	x	x
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	76 982	40,0	36,91	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	58 648	39,9	28,15	23,75	27,09	32,06
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	65 023	40,8	30,64	x	x	x
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	53 332	40,1	25,51	23,65	25,05	25,80
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	65 931	39,8	31,79	26,25	30,99	37,64
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	60 209	39,7	29,04	23,64	27,09	34,16



Tableau 1.2.6 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
662	Autre personnel de soutien aux ventes et personnel assimilé	38 641	38,6	19,12	15,73	17,29	20,90
6621	Préposés et préposées de stations-service	60 464	40,0	28,97	x	x	x
6622	Garnisseurs et garnisseuses de tablettes, commis, préposés et préposées aux commandes dans les magasins	38 412	38,7	18,95	15,69	17,22	20,41
6623	Autre personnel assimilé aux ventes	41 038	35,2	22,60	x	x	x
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	43 561	37,9	21,93	...	...	...
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	40 540	37,4	20,75	...	...	...
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	48 587	38,9	23,84	19,28	22,37	25,42
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	49 270	38,8	24,18	19,97	20,74	23,82
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	52 571	39,6	25,43	19,61	24,90	30,00
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	62 714	39,8	29,99	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	49 962	39,7	24,10	20,88	23,94	27,46

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.7

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	131 025	38,6	65,10	54,67	62,26	77,04
0113	Directeurs et directrices des achats	132 015	39,0	65,08	55,15	64,36	73,66
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	150 147	38,5	74,82	62,73	71,19	85,92
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	134 696	38,6	67,00	54,14	65,36	77,01
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	139 542	38,5	69,60	58,01	67,42	77,98
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	112 804	39,2	55,19	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	140 357	38,6	69,78	59,53	68,30	77,86
0211	Directeurs et directrices des services de génie	142 275	38,9	70,18	59,95	68,43	77,76
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	127 855	37,1	66,04	52,97	64,36	75,91
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	141 996	38,5	70,89	59,62	66,61	79,25
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	135 797	38,3	68,12	57,49	66,36	77,79
0621	Directeurs et directrices – commerce de détail et de gros	116 485	37,4	59,77	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	129 846	39,6	62,98	50,37	60,38	73,62
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	127 066	39,6	61,58	49,23	59,25	69,79
0731	Directeurs et directrices des transports	123 311	38,2	61,98	48,73	63,31	67,65
0911	Directeurs et directrices de la fabrication	123 595	39,5	60,15	44,97	57,71	72,01
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	94 030	38,5	46,89	39,99	44,80	53,70
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	92 212	38,7	45,80	35,77	43,56	53,35
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	86 181	38,8	42,67	34,91	39,82	48,06
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	96 794	38,9	47,84	38,46	46,46	55,26
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	90 596	38,1	45,62	33,64	42,06	54,06
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	88 669	37,7	45,06	37,72	42,38	48,84
2112	Chimistes	85 957	37,9	43,48	37,37	41,65	48,70
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	73 239	36,0	39,03	32,86	36,67	43,36
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	72 479	35,9	38,72	32,59	36,32	42,95
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98 913	39,1	48,54	40,10	47,20	55,31
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	108 674	39,1	53,47	43,22	52,53	61,02
217	Professionnels et professionnelles en informatique	93 464	39,1	45,95	37,85	45,42	53,01
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	99 265	39,7	47,94	40,21	47,44	55,10
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	88 647	38,6	44,21	35,30	44,97	52,39

Tableau 1.2.7 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	90 319	37,9	45,73	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	70 053	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	123 901	38,7	61,50	50,14	60,55	73,48
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	96 382	38,6	48,01	37,42	44,65	53,19
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	85 459	38,7	42,22	33,33	40,88	48,16
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	80 160	38,9	39,46	34,09	38,07	43,80
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	85 339	39,4	41,50	37,20	38,59	45,17
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	77 373	39,3	37,83	31,00	36,26	43,56
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	77 672	39,2	37,97	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	76 046	37,8	38,63	33,77	37,02	43,19
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	77 500	39,4	37,74	30,73	36,03	43,80
122	Personnel administratif et de réglementation	75 290	39,0	37,00	30,15	35,72	42,50
1221	Agents et agentes d'administration	64 637	38,7	32,13	26,18	30,02	36,70
1222	Adjoints et adjointes de direction	82 720	38,5	41,25	35,96	39,30	43,76
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	62 321	38,5	31,09	27,24	31,06	33,10
1225	Agents et agentes aux achats	79 018	39,2	38,64	31,90	37,13	44,06
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	67 248	38,0	34,15	26,55	32,88	39,83
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	67 219	38,0	34,13	26,54	32,77	39,83
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	64 011	39,1	31,47	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	64 331	39,1	31,60	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	62 428	38,8	30,89	25,03	29,96	34,63
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	60 470	38,8	29,94	24,67	29,66	33,51
221	Personnel technique des sciences physiques	78 523	37,2	41,04	x	x	x
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	62 404	38,7	30,89	26,72	30,28	34,34
222	Personnel technique des sciences de la vie	64 317	39,3	31,33	26,86	30,83	34,35
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	63 759	39,1	31,26	26,81	30,57	34,69
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	80 038	39,3	39,06	33,32	38,20	44,87

Tableau 1.2.7 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	88 788	39,7	42,83	36,69	41,79	49,41
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69 238	39,0	34,04	27,58	33,48	38,13
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	72 126	39,7	34,96	28,33	31,80	40,32
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	82 403	39,3	40,36	32,88	37,72	45,76
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	132 892	40,0	63,69	56,15	65,45	70,49
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	140 128	40,0	67,17	61,46	66,58	71,57
228	Personnel technique en informatique	67 017	39,0	32,99	27,73	31,18	38,40
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	60 162	36,0	32,16	x	x	x
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	86 784	37,8	44,03	38,85	41,31	50,43
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	59 835	37,4	30,63	...	...	...
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	71 598	38,7	35,47	27,69	33,22	41,64
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	82 266	37,2	42,71	x	x	x
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	87 239	38,8	43,26	33,14	43,32	52,56
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	88 668	38,8	43,96	33,65	43,67	52,76
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	65 586	38,3	32,72	x	x	x
631	Superviseurs et superviseuses de services	76 752	39,6	37,19	29,49	34,20	41,29
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	79 895	38,7	39,54	32,12	37,95	44,07
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	88 305	40,0	42,36	36,72	40,33	42,82
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	62 417	39,8	30,06	24,96	28,90	35,00
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	70 173	39,6	34,06	26,85	33,90	40,75
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	71 125	40,0	34,12	...	...	...
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	84 812	40,2	40,42	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	73 743	40,2	35,18	31,08	35,00	39,38
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	76 881	39,9	36,98	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	62 166	40,0	29,79	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	89 734	40,1	42,88	37,35	41,21	46,84

**Tableau 1.2.7** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	94 373	40,3	44,93	39,60	42,68	49,52
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	74 166	40,0	35,53	32,78	34,27	36,67
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	80 965	39,4	39,42	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	79 368	39,9	38,09	30,80	40,17	43,67
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	79 208	40,0	37,93	30,50	36,99	45,51
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	60 616	40,0	29,08	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	68 160	39,9	32,76	29,60	32,28	32,74
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	68 157	39,8	32,77	...	...	...
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	67 913	39,9	32,63	30,31	32,65	34,16
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	67 773	40,0	32,48	30,11	32,57	34,00
737	Grutiers et grutières, foreurs et foreuses, dynamiteurs et dynamiteuses	58 328	40,0	27,95	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	63 975	40,6	30,32	26,86	30,44	31,93
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	62 522	40,7	29,61	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	71 406	40,3	33,97	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	74 726	39,8	35,96	30,21	34,45	39,76
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	81 004	39,7	39,13	33,93	38,00	44,71
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	78 995	40,1	37,76	34,37	39,03	40,34
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	50 939	38,4	25,47	22,12	24,99	28,05
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	50 789	38,2	25,51	22,33	24,99	28,05
1414	Réceptionnistes	49 593	39,0	24,38	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	50 725	39,5	24,69	...	...	...
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	53 826	38,3	27,00	23,39	26,49	29,55
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	53 033	38,4	26,56	23,00	25,80	28,55
1432	Commis à la paye	61 971	38,6	30,65	x	x	x
1435	Agents et agentes de recouvrement	55 566	37,4	28,55	26,64	27,41	30,69
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	63 929	39,4	31,12	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	41 173	38,5	20,50	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	40 174	38,4	20,06	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	57 274	39,7	27,68	23,26	26,98	31,61

Tableau 1.2.7 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	54 273	39,8	26,17	22,63	25,49	28,45
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	59 332	40,0	28,44	22,76	28,40	32,74
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	60 964	39,3	29,72	24,69	29,36	33,98
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	55 074	39,2	27,01	23,91	26,63	28,75
1525	Répartiteurs et répartitrices	62 294	40,0	29,85	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	70 389	41,5	32,30	x	x	x
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	54 232	38,5	27,02	22,97	26,42	29,66
7452	Manutentionnaires	55 361	39,7	26,70	23,23	25,42	29,98
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	60 911	40,4	28,94	24,18	28,52	33,74
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	60 618	..	..	..	..	..
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	63 942	39,6	30,92	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	57 593	40,3	27,41	26,17	26,81	29,25
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	66 371	39,9	31,87	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	57 391	39,4	27,91	23,99	26,36	29,94
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	60 358	40,6	28,57	24,14	28,34	31,04
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	54 090	40,0	25,89	23,62	25,05	26,54
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	63 668	39,8	30,68	24,98	30,71	33,98
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	55 196	39,7	26,63	22,26	24,94	28,15
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	59 270	39,2	28,87	x	x	x
6732	Nettoyeurs spécialisés et nettoyeuses spécialisées	49 771	38,5	24,66	22,37	23,74	25,42
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	59 159	39,8	28,48	25,31	29,99	30,25
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	64 975	39,8	31,26	x	x	x
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	51 884	39,7	24,99	23,36	25,23	25,31
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	49 423	39,7	23,85	21,10	23,62	26,30

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.8

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
<b>Gestion</b>								
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	950	128 053	35,7	68,76	60,20	66,19	73,90
0113	Directeurs et directrices des achats	1 630	107 885	35,4	58,29	53,43	55,85	61,48
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	3 810	120 731	35,5	65,16	56,60	62,29	71,63
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	910	142 692	36,0	76,19	62,28	71,53	83,56
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	..	198 065	35,4	107,65	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	610	128 471	36,0	68,64	60,46	64,45	75,70
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	..	154 115	38,5	76,55	68,76	75,21	80,83
013	Directeurs et directrices des services de communications (sauf la radiotélédiffusion)	..	110 809	37,2	57,24	x	x	x
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	3 970	131 728	36,0	70,19	62,63	68,77	77,09
0211	Directeurs et directrices des services de génie	..	136 959	35,5	73,98	68,14	73,73	79,89
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	480	130 845	36,1	69,57	63,12	68,20	74,47
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	1 950	127 802	36,4	67,35	59,41	64,59	73,09
031	Directeurs et directrices des soins de santé	5 920	109 173	35,0	59,77	x	x	x
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	5 560	114 824	35,0	62,86	55,63	60,45	65,47
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	1 230	132 584	35,0	72,64	x	x	x
043	Directeurs et directrices des services de la protection du public	830	132 714	38,5	66,45	x	x	x
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	620	121 594	36,0	64,88	56,76	63,64	70,75
0512	Directeurs et directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	..	124 445	36,1	66,05	57,63	63,51	72,56
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	240	120 675	35,9	64,58	x	x	x
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	80	132 115	35,8	70,89	58,86	70,67	76,67
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	30	107 489	37,3	55,49	48,27	52,12	62,73
0631	Directeurs et directrices de la restauration et des services alimentaires	..	110 295	38,1	55,56	x	x	x
0632	Directeurs et directrices des services d'hébergement	20	104 579	36,6	55,40	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	510	127 699	36,6	66,93	57,40	66,57	75,21
0711	Directeurs et directrices de la construction	160	131 255	36,9	68,58	58,26	66,07	76,80

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	350	126 049	36,5	66,16	57,10	66,75	74,38
0731	Directeurs et directrices des transports	370	129 286	36,3	68,21	61,58	68,04	73,09
091	Directeurs et directrices de la fabrication et des services d'utilité publique	150	128 218	36,3	67,99	59,27	68,04	75,02
<b>Formation universitaire</b>								
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	4 560	92 522	35,4	50,00	41,01	49,89	57,38
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	18 960	90 951	35,7	48,76	42,74	49,34	54,82
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	6 030	88 405	35,8	47,27	40,25	46,82	54,11
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	8 620	94 607	35,7	50,77	45,70	50,24	55,83
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	4 300	87 199	35,7	46,82	41,00	48,22	53,56
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	2 340	101 145	36,3	53,46	45,69	52,87	62,03
2112	Chimistes	370	91 632	35,4	49,54	42,60	48,88	56,13
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	1 710	92 032	35,7	49,34	42,31	51,32	56,43
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	1 180	93 206	36,0	49,54	41,51	49,83	56,46
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	170	87 024	35,0	47,64	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	5 450	109 417	35,7	58,81	51,55	58,73	67,86
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	1 880	116 263	37,0	60,20	54,95	61,89	67,15
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	1 310	98 628	35,1	53,80	49,13	54,11	60,73
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	170	98 514	35,7	52,77	x	x	x
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	170	99 677	35,0	54,53	48,74	56,44	63,92
217	Professionnels et professionnelles en informatique	18 020	91 389	35,5	49,35	42,74	49,34	54,77
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	660	100 652	35,0	55,11	50,77	55,84	58,38
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	580	84 618	34,9	46,41	42,85	46,37	51,10
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	37 120	82 888	37,4	42,49	38,28	41,39	47,98
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	6 310	83 363	35,0	45,64	x	x	x
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	10 010	139 889	35,8	74,86	63,36	74,98	85,24



Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	9 900	91 739	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	3 620	119 155	35,6	64,08	53,09	63,98	74,98
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	26 940	91 324	35,9	48,74	42,47	47,98	54,27
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	790	104 465	36,3	55,23	48,51	56,09	60,14
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	1 140	88 055	35,3	47,83	40,97	46,86	52,66
5113	Archivistes	180	86 290	36,0	45,95	x	x	x
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	1 100	86 140	37,0	44,59	38,89	44,01	49,99
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	20	85 765	35,3	46,67	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	..	85 151	36,7	44,45	41,16	43,49	49,99
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	630	89 142	36,9	46,18	41,09	45,99	54,00
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	..	95 102	38,3	47,68	...	...	...
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	..	95 381	38,3	47,82	...	...	...
<b>Formation collégiale</b>								
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	4 540	58 636	36,0	30,99	26,00	27,44	35,76
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	2 240	47 452	35,0	25,98	x	x	x
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	110	74 420	35,3	40,42	x	x	x
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	30	68 650	34,6	38,01	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	400	87 557	37,0	45,69	38,63	45,98	49,48
122	Personnel administratif et de réglementation	42 680	66 305	35,9	35,33	30,97	33,37	38,39
1221	Agents et agentes d'administration	22 620	62 898	35,8	33,59	30,60	32,32	35,82
1222	Adjoints et adjointes de direction	2 880	75 239	35,0	41,16	34,19	40,99	49,34

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	640	67 250	35,3	36,59	33,38	36,91	39,55
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	330	92 611	35,5	50,04	44,60	49,78	58,66
1225	Agents et agentes aux achats	3 320	82 743	36,4	43,57	35,96	43,57	51,26
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	150	75 741	35,0	41,48	36,33	40,47	45,47
124	Adjointes administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	16 220	50 624	34,9	27,80	25,00	26,17	28,50
1241	Adjointes administratifs et adjointes administratives	13 560	51 316	34,9	28,17	25,00	26,85	29,62
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	1 020	57 458	34,8	31,62	30,12	30,82	33,38
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	960	57 707	34,8	31,77	30,31	30,82	33,38
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	1 520	73 249	34,8	40,42	34,92	38,61	44,31
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	1 000	68 207	34,8	37,58	34,11	37,58	40,47
221	Personnel technique des sciences physiques	390	71 218	35,1	38,91	32,98	36,01	42,75
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	380	71 246	35,1	38,92	32,98	36,01	42,59
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	20	70 636	35,0	38,68	x	x	x
222	Personnel technique des sciences de la vie	2 050	67 611	36,6	35,37	31,56	34,26	38,54
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	470	63 163	36,4	33,18	30,22	34,26	37,16
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	4 700	76 293	35,8	40,78	33,05	40,90	47,52
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	4 010	86 069	36,4	45,59	34,95	44,55	57,81
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	910	74 030	34,9	40,68	36,25	41,19	43,65
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	2 240	81 570	35,9	43,42	35,42	41,77	50,99
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	1 130	78 601	35,6	42,23	33,46	38,61	50,40
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	690	94 253	39,0	46,55	38,06	43,61	56,04
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	140	114 464	36,0	60,82	59,84	62,26	68,12
228	Personnel technique en informatique	4 540	61 702	35,1	33,74	30,87	33,57	35,67

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif n	Salaire annuel moyen \$	Heures normales de travail h	Salaire horaire \$/h			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	12 210	62 967	35,7	33,78	28,96	35,67	37,49
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	2 600	51 364	36,0	27,41	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	22 760	60 358	36,1	32,03	27,64	32,93	35,67
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	1 400	61 391	35,6	32,93	28,36	31,08	38,55
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	13 260	92 014	38,3	46,42	41,00	47,15	53,23
4312	Pompiers et pompières	4 780	89 380	41,6	41,14	38,36	42,69	43,97
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	1 800	60 080	34,9	33,00	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	1 770	60 103	34,9	33,04	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	1 120	68 421	37,4	35,02	30,96	34,88	36,46
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	470	71 732	36,2	37,98	30,22	36,43	44,31
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	890	58 666	35,1	32,09	29,07	30,82	34,39
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	860	57 818	35,1	31,62	29,07	30,82	33,39
631	Superviseurs et superviseuses de services	840	83 655	38,0	42,23	37,92	43,59	44,74
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	180	77 579	35,4	42,07	34,76	43,48	47,93
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	1 240	54 880	38,6	27,23	...	...	...
6321	Chefs	130	64 750	37,9	32,70	27,58	31,55	36,02
6322	Cuisiniers et cuisinières	1 110	53 766	38,7	26,61	...	...	...
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	50	56 514	39,1	27,67	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	1 420	92 257	37,5	47,11	...	...	...
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	410	72 963	38,9	36,02	33,07	38,53	39,01
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	150	71 105	38,7	35,29	x	x	x
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	..	77 167	39,0	37,86	x	x	x

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	3 400	78 586	37,7	40,13	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	860	64 845	38,6	32,27	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	510	79 667	39,3	38,89	38,21	39,33	41,35
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	730	63 449	38,7	31,48	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	600	62 331	38,6	30,99	x	x	x
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	90	69 796	39,3	34,11	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	270	59 508	38,7	29,52	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	250	59 387	38,7	29,47	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	1 900	89 289	38,8	44,18	39,77	45,80	51,02
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	450	98 527	38,7	48,86	45,17	48,90	51,60
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	770	80 042	38,4	40,03	x	x	x
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	610	94 264	39,2	46,09	40,43	47,37	51,12
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	1 650	73 740	38,5	36,78	33,61	38,58	40,30
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	420	68 228	39,0	33,48	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	680	72 823	38,3	36,57	34,18	38,10	39,22
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	1 890	74 186	39,2	36,30	34,23	37,90	38,58
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	1 650	74 209	39,2	36,27	34,23	37,90	38,58
7322	Débossseurs et débossseuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	240	74 025	38,9	36,50	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	430	73 433	39,6	35,49	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	..	74 982	39,5	36,35	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	140	51 946	37,0	26,85	x	x	x

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	70	46 922	35,4	25,36	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70	57 479	38,7	28,49	x	x	x
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	220	97 269	38,4	48,58	46,24	48,01	50,43
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	2 300	83 106	37,9	42,13	34,48	41,34	48,01
<b>Formation de niveau secondaire</b>								
141	Personnel au travail général de bureau	19 270	48 133	35,3	26,11	23,35	25,00	28,31
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	18 840	48 071	35,3	26,07	23,35	25,00	28,31
1414	Réceptionnistes	270	45 940	34,7	25,38	22,06	24,85	28,17
1415	Commis des services du personnel	120	61 295	35,0	33,65	31,11	34,16	36,00
1416	Commis des services judiciaires	50	51 939	34,8	28,64	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	760	46 814	34,9	25,70	23,39	25,00	25,17
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	1 550	55 860	34,8	30,80	26,40	29,52	35,13
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	1 140	53 998	34,8	29,72	26,40	28,62	33,19
1432	Commis à la paye	140	63 593	35,1	34,73	31,27	35,80	38,61
1435	Agents et agentes de recouvrement	..	69 266	33,7	39,33	x	x	x
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	740	51 106	34,1	28,69	26,91	27,51	30,77
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	80	57 120	34,0	32,18	x	x	x
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	20	54 873	36,8	28,48	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	4 400	58 670	36,8	30,44	24,13	29,96	35,69
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	2 320	52 121	36,4	27,38	...	...	...
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	..	58 339	35,8	31,26	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	190	63 268	35,4	34,30	30,29	33,51	37,23
1525	Répartiteurs et répartitrices	1 050	63 987	36,9	33,25	28,14	34,76	37,31
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	400	74 244	38,2	37,07	35,33	38,11	40,35
341	Personnel de soutien des services de santé	25 440	48 128	36,3	25,44	x	x	x
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	5 260	45 889	35,0	25,13	24,17	24,92	25,63
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	1 420	60 540	39,3	29,47	23,37	28,53	32,69
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	3 160	54 836	34,9	30,13	25,63	27,96	34,08

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	3 150	54 834	34,9	30,13	25,63	27,96	34,14
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	1 380	49 095	38,6	24,44	x	x	x
7452	Manutentionnaires	..	51 569	37,7	26,19	22,82	25,56	31,27
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	10 590	65 931	39,6	31,83	30,88	32,16	34,60
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	730	62 533	..	..	..	..	..
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	40	49 425	39,1	24,20	x	x	x
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	..	58 755	37,4	30,01	26,23	31,76	32,80
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	3 020	63 132	37,9	31,98	31,16	33,02	34,30
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	1 460	64 694	36,9	33,65	32,94	33,50	34,30
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	..	61 860	40,2	29,56	x	x	x
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	110	74 655	39,8	35,98	...	...	...
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	100	49 798	35,6	26,71	23,35	25,35	28,70
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	90	48 006	35,4	25,94	23,35	25,34	27,67
<b>Formation en cours d'emploi</b>								
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	2 800	44 117	38,7	21,83	...	...	...
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	600	60 147	39,3	29,36	x	x	x
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	11 550	47 659	38,5	23,72	...	...	...
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	860	43 997	37,8	22,28	x	x	x
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	9 870	46 586	38,5	23,25	...	...	...
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	650	44 568	38,7	22,05	...	...	...
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	70	48 307	38,8	23,92	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	1 350	56 936	38,7	28,29	...	...	...
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	1 050	53 433	38,8	26,37	...	...	...
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	300	69 010	38,0	34,91	x	x	x

Tableau 1.2.8 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif  n	Salaire annuel moyen  \$	Heures normales de travail  h	Salaire horaire			
					Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
					\$/h			
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	1 540	61 766	38,9	30,52	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	660	59 755	38,3	30,00	x	x	x
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	70	62 836	39,8	30,28	27,35	30,70	32,07

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et secteur de la santé et des services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois ordres gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.9

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	132 669	35,7	71,36	64,16	70,07	74,99
0113	Directeurs et directrices des achats	120 872	35,6	65,27	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	128 571	35,7	69,29	61,18	67,62	75,73
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	127 092	35,5	68,78	61,83	68,81	74,77
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	126 923	35,6	68,55	61,80	68,36	74,77
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	129 734	35,8	69,51	62,68	68,55	75,01
0211	Directeurs et directrices des services de génie	131 068	35,8	70,41	64,35	69,86	75,93
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	127 956	36,0	68,26	61,79	67,25	74,12
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	130 946	35,7	70,43	62,68	68,74	75,72
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	135 719	36,5	71,44	x	x	x
0431	Officiers et officières de direction des services de police	137 864	37,8	70,21	62,70	67,00	74,85
0432	Chefs, officiers supérieurs et officières supérieures des services d'incendie	125 329	39,5	61,15	53,28	60,46	66,94
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	119 448	35,8	64,10	56,54	63,48	69,88
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	118 409	36,3	62,59	56,05	62,50	68,07
0513	Directeurs et directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	120 062	35,3	65,30	56,92	63,78	70,08
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	125 606	36,6	66,16	57,01	64,48	73,22
0711	Directeurs et directrices de la construction	128 648	36,7	67,50	56,94	65,41	76,37
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	121 197	36,3	64,21	57,02	62,51	68,94
0731	Directeurs et directrices des transports	117 953	35,4	64,03	x	x	x
0912	Directeurs et directrices des services d'utilité publique	127 108	36,4	67,26	59,10	67,42	74,77
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	104 274	34,7	57,65	52,51	57,04	63,65
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97 731	35,3	53,14	46,71	54,56	59,92
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99 512	36,0	53,05	47,22	54,12	59,07
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	102 645	34,8	56,54	51,84	59,12	60,73
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	89 159	34,7	49,24	43,07	50,45	54,88
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	107 289	35,1	58,72	54,41	60,71	63,24
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	98 715	34,7	54,52	49,65	55,51	60,73



**Tableau 1.2.9** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
2151	Architectes	106 000	34,7	58,52	56,10	60,68	60,73
2152	Architectes paysagistes	97 498	34,7	53,79	x	x	x
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	97 027	34,6	53,63	48,16	54,66	60,73
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	105 625	35,0	57,85	53,49	58,05	63,24
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100 122	34,8	55,19	49,98	56,23	60,73
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	79 329	34,5	44,10	41,19	43,65	43,78
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	80 190	..	..	x	x	x
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	117 764	34,8	64,92	x	x	x
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	84 693	35,1	46,36	x	x	x
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	93 534	35,1	51,17	45,02	51,81	57,03
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	98 194	35,0	53,77	48,37	55,50	59,55
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	88 572	34,6	49,03	42,77	49,71	54,88
5111	Bibliothécaires	89 561	34,7	49,55	44,00	50,27	54,88
5113	Archivistes	81 846	34,5	45,43	38,23	45,17	52,16
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	89 559	36,0	47,83	41,69	46,46	53,35
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	92 626	34,9	50,99	46,14	52,24	55,57
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	82 639	35,4	44,74	42,55	44,31	44,40
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	68 442	34,7	37,88	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	77 623	34,9	42,64	37,68	39,18	47,22
1221	Agents et agentes d'administration	69 861	34,6	38,67	36,31	38,61	40,11
1222	Adjoints et adjointes de direction	94 766	35,5	51,15	42,57	49,60	60,73
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	68 038	34,7	37,60	...	...	...
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	100 819	35,2	54,96	x	x	x
1225	Agents et agentes aux achats	77 340	35,0	42,36	36,49	40,98	46,43
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	79 252	35,0	43,33	38,61	41,40	46,01
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	62 138	34,4	34,65	32,51	33,93	37,01
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	62 182	34,4	34,61	32,51	33,87	37,01
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	61 864	33,8	35,18	32,39	34,02	35,79

**Tableau 1.2.9** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	60 388	33,7	34,40	31,20	36,49	37,51
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	60 538	33,7	34,49	31,20	36,49	37,68
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	75 319	34,2	42,15	37,06	39,44	46,14
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	69 776	34,0	39,36	36,95	38,61	42,04
222	Personnel technique des sciences de la vie	70 499	36,5	37,22	33,50	35,35	39,81
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	79 113	35,7	42,52	38,71	43,49	45,96
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	80 669	36,6	42,46	37,81	41,36	43,78
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	74 318	34,6	41,19	37,50	41,50	43,65
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	73 873	35,1	40,42	36,28	40,90	43,65
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	76 789	35,2	41,82	35,94	38,82	48,23
228	Personnel technique en informatique	73 391	34,5	40,89	36,31	40,14	44,58
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70 024	34,7	38,67	36,84	38,61	41,01
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	68 902	34,7	38,04	34,92	38,55	41,35
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	92 306	38,3	46,55	41,45	47,15	53,23
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	93 974	36,4	49,63	46,15	53,05	55,44
4312	Pompiers et pompières	89 368	41,7	41,11	38,36	42,69	43,94
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	64 128	34,1	36,04	34,70	35,68	37,15
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	64 059	34,1	36,01	34,70	35,68	37,11
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	68 539	35,2	37,31	34,01	36,31	38,61
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	74 205	34,6	41,24	35,50	38,89	46,82
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	67 352	35,1	36,89	33,72	37,24	41,96
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	66 812	35,2	36,59	33,33	36,73	41,58
631	Superviseurs et superviseuses de services	86 055	37,2	44,34	39,86	43,65	49,04
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	80 599	35,3	43,69	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	94 759	38,6	47,15	44,15	47,81	49,70

Tableau 1.2.9 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	73 101	38,2	36,82	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	75 375	38,1	38,04	35,08	39,22	40,63
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	74 540	37,9	37,83	35,05	39,22	39,92
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	71 674	38,2	36,11	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	71 324	38,1	35,93	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	66 973	38,0	33,87	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	66 980	38,0	33,85	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	98 945	38,9	48,82	46,24	49,45	51,61
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97 291	38,7	48,21	44,46	48,89	51,02
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	100 008	39,0	49,23	46,95	50,03	51,81
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	73 262	38,0	37,08	35,05	38,10	39,22
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	74 967	38,5	37,47	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	72 640	38,0	36,78	34,18	38,10	39,22
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	73 411	39,0	36,13	34,61	35,91	37,40
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	73 484	39,3	35,87	34,86	35,91	36,60
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	73 026	39,0	35,82	x	x	x
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	94 825	38,1	47,79	44,32	48,63	50,80
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	98 053	38,6	48,72	44,78	48,90	50,99
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	72 759	38,6	36,26	34,17	35,14	38,54
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	56 392	34,6	31,28	29,18	30,66	33,96
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	56 265	34,6	31,15	29,07	30,59	33,51
1414	Réceptionnistes	52 461	33,7	29,82	26,11	30,22	32,36
1416	Commis des services judiciaires	60 726	34,5	33,68	x	x	x
142	Commis en bureautique et en éditique	57 456	34,2	32,27	30,35	32,70	34,02
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	60 643	34,3	33,93	31,43	34,54	36,31
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	59 471	34,2	33,29	31,04	33,48	35,68

Tableau 1.2.9 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration municipale (25 000 habitants et plus), Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
1432	Commis à la paye	64 854	34,8	35,73	32,65	36,73	38,61
1435	Agents et agentes de recouvrement	60 083	33,0	34,90	32,74	35,13	37,88
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	50 423	33,9	28,53	26,91	27,50	30,22
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	49 308	33,9	27,91	...	...	...
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	57 436	33,9	32,43	29,71	33,45	34,77
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	58 679	38,4	29,22	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	66 905	36,7	35,02	32,72	35,22	37,68
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64 562	37,0	33,51	30,83	34,02	36,31
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	61 756	35,4	33,52	31,39	33,39	36,74
1525	Répartiteurs et répartitrices	68 390	36,8	35,72	34,68	35,92	38,48
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	66 071	35,1	36,16	31,74	35,45	41,19
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	61 298	34,9	33,63	29,87	33,45	38,59
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	65 876	38,1	33,27	30,64	32,94	34,74
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	61 518	37,3	31,64	...	...	...
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	66 347	..	..	..	..	..
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	65 138	37,7	33,12	32,62	33,50	34,74
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	64 396	36,7	33,60	32,94	33,50	34,08
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	61 108	39,3	29,90	27,98	29,96	32,34
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	56 995	36,7	29,73	...	...	...
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	56 909	36,7	29,71	...	...	...
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	53 749	38,5	26,69	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	62 884	39,0	30,94	29,43	31,58	32,72
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	61 066	38,8	30,26	29,43	30,29	31,76
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	66 918	39,6	32,45	...	...	...
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	65 181	38,8	32,31	30,06	32,98	34,74
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	64 235	38,1	32,41	30,11	33,17	35,35

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.10

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	139 194	34,9	76,52	68,97	73,94	84,17
0113	Directeurs et directrices des achats	143 644	34,8	79,17	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	127 162	34,7	70,32	63,43	69,85	76,81
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	130 005	34,5	72,28	61,59	69,98	82,03
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	129 875	34,5	72,21	60,60	69,86	82,05
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	135 134	34,8	74,46	64,45	70,99	85,13
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	139 292	34,7	77,23	x	x	x
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	134 814	34,9	74,21	64,45	70,80	84,40
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	144 652	35,0	79,29	64,45	74,91	90,55
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	144 830	35,0	79,39	64,45	74,94	90,57
0511	Directeurs et directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	128 900	34,9	70,66	60,48	71,36	80,98
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	124 004	34,6	68,64	60,17	68,98	74,88
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	124 073	34,6	68,69	x	x	x
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	87 900	34,5	48,88	40,62	48,74	54,24
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88 707	34,5	49,24	44,05	49,24	54,14
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	92 074	34,5	51,08	45,29	52,87	55,83
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	91 214	34,5	50,60	45,68	50,01	55,89
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	84 238	34,5	46,81	41,79	48,70	51,54
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	92 257	35,0	50,52	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	94 215	35,1	51,54	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99 423	34,7	54,92	51,15	54,21	59,35
217	Professionnels et professionnelles en informatique	93 832	34,6	52,06	47,46	51,77	55,59
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	89 637	34,5	49,77	46,50	50,01	52,20
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	93 286	34,6	51,62	x	x	x
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	138 554	35,8	74,18	62,87	74,53	85,24
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	83 425	35,1	45,68	38,25	47,56	53,40

Tableau 1.2.10 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	84 637	..	..	x	x	x
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	87 799	34,7	48,41	44,43	49,03	53,96
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	124 534	34,8	68,62	x	x	x
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	93 148	34,6	51,67	49,24	51,10	55,07
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	90 239	34,9	49,55	45,33	49,24	54,11
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	94 948	34,8	52,23	x	x	x
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	97 548	35,0	53,45	48,25	50,82	55,99
5111	Bibliothécaires	98 370	35,0	53,89	48,59	50,82	55,99
5113	Archivistes	90 766	34,8	49,94	44,08	49,93	53,45
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	83 066	34,4	46,23	x	x	x
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	80 197	34,1	45,04	x	x	x
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	92 345	34,9	50,76	x	x	x
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	93 123	34,8	51,21	x	x	x
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	78 258	34,4	43,58	37,61	42,86	50,59
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	83 451	34,5	46,34	38,19	49,80	53,51
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	75 818	33,9	42,84	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	67 914	34,7	37,47	32,99	35,39	40,47
1221	Agents et agentes d'administration	64 746	34,7	35,76	32,91	33,66	38,25
1222	Adjoints et adjointes de direction	85 045	35,0	46,62	40,91	47,25	53,01
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	66 398	34,8	36,55	33,83	37,16	40,47
1225	Agents et agentes aux achats	79 553	34,7	43,90	36,85	45,13	50,66
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	69 006	34,5	38,33	34,37	38,22	40,47
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	57 190	34,6	31,68	28,19	31,56	33,61
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	57 191	34,6	31,69	28,20	31,58	33,61
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	62 410	34,8	34,36	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	64 049	34,3	35,77	33,07	34,98	38,37
221	Personnel technique des sciences physiques	73 613	35,2	40,14	36,71	38,92	42,75
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	73 869	35,2	40,27	36,71	39,14	42,78

Tableau 1.2.10 (suite)

Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	67 857	37,1	35,09	...	...	...
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	74 387	35,8	39,96	x	x	x
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	66 961	35,5	36,13	x	x	x
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	74 636	35,1	40,77	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	65 411	35,3	35,55	33,20	34,95	38,50
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	66 565	35,1	36,36	33,62	36,65	38,63
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	74 526	34,6	41,27	35,48	39,36	43,82
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	65 163	34,8	35,92	33,38	36,63	38,25
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	64 922	34,8	35,79	33,38	36,63	38,25
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	67 454	35,2	36,82	33,04	36,21	38,69
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	78 694	34,7	43,43	36,38	41,64	48,63
631	Superviseurs et superviseuses de services	80 147	35,3	43,48	x	x	x
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	75 645	34,8	41,71	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	90 509	35,7	48,61	43,66	47,99	52,63
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	66 803	38,8	33,02	32,01	32,67	34,26
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	66 634	38,8	32,94	32,01	32,40	34,26
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	65 086	38,8	32,17	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	61 299	38,8	30,30	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	59 097	38,8	29,19	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	58 926	38,8	29,10	x	x	x
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	84 088	35,5	45,51	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	64 677	38,8	31,91	x	x	x
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	59 323	38,5	29,51	28,73	29,60	31,08
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	55 888	37,7	28,40	x	x	x
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	60 743	38,8	29,97	28,73	29,32	31,54

Tableau 1.2.10 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	55 020	34,6	30,50	27,94	30,40	32,31
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	55 066	34,6	30,54	27,94	30,40	32,31
1414	Réceptionnistes	52 418	34,8	28,87	27,43	28,17	29,60
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	54 176	34,4	30,16	28,05	29,51	32,31
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	53 956	34,4	30,08	28,05	29,51	32,31
1432	Commis à la paye	56 411	35,0	30,89	x	x	x
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	49 416	37,5	25,35	x	x	x
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	49 230	37,4	25,29	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	53 904	36,2	28,56	26,72	28,16	30,29
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	52 979	36,8	27,59	x	x	x
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	53 318	36,5	28,03	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	54 599	34,8	30,07	x	x	x
1525	Répartiteurs et répartitrices	55 055	36,5	28,72	x	x	x
341	Personnel de soutien des services de santé	51 570	35,1	28,16	25,35	28,08	31,30
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	52 916	34,6	29,32	27,04	28,17	29,65
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	53 555	38,8	26,45	x	x	x
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	50 748	..	..	x	x	x
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	52 324	36,4	27,45	x	x	x
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	52 304	36,3	27,53	x	x	x
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	49 811	38,4	24,84	x	x	x
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	49 821	38,4	24,85	...	...	...
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	48 546	38,4	24,24	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	50 546	38,5	25,17	x	x	x
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	53 812	38,8	26,61	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.

2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).

3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.



Tableau 1.2.11

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	126 243	37,5	64,51	62,32	66,08	66,16
0113	Directeurs et directrices des achats	116 069	37,5	59,32	x	x	x
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	118 582	37,5	60,60	...	...	...
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	118 903	37,5	60,76	58,70	60,72	61,86
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	127 073	37,5	64,94	60,21	64,59	68,15
0211	Directeurs et directrices des services de génie	151 553	37,5	77,45	x	x	x
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	133 758	37,5	68,36	...	...	...
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	123 078	37,5	62,90	58,81	63,57	64,59
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	132 052	37,5	67,49	57,29	67,34	79,25
0423	Directeurs et directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	121 813	37,5	62,25	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	119 732	37,9	60,65	57,40	60,85	63,72
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	115 429	38,1	58,15	x	x	x
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	116 371	37,5	59,47	56,03	60,86	62,81
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	97 312	37,5	49,73	46,47	50,24	53,53
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	96 246	37,5	49,19	44,56	49,50	53,17
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99 239	37,5	50,72	48,23	50,24	53,46
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	94 503	37,5	48,30	42,06	48,90	53,72
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	102 076	37,5	52,17	45,69	52,90	57,15
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	99 472	37,5	50,84	45,69	51,16	54,65
2112	Chimistes	96 589	37,5	49,36	43,52	45,98	54,25
2114	Météorologues et climatologues	103 657	37,5	52,97	43,52	57,27	61,52
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	125 265	37,5	64,02	56,19	65,38	72,08
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	105 760	37,5	54,05	45,64	54,24	61,38
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	105 774	37,5	54,06	45,62	54,24	61,75
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	117 702	37,5	60,15	55,24	61,47	65,07
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	116 833	37,5	59,71	55,02	59,74	65,88
2151	Architectes	119 261	37,5	60,95	56,96	61,02	67,08
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	113 094	37,5	57,80	52,98	55,45	62,68
217	Professionnels et professionnelles en informatique	91 310	37,5	46,66	40,85	46,99	51,57
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	92 668	37,5	47,36	...	...	...

Tableau 1.2.11 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	99 020	37,5	50,61	x	x	x
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	125 907	37,5	64,35	x	x	x
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	81 713	..	..	..	..	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	143 636	37,5	73,41	59,71	78,21	80,98
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	96 602	37,5	49,37	47,06	49,66	51,19
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100 037	37,5	51,12	42,47	50,24	57,79
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	107 207	37,5	54,79	...	...	...
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	89 183	37,5	45,58	40,92	44,24	48,97
5111	Bibliothécaires	93 711	37,5	47,89	44,24	46,39	51,50
5113	Archivistes	86 146	37,5	44,02	39,71	40,95	46,31
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	93 854	37,5	47,97	45,21	45,99	54,02
<b>Formation collégiale</b>							
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	75 858	40,0	36,34	34,40	36,97	37,89
122	Personnel administratif et de réglementation	73 572	37,5	37,60	33,37	35,82	38,92
1221	Agents et agentes d'administration	71 661	37,5	36,62	34,50	35,82	38,39
1225	Agents et agentes aux achats	86 503	37,5	44,21	36,11	45,36	50,48
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	72 297	37,5	36,95	33,37	35,82	38,39
222	Personnel technique des sciences de la vie	78 678	37,5	40,20	37,33	40,76	43,14
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	70 268	37,5	35,91	34,06	36,23	38,03
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	92 548	37,5	47,30	42,70	46,69	50,99
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	95 180	37,5	48,64	...	...	...
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	98 403	37,6	50,19	43,44	51,38	56,85
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	94 594	37,5	48,34	43,44	46,59	52,68
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	93 971	39,0	46,34	37,07	41,29	57,94
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	131 204	37,5	67,05	62,64	67,63	68,21
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	91 337	40,0	43,76	x	x	x
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	87 543	40,0	41,95	36,95	40,56	44,28

**Tableau 1.2.11** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	74 806	37,5	38,23	35,00	37,60	39,63
322	Personnel technique en soins dentaires	73 197	37,5	37,41	x	x	x
323	Personnel technique en soins de santé	55 451	37,5	28,34	x	x	x
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	74 919	37,5	38,29	35,09	38,61	40,24
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	75 729	37,5	38,70	35,41	38,42	40,52
4312	Pompiers et pompières	91 515	40,6	43,35	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	66 342	37,5	33,91	x	x	x
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	77 676	37,5	39,70	35,04	36,12	46,53
631	Superviseurs et superviseuses de services	69 199	39,8	33,30	x	x	x
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	67 300	40,0	32,27	31,37	31,61	32,45
6321	Chefs	72 441	40,0	34,71	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	65 614	40,0	31,47	30,29	31,45	32,45
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	65 725	40,0	31,49	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	92 366	40,0	44,25	43,52	44,19	45,35
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	74 274	40,0	35,58	33,35	36,11	36,87
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	72 423	40,0	34,70	x	x	x
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	81 795	40,0	39,19	38,52	39,07	39,66
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	82 623	40,0	39,59	38,73	39,21	39,70
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	76 270	40,0	36,55	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	73 386	40,0	35,16	x	x	x
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	75 386	40,0	36,12	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	77 729	40,0	37,24	x	x	x
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	80 065	40,0	38,36	37,37	37,61	37,85
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	80 106	40,0	38,38	36,71	37,25	37,78
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	68 214	40,0	32,68	31,07	31,60	32,08
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	77 961	40,0	37,35	33,45	38,19	39,44

Tableau 1.2.11 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	58 729	37,5	30,01	29,09	29,82	31,75
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	60 517	40,0	29,01	...	...	...
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	85 932	40,0	41,17	...	...	...
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	63 773	40,0	30,55	29,03	29,58	29,98
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	56 801	40,0	27,21	x	x	x
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	60 626	40,0	29,05	x	x	x
753	Autres conducteurs et conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	63 447	40,0	30,40	29,36	30,23	30,29
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	68 509	40,0	32,82	x	x	x
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	50 709	40,0	24,29	...	...	...
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	59 916	40,0	28,71	x	x	x
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	47 661	40,0	22,83	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	53 276	40,0	25,52	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	52 659	40,0	25,23	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.12

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	115 668	35,0	63,34	56,45	60,99	68,89
0113	Directeurs et directrices des achats	101 138	35,0	55,38	50,93	53,69	56,58
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	113 348	35,0	62,06	55,49	58,62	67,15
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	116 100	35,0	63,57	59,37	59,41	65,43
031	Directeurs et directrices des soins de santé	109 089	35,0	59,73	55,54	56,99	62,27
041	Directeurs et directrices de la fonction publique	115 958	35,0	63,49	58,76	61,40	70,13
042	Directeurs et directrices de l'enseignement et des services sociaux et communautaires	109 968	35,0	60,21	55,54	60,16	64,56
0421	Administrateurs et administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	112 894	35,0	61,82	55,99	61,23	63,00
0422	Directeurs et directrices d'école, administrateurs et administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	109 654	35,0	60,04	55,54	60,16	64,66
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	72 621	35,0	39,77	...	...	...
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	75 973	35,0	41,60	34,52	41,77	46,41
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	75 456	35,0	41,32	35,46	43,13	46,30
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	75 852	35,0	41,53	34,89	43,13	45,71
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	74 432	35,0	40,76	36,83	43,16	45,70
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	75 953	35,0	41,59	34,84	42,74	49,13
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	91 079	35,0	49,87	41,17	51,12	56,77
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	107 792	35,0	59,02	...	...	...
2112	Chimistes	89 606	35,0	49,06	39,27	50,25	56,43
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	85 712	35,0	46,93	39,65	50,95	51,85
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	83 968	35,0	45,98	35,67	47,47	51,33
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	88 356	35,0	48,38	42,64	51,33	53,11
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	86 583	35,0	47,41	42,64	51,01	51,33
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	98 134	36,7	51,22	43,41	52,88	56,26
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	78 284	35,0	42,87	37,12	42,74	50,39
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	85 516	35,0	46,83	44,34	48,36	50,71
2151	Architectes	87 796	35,0	48,07	46,53	47,98	51,33
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	83 093	35,0	45,50	37,96	49,34	49,61
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	95 994	35,0	52,56	45,85	51,85	58,23
217	Professionnels et professionnelles en informatique	83 488	35,0	45,71	39,55	49,22	49,84

Tableau 1.2.12 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	82 880	37,4	42,47	38,28	41,39	47,98
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	83 310	35,0	45,62	41,17	48,77	50,39
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	57 251	35,0	31,35	...	...	...
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	91 784	..	..	..	..	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	86 783	35,0	47,52	...	...	...
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	82 654	35,0	45,26	44,50	45,78	47,98
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	112 269	35,0	61,47	50,94	61,87	72,00
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	78 786	35,0	43,14	37,14	45,11	47,98
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	83 006	35,0	45,45	41,00	47,98	49,34
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	74 728	35,0	40,92	...	...	...
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	78 453	35,0	42,96	...	...	...
5111	Bibliothécaires	78 292	35,0	42,87	...	...	...
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	66 334	35,0	36,32	33,37	33,95	41,12
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	46 176	35,0	25,28	...	...	...
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	46 053	35,0	25,22	...	...	...
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	53 173	35,0	29,12	x	x	x
122	Personnel administratif et de réglementation	58 857	35,0	32,23	28,69	31,54	32,32
1221	Agents et agentes d'administration	55 761	35,0	30,53	28,47	31,51	32,32
1222	Adjoints et adjointes de direction	73 743	35,0	40,38	34,19	39,79	49,19
1225	Agents et agentes aux achats	58 675	35,0	32,13	26,00	27,10	36,79
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	81 271	35,0	44,50	36,60	44,82	49,99
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	58 002	35,0	31,76	...	...	...
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	46 560	35,0	25,49	24,78	25,00	26,85
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	46 883	35,0	25,67	24,46	26,00	26,85
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	44 970	35,0	24,62	...	...	...
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	45 154	35,0	24,72	...	...	...
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	54 048	35,0	29,59	...	...	...

**Tableau 1.2.12** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	54 203	35,0	29,68	...	...	...
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en Administration des affaires	79 170	35,0	43,35	34,19	44,82	49,84
221	Personnel technique des sciences physiques	58 231	35,0	31,88	...	...	...
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	58 399	35,0	31,98	...	...	...
222	Personnel technique des sciences de la vie	59 011	36,4	31,00	29,25	31,56	32,78
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	52 889	35,0	28,96	26,79	29,83	31,05
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	57 027	35,0	31,21	28,77	31,56	33,05
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	65 348	38,0	32,89	31,56	32,95	33,95
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	43 092	35,0	23,60	x	x	x
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	58 934	35,0	32,27	29,67	33,59	35,67
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	58 193	35,0	31,86	28,72	32,93	35,48
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	98 881	35,0	54,14	43,13	59,95	62,60
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	103 902	35,0	56,89	43,62	59,95	62,95
228	Personnel technique en informatique	58 176	35,0	31,85	29,72	32,32	35,67
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	62 931	35,8	33,73	28,79	35,67	37,49
3211	Technologues de laboratoires médicaux	63 867	35,0	34,97	...	...	...
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	62 865	35,1	34,33	34,62	35,59	37,49
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	51 308	36,0	27,37	25,82	25,97	28,04
322	Personnel technique en soins dentaires	63 220	35,0	34,62	...	...	...
323	Personnel technique en soins de santé	59 405	37,3	30,54	28,90	32,22	32,32
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	59 876	36,1	31,78	26,84	32,32	35,67
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	50 717	35,0	27,77	25,23	28,36	30,12
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	63 251	35,0	34,63	32,73	35,83	36,01
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	58 472	35,0	32,02	...	...	...
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	53 519	35,0	29,30	...	...	...
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	51 730	35,0	28,33	27,48	29,02	29,40
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	53 251	35,1	29,09	...	...	...
631	Superviseurs et superviseuses de services	55 096	35,0	30,17	...	...	...

Tableau 1.2.12 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	54 620	35,0	29,91	x	x	x
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	53 357	38,8	26,39	...	...	...
6321	Chefs	55 183	38,8	27,29	x	x	x
6322	Cuisiniers et cuisinières	53 323	38,8	26,37	...	...	...
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	48 487	38,8	23,98	x	x	x
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	44 544	38,8	22,03	x	x	x
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	72 962	35,0	39,95	37,75	38,63	40,72
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	55 460	38,8	27,43	...	...	...
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	55 774	38,8	27,58	...	...	...
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	55 205	38,8	27,30	...	...	...
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	55 051	38,8	27,23	...	...	...
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	53 722	38,8	26,57	...	...	...
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	51 991	38,8	25,71	...	...	...
729	Autre personnel des métiers de la construction	47 087	38,8	23,29	...	...	...
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	46 973	38,8	23,23	...	...	...
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	54 275	38,7	26,87	...	...	...
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	54 351	38,8	26,88	x	x	x
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	56 965	38,0	28,92	x	x	x
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	53 724	38,8	26,57	x	x	x
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	55 766	38,8	27,58	x	x	x
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	55 380	38,8	27,39	x	x	x
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	55 090	38,8	27,25	...	...	...
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	45 706	36,2	24,16	...	...	...
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	43 602	35,0	23,87	...	...	...
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	50 064	38,8	24,76	x	x	x
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	52 917	38,8	26,17	25,63	26,30	26,57



Tableau 1.2.12 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	44 035	35,0	24,11	23,35	23,39	25,00
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	44 064	35,0	24,13	23,35	23,39	25,00
1414	Réceptionnistes	40 186	35,0	22,00	...	...	...
1416	Commis des services judiciaires	43 884	35,0	24,03	22,17	24,22	25,44
142	Commis en bureautique et en éditique	44 600	35,0	24,42	...	...	...
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	47 762	35,0	26,15	23,93	27,20	27,72
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	45 032	35,4	24,36	...	...	...
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	43 332	35,1	23,67	...	...	...
1525	Répartiteurs et répartitrices	51 762	37,2	26,67	...	...	...
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	50 832	35,0	27,83	26,19	28,97	29,03
341	Personnel de soutien des services de santé	48 164	36,3	25,45	...	...	...
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	45 889	35,0	25,13	24,17	24,92	25,63
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	66 757	39,5	32,33	31,83	34,01	34,14
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	53 375	40,1	25,37	22,00	24,87	28,39
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	47 603	35,0	26,07	23,93	26,85	27,65
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	43 065	38,8	21,30	...	...	...
7452	Manutentionnaires	43 402	38,8	21,47	x	x	x
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	46 546	38,8	23,02	...	...	...
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	46 991	..	..	..	..	..
7512	Conducteurs et conductrices d'autobus, opérateurs et opératrices de métro et autres transports en commun	45 676	38,8	22,59	x	x	x
7513	Chauffeurs et chauffeuses de taxi, chauffeurs et chauffeuses de limousine, chauffeurs et chauffeuses	44 544	38,8	22,03	...	...	...
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	46 991	38,8	23,24	...	...	...
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	49 094	38,8	24,28	x	x	x
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	43 770	35,0	23,97	23,15	23,35	24,78

Tableau 1.2.12 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>2</sup>	Médian <sup>3</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>4</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
6611	Caissiers et caissières	39 412	35,0	21,58	...	...	...
6711	Serveurs et serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	43 712	38,8	21,62	...	...	...
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	44 646	38,7	22,12	...	...	...
6731	Préposés et préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	42 909	38,0	21,67	...	...	...
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	44 800	38,8	22,16	...	...	...
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	43 891	38,8	21,71	...	...	...
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	43 899	38,8	21,71	...	...	...
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	50 880	38,7	25,19	...	...	...
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	50 904	38,7	25,20	...	...	...
762	Manœuvres aux travaux publics et personnel assimilé, n.c.a.	45 975	38,8	22,74	x	x	x
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	45 981	38,8	22,74	x	x	x
861	Manœuvres à la récolte, en aménagement paysager et en ressources naturelles	44 951	38,8	22,23	...	...	...
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	44 810	38,8	22,16	...	...	...

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.
2. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
3. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
4. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.2.13

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Gestion</b>							
0112	Directeurs et directrices des ressources humaines	139 274	36,2	73,87	65,07	72,09	82,20
0113	Directeurs et directrices des achats	133 542	36,2	70,87	62,78	69,76	78,47
0114	Directeurs et directrices d'autres services administratifs	142 948	35,9	76,50	65,79	76,89	86,36
012	Directeurs et directrices des services financiers et des services aux entreprises	156 953	36,2	83,56	69,43	77,05	92,40
0121	Directeurs et directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	206 479	35,6	111,97	x	x	x
0124	Directeurs et directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	134 553	36,1	71,70	64,09	71,59	78,96
0125	Directeurs et directrices d'autres services aux entreprises	158 020	38,9	77,77	71,44	75,21	81,07
021	Directeurs et directrices des services de génie, d'architecture, de sciences et des systèmes informatiques	137 909	35,4	74,75	68,24	73,66	81,70
0212	Directeurs et directrices des services d'architecture et de sciences	136 057	35,3	73,90	x	x	x
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	141 275	35,8	75,81	68,81	74,89	82,73
031	Directeurs et directrices des soins de santé	113 228	35,0	62,00	53,83	61,59	66,10
051	Directeurs et directrices des arts, de la culture, des sports et des loisirs	122 730	36,8	64,02	56,24	61,95	70,58
0601	Directeurs et directrices des ventes corporatives	132 899	35,8	71,26	58,66	70,89	76,76
063	Directeurs et directrices de la restauration et des services d'hébergement	109 035	39,2	53,50	x	x	x
071	Directeurs et directrices de la construction, de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	139 822	37,4	71,80	63,41	70,91	80,88
0714	Directeurs et directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	138 695	37,3	71,20	62,54	70,90	79,22
0731	Directeurs et directrices des transports	129 907	36,4	68,44	61,78	68,04	73,21
<b>Formation universitaire</b>							
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90 800	35,1	49,54	41,01	49,89	54,88
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99 243	35,4	53,77	46,71	53,56	61,32
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	98 611	35,9	52,78	45,08	52,66	58,73
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100 027	35,2	54,48	48,18	54,88	63,27
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	96 788	35,7	52,08	44,40	52,11	60,08
2112	Chimistes	90 575	35,0	49,59	x	x	x
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	96 425	35,0	52,80	x	x	x
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	92 011	35,0	50,38	x	x	x
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	118 842	35,4	64,49	54,77	68,85	71,72
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	121 522	35,6	65,74	x	x	x
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	97 195	35,3	52,72	49,49	51,55	58,01
2151	Architectes	99 756	35,2	54,23	...	...	...

**Tableau 1.2.13** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	89 952	35,6	48,42	42,03	48,64	53,56
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	110 632	35,0	60,58	x	x	x
217	Professionnels et professionnelles en informatique	99 686	35,2	54,34	47,87	54,87	64,31
2173	Ingénieurs et ingénieurs, concepteurs et conceptrices en logiciel	100 189	35,1	54,73	50,77	55,84	58,38
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	84 083	35,3	45,67	40,26	46,70	50,31
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	94 673	..	..	x	x	x
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	119 774	36,1	63,74	53,55	63,63	75,45
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	105 985	35,2	57,81	48,25	57,13	67,15
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	115 690	35,3	62,85	x	x	x
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	76 317	36,4	40,36	...	...	...
5113	Archivistes	93 811	35,5	50,79	x	x	x
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	102 198	35,6	55,19	x	x	x
<b>Formation collégiale</b>							
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	68 209	36,9	35,06	29,81	33,69	38,12
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	97 749	36,5	51,73	x	x	x
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	86 561	36,6	45,46	39,92	45,98	48,20
122	Personnel administratif et de réglementation	66 521	35,2	36,19	30,11	34,05	38,47
1221	Agents et agentes d'administration	74 271	35,5	40,21	32,41	38,11	48,99
1222	Adjoints et adjointes de direction	80 973	36,1	43,07	36,99	42,33	48,38
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	67 020	35,7	36,05	31,91	35,58	39,74
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	86 460	35,8	46,29	37,38	49,49	52,25
1225	Agents et agentes aux achats	94 426	35,5	51,05	42,40	49,31	59,27
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	78 237	35,6	42,18	33,16	44,59	47,39
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	59 779	35,3	32,43	27,51	30,42	37,53
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	62 642	35,4	33,89	27,51	33,25	39,39
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	64 791	35,4	35,06	x	x	x
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	65 666	35,5	35,45	x	x	x
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	72 745	35,7	39,12	33,75	36,51	44,11

**Tableau 1.2.13** (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	68 507	35,8	36,70	33,07	35,90	39,42
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	90 008	35,3	48,95	x	x	x
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	94 830	35,9	50,94	x	x	x
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	76 629	35,3	41,57	34,31	42,99	45,66
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	101 343	36,1	53,97	x	x	x
228	Personnel technique en informatique	66 025	35,8	35,36	31,28	34,05	39,32
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	70 811	35,4	38,35	32,41	37,51	41,86
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	70 566	35,4	38,25	x	x	x
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	55 851	36,3	29,57	x	x	x
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	58 497	35,2	31,87	x	x	x
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	73 049	38,9	36,01	33,76	34,99	36,46
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	84 873	38,1	42,96	39,39	40,54	46,75
631	Superviseurs et superviseuses de services	86 038	38,8	42,57	39,47	44,23	44,50
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	84 400	35,6	45,50	40,41	45,31	50,23
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	93 038	37,3	47,87	...	...	...
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	83 306	37,3	42,87	x	x	x
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	67 892	38,9	33,55	x	x	x
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	80 558	39,6	39,03	38,58	39,33	40,32
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	72 448	39,3	35,29	x	x	x
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	72 561	39,6	35,04	x	x	x
729	Autre personnel des métiers de la construction	74 374	39,6	36,03	...	...	...
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	74 268	39,5	36,04	34,09	38,26	38,58
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	93 838	38,8	46,44	43,89	46,02	51,12
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	99 405	38,8	49,21	45,23	49,56	52,03
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	94 610	39,2	46,25	40,43	47,37	51,12

Tableau 1.2.13 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	83 046	39,2	40,64	38,58	40,30	43,52
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	81 271	39,7	39,23	...	...	...
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	76 769	39,2	37,55	...	...	...
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	77 229	39,2	37,76	36,41	38,58	38,62
7322	Débosselleurs et débosselleuses, réparateurs et réparatrices de carrosserie	74 148	39,1	36,33	x	x	x
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	78 511	39,9	37,76	x	x	x
<b>Formation de niveau secondaire</b>							
141	Personnel au travail général de bureau	54 776	35,1	29,95	25,72	28,21	34,98
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	55 280	35,1	30,28	26,25	28,50	34,98
1414	Réceptionnistes	44 570	35,1	24,29	...	...	...
1415	Commis des services du personnel	60 201	35,9	32,30	27,74	33,76	35,30
142	Commis en bureautique et en éditique	51 459	35,2	27,88	x	x	x
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	54 423	35,2	29,64	26,40	26,41	32,11
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	50 993	35,3	27,64	...	...	...
1432	Commis à la paye	64 186	36,5	33,63	x	x	x
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	68 316	37,9	34,51	32,34	34,61	37,65
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	64 034	37,2	33,04	x	x	x
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	70 068	35,7	37,69	x	x	x
1525	Répartiteurs et répartitrices	63 974	37,4	32,59	x	x	x
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	71 299	39,0	34,99	29,05	36,33	40,85
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	60 897	34,9	33,54	25,98	33,46	40,32
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	60 904	34,9	33,54	25,97	33,47	40,32
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	66 790	39,8	32,12	x	x	x
7511	Conducteurs et conductrices de camions de transport	66 037	..	..	..	..	..
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	49 059	35,5	26,39	x	x	x
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	48 105	35,2	26,11	x	x	x

Tableau 1.2.13 (suite)

**Salaires et heures normales de travail, selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Salaire annuel moyen	Heures normales de travail	Salaire horaire			
				Moyen	1 <sup>er</sup> quartile <sup>1</sup>	Médian <sup>2</sup>	3 <sup>e</sup> quartile <sup>3</sup>
		\$	h	\$/h			
<b>Formation en cours d'emploi</b>							
673	Nettoyeurs et nettoyeuses	61 635	39,3	29,95	...	...	...
6733	Concierges, surintendants et surintendantes d'immeubles	53 306	38,1	26,75	24,76	27,10	28,22
674	Autres services de soutien et personnel assimilé, n.c.a.	45 072	38,9	22,21	x	x	x
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	45 291	39,4	22,05	x	x	x
761	Aides de soutien des métiers et manœuvres	66 726	38,2	33,69	x	x	x
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	56 469	39,6	27,28	x	x	x

1. Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble du personnel en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus.
2. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble du personnel en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous).
3. Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.





Tableaux 1.3

# Échelles salariales

---

Tableau 1.3.1

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90,6	65 388	96 585	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,3	69 295	97 174	36,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	89,0	68 308	94 733	36,6
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	90,6	71 199	100 136	36,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	87,1	66 176	93 333	36,6
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	78,7	81 380	106 945	36,9
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	x	86 182	104 824	37,1
2112	Chimistes	41,3**	69 754	101 630	36,5
2113	Géoscientifiques et océanographes	x	79 923	101 643	39,0
2114	Météorologues et climatologues	x	81 542	107 258	37,1
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	109 890	132 643	36,8
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	69,5	63 033	97 879	36,1
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	62,4*	66 037	100 105	36,2
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	x	58 951	98 786	35,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	95,8	77 225	107 026	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	95,4	86 745	116 865	38,6
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	99,1	70 646	102 110	35,3
2151	Architectes	x	71 464	104 929	35,5
2152	Architectes paysagistes	x	67 031	98 934	35,4
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	70 658	100 742	34,9
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	71 402	102 029	36,3
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	73 159	101 100	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	90,4	70 886	101 566	36,6
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	90,8	84 723	120 597	38,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86,5	66 874	95 312	36,7
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	52 817	90 328	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	50 246	91 611	35,0
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	93 886	130 705	35,0
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	104 535	145 602	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	45 715	63 325	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	95,3	49 113	93 679	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	x	46 693	91 709	35,1
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	53 779	88 164	34,9
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	49,1**	77 903	125 090	35,9
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	51 125	89 111	35,1

**Tableau 1.3.1 (suite)**
**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	96,8	68 234	96 842	36,0
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	76 813	104 027	36,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	91,2	61 868	92 249	35,4
5111	Bibliothécaires	x	60 637	92 490	35,2
5112	Restaurateurs et restauratrices, conservateurs et conservatrices	x	51 227	91 593	34,9
5113	Archivistes	94,5	70 480	91 186	36,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	83,6	57 762	80 138	37,8
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,4	55 693	77 586	39,5
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	91,8	57 887	77 445	37,1
5123	Journalistes	x	52 763	78 433	36,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	65,5*	63 820	85 868	37,3
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	73 631	100 445	38,7
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	74 267	101 470	38,8
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	x	64 562	85 532	38,2
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	74,3	56 784	73 956	37,4
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	93,9	45 408	55 228	35,6
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	80,3	61 869	84 209	37,1
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	53 718	71 508	35,3
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	67,6	62 242	84 370	39,2
122	Personnel administratif et de réglementation	93,6	54 568	71 572	36,3
1221	Agents et agentes d'administration	94,5	51 744	65 564	36,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	98,0	51 435	83 917	35,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	76,2	50 037	67 993	36,4
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	91,8	63 823	92 680	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	86,6	65 167	89 616	37,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	88,6	59 960	83 500	37,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	x	59 981	85 432	34,9
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	90,2	43 456	53 946	35,4
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	92,7	43 696	54 754	35,4
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	45 122	57 529	34,9
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	x	40 844	45 878	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	89,1	46 626	61 481	35,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	91,3	46 757	61 679	35,5

Tableau 1.3.1 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	45 550	61 312	35,7
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	87,0	52 772	71 096	36,1
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	73,2	47 396	65 461	36,9
221	Personnel technique des sciences physiques	62,1*	73 648	89 461	36,6
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	38,5*	53 960	71 123	38,0
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	93,5	84 433	99 507	35,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	69,5	53 707	70 716	36,8
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	50,6**	49 130	65 157	36,8
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	84,7	60 721	82 777	37,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	80,3	62 134	90 750	38,1
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	69,7*	59 010	75 804	37,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	83,3	63 139	84 549	37,1
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	92,6	61 836	83 858	37,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	95 294	138 078	38,0
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	x	90 428	102 499	40,9
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	x	77 929	97 938	39,2
228	Personnel technique en informatique	87,9	46 488	64 031	37,3
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	45 756	65 386	35,7
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	x	45 035	63 710	35,1
322	Personnel technique en soins dentaires	92,6	45 485	65 031	35,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	98,3	46 702	64 643	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	88,5	56 629	77 112	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	73,9	49 505	90 859	38,4
4312	Pompiers et pompières	76,1	50 972	89 511	41,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,9	46 816	64 288	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,9	46 781	64 249	34,9
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	x	49 082	66 805	36,5
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	77,5	55 373	76 523	38,4
523	Annonces et annonceuses, autres artistes de spectacle, n.c.a.	x	58 939	78 139	35,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	71,5	55 147	73 959	38,0
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	93,4	47 506	61 651	35,2

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales de travail  h
			Minimum  \$	Maximum normal	
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	93,2	46 465	60 394	35,2
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	67,9	36 733	49 827	38,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	55,4*	56 652	78 213	38,2
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	51,5*	57 948	80 907	38,3
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	75,7	52 038	68 762	38,1
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	87,3	47 960	63 247	36,6
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	88,1	50 113	66 383	35,8
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	86,9	46 787	61 539	37,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	68,2	54 072	72 238	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	89,7	56 375	77 978	37,4
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	13,4**	49 543	66 501	38,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	9,5**	43 771	52 320	38,6
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	42,4*	37 038	52 005	39,1
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	36,5**	33 857	46 063	38,7
6332	Boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	55,7*	41 710	60 733	39,7
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	55,2**	37 394	69 293	39,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	56,2	73 363	97 638	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	29,5**	48 825	70 496	39,5
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	49,7**	53 416	80 022	39,2
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	24,3**	52 730	84 238	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	30,0**	52 914	80 594	37,9
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	12,0**	53 633	69 649	39,2
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	20,3**	54 687	72 045	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	21,0*	53 948	74 916	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	35,9**	43 563	62 104	39,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	11,3**	49 863	63 812	38,9
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	9,3**	47 722	61 345	39,0
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	64,6	75 519	96 352	39,5
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	74,4	76 973	99 505	39,4
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	35,2*	74 915	95 180	39,6
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	66,8**	60 161	80 991	38,8
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	92,7	75 379	93 916	39,5

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	48,3*	53 327	76 024	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	28,9*	58 670	82 121	40,0
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	58,5**	45 538	60 282	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	24,8*	51 006	75 198	39,4
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	27,6*	50 989	75 284	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	42,4*	51 857	66 387	39,7
7332	Réparateurs et réparatrices, préposés et préposées à l'entretien d'appareils	x	39 406	45 880	40,0
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	39,9*	52 879	67 919	39,8
7334	Mécaniciens et mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	x	53 118	70 043	38,0
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	47,4**	50 549	60 747	40,4
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	54,6**	50 256	60 108	40,5
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	17,9**	54 161	68 636	39,1
822	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	x	86 065	110 067	38,1
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	59,0	80 017	101 651	38,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	52,3	65 224	84 769	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	75,2	66 246	93 458	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	45,9	61 820	91 467	38,1
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	88,9	42 349	50 264	35,8
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	92,0	42 490	50 240	35,7
1414	Réceptionnistes	46,1**	37 229	46 837	36,4
1415	Commis des services du personnel	77,0*	45 967	64 059	36,8
1416	Commis des services judiciaires	x	41 288	53 663	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	72,2*	40 832	49 864	36,1
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	79,7	41 717	55 802	36,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	63,2	40 813	55 265	36,9
1432	Commis à la paye	80,1	42 902	64 317	37,6
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	95,0	41 216	54 318	36,5
1435	Agents et agentes de recouvrement	82,6	45 357	60 478	36,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	84,6	41 345	54 228	35,0
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	91,2	39 938	51 951	34,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	67,6*	43 733	59 540	36,6
1454	Intervieweurs et intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	x	55 544	67 407	38,1
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	42 759	56 761	39,2
1513	Messagers et messagères, distributeurs et distributrices porte-à-porte	28,5**	41 491	53 594	38,6

Tableau 1.3.1 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, ensemble du personnel, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	52,1	41 551	55 709	38,7
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	39,9**	36 526	49 703	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	57,3*	38 293	50 685	38,2
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	68,8	52 201	70 815	39,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	68,1	41 045	58 610	38,3
1525	Répartiteurs et répartitrices	71,9	51 072	65 752	38,1
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	49,2*	55 348	71 482	37,8
341	Personnel de soutien des services de santé	x	40 887	45 299	36,2
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	99,1	58 929	76 456	39,2
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	59,7*	29 957	40 326	37,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	47 226	63 071	39,3
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	77,9	42 587	57 827	36,8
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	41 924	55 413	36,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	71,8	42 858	58 817	37,0
656	Autre personnel des services personnels	9,6**	42 434	54 156	36,5
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	19,5**	48 142	59 830	39,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	42,9	38 052	53 585	39,7
7452	Manutentionnaires	42,9	38 048	53 596	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	15,1**	39 578	55 793	40,2
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	30,8**	31 443	41 324	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	16,8*	50 944	63 597	39,7
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	16,3**	49 394	60 943	39,9
7522	Conducteurs et conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	17,9**	53 538	68 038	39,3
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	23,6**	53 589	67 371	39,9
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	18,6**	42 875	53 767	40,0
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	21,7**	36 720	54 610	41,3
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	33 600	44 088	36,9
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	33 623	42 939	36,9
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	90,7	66 388	97 585	37,6
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	89,3	70 295	98 174	36,6
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	89,6	69 308	95 733	36,6

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*

Tableau 1.3.2

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	87,3	65 783	94 323	38,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84,6	69 772	97 065	37,2
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	80,9	68 919	93 303	37,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87,1	71 736	100 013	37,1
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,0	66 076	93 510	37,2
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	81 160	104 781	38,9
2112	Chimistes	x	77 548	101 591	38,7
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	26,3**	62 067	84 057	38,6
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	17,0**	67 935	89 480	37,5
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	93,7	76 233	102 500	38,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	84 138	116 004	38,9
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	65 843	82 553	37,1
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	69 893	88 184	37,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	74 563	99 271	35,3
217	Professionnels et professionnelles en informatique	86,9	74 545	103 316	37,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	86 415	122 314	38,4
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86,4	67 357	95 740	36,8
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	67 129	90 970	38,2
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	78,7	56 399	81 028	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	86 615	115 895	36,2
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	77,2	65 568	89 035	37,4
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	71 714	93 445	38,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	52 786	80 501	35,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	76,9	52 873	75 477	38,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	55 512	77 325	39,5
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	54 772	72 762	37,2
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	37,4**	50 588	69 993	38,1
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	76 390	100 315	38,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	77 295	101 642	39,0
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	89,9	72 896	97 296	38,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	89,6	73 632	98 411	39,0



Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,9	61 299	83 417	38,7
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	79,5	58 557	79 188	38,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	79,2	62 330	84 745	37,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,5	61 314	83 585	39,5
122	Personnel administratif et de réglementation	76,1	55 477	77 237	37,9
1221	Agents et agentes d'administration	72,8	48 292	64 276	37,5
1222	Adjoints et adjointes de direction	86,4	55 857	74 143	37,3
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	71,2	49 777	67 057	36,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	84,6	65 523	87 934	37,4
1225	Agents et agentes aux achats	79,7	62 693	91 035	38,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	68,9	46 982	63 605	37,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	78,8	46 911	63 542	37,1
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	x	50 463	67 902	35,6
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	68,3*	50 331	68 258	37,7
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	74,2	49 927	68 332	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	85,9	52 466	70 195	36,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	69,2	45 982	63 933	37,4
221	Personnel technique des sciences physiques	59,1**	76 565	91 692	36,8
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	29,9**	54 823	70 233	39,4
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	84 727	99 748	35,9
222	Personnel technique des sciences de la vie	16,5**	48 480	62 518	38,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	46 017	59 743	38,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	78,0	61 589	84 939	39,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	74,6	60 778	90 699	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	62,9*	59 316	75 337	38,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	69,1	61 384	83 953	39,2
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	85,0	63 631	83 992	38,9
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	98 144	152 792	39,5
228	Personnel technique en informatique	84,6	46 290	63 840	38,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	83,0	52 898	73 349	36,8
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	77,1*	64 756	93 734	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	x	60 570	99 555	40,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	70,4*	55 966	79 118	38,9

Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	68,6	54 712	73 944	38,3
631	Superviseurs et superviseuses de services	63,9	50 352	68 347	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	88,8	56 062	77 552	37,6
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	17,9**	48 544	65 585	38,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	59,4	72 141	98 054	39,2
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	29,9**	48 702	70 419	39,5
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	25,7**	54 678	72 041	39,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	24,1**	54 968	78 219	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	60,6	71 508	93 672	39,8
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68,1	74 882	98 150	39,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	32,8**	67 736	85 983	40,1
7303	Surveillants et surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	x	60 219	81 037	39,0
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	83,0	65 548	89 654	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	52,7*	53 099	76 141	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	29,2*	58 792	82 885	40,0
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	34,8**	49 726	75 431	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	38,5*	49 753	75 545	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	44,5*	52 245	67 043	39,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	41,5*	53 373	68 739	39,9
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	43,8**	52 260	63 152	41,3
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	50,6**	51 791	62 510	41,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	51,0*	64 174	83 550	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	14,7**	54 268	76 001	40,2
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	65,7	40 397	54 487	37,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	72,1	40 791	55 112	37,5
1414	Réceptionnistes	36,2**	35 520	46 658	37,2
1415	Commis des services du personnel	63,7**	46 208	63 985	38,6
142	Commis en bureautique et en éditique	50,6**	39 333	52 206	37,9
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	77,8	41 279	55 526	37,0
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	55,5	39 716	55 128	37,8

Tableau 1.3.2 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1432	Commis à la paye	77,3	40 912	63 527	38,7
1435	Agents et agentes de recouvrement	81,9	44 553	59 667	36,9
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	56,8**	44 233	59 624	38,8
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	41 715	57 977	38,6
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	40,0**	35 002	50 364	36,7
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	49,0	40 421	55 465	39,4
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	40,8**	36 478	49 671	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51,3*	35 990	51 462	39,7
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	52 396	71 106	39,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	65,2	39 569	57 457	38,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	57,2*	52 209	65 192	39,4
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	51,9**	55 469	73 346	38,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	43 198	62 956	38,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	74,7	42 100	57 637	37,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	66,1	42 196	58 851	37,7
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	47,2**	48 464	60 137	40,0
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	44,0	37 994	53 581	39,7
7452	Manutentionnaires	44,0	37 990	53 592	39,7
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	19,4**	36 951	52 306	39,8
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41,9**	30 687	40 482	39,8
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	13,0**	46 312	56 932	39,9
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	16,5**	46 332	56 939	39,9
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	30 062	42 050	37,5
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	29 106	39 996	37,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.3

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	94,5	66 671	91 444	36,2
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	69 979	95 308	35,1
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	67 260	91 717	36,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	62 754	88 074	35,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	69 428	93 904	36,3
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	61 413	82 552	35,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	66,7*	54 311	91 859	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	60 139	89 510	35,7
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	50 034	77 778	35,8
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	64 831	76 402	38,5
5123	Journalistes	x	45 120	77 206	35,1
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	71,1*	60 624	77 100	38,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	66 380	75 447	37,4
122	Personnel administratif et de réglementation	87,8	52 571	68 134	36,2
1221	Agents et agentes d'administration	95,4	50 705	65 207	35,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	51 629	67 746	35,9
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	63 271	81 379	36,4
1225	Agents et agentes aux achats	60,2*	59 209	78 417	36,7
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	50 026	67 436	36,5
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	47 959	67 822	36,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	52 135	68 426	35,5
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	50 099	65 836	36,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	19,7**	62 873	78 387	39,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	64,7*	64 470	91 648	39,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	69,6	55 676	92 952	39,7
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	83,1	68 770	79 532	39,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	56 336	84 229	39,5
228	Personnel technique en informatique	85,8	48 715	69 559	37,3
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	61 684	79 105	35,7
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	52 346	72 390	37,8
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	41 059	62 806	37,4

Tableau 1.3.3 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	59 306	79 901	36,7
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	33,3**	52 323	78 373	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	36,0*	48 875	71 923	39,6
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	71,3	55 580	84 975	39,0
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	52 847	86 869	39,9
724	Électriciens et électriciennes, monteuses et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	22,9**	48 530	78 583	38,3
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	17,0**	51 954	70 600	39,3
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteuses et monteuses d'installations au gaz	15,3**	55 857	84 222	39,6
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	36,0**	51 903	79 625	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	21,9**	49 719	73 221	39,8
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	52,8**	47 788	74 970	39,8
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	56,9**	47 788	74 970	39,8
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	36,6**	55 378	70 277	40,4
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	36,4**	55 420	70 305	40,4
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	10,7**	56 563	82 158	40,0
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	60,7	44 389	58 987	36,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	61,4	44 476	59 480	36,4
1414	Réceptionnistes	x	42 872	53 807	36,2
142	Commis en bureautique et en éditique	x	46 907	60 271	36,7
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	76,9	46 046	60 831	35,6
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	45,4**	44 336	59 069	37,1
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	46 291	61 653	35,5
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	50 064	67 489	38,8
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	46 252	66 716	38,3
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	37 392	50 167	36,8
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	32,0**	43 079	59 721	39,5
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	26,3**	38 772	54 012	39,6
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	38,7*	43 516	66 588	39,8
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	60 803	73 356	39,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	51,0**	43 261	63 005	38,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	77,0	58 984	71 731	38,8
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	61 245	76 540	40,7

Tableau 1.3.3 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel syndiqué, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,1	44 786	61 556	36,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	75,4	44 833	61 987	37,3
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	33,1 <sup>*</sup>	39 805	60 336	39,8
7452	Manutentionnaires	33,0 <sup>*</sup>	39 807	60 398	39,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	16,2 <sup>**</sup>	43 612	66 917	39,9
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	53,7 <sup>*</sup>	37 498	60 127	39,6
946	Opérateurs et opératrices de machines et personnel assimilé dans la transformation des aliments et boissons et produits connexes	20,6 <sup>**</sup>	36 820	54 872	41,6
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	50 003	81 052	39,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.4

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	84,4	69 831	97 173	37,2
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	80,8	68 903	93 273	37,4
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	87,0	71 831	100 197	37,1
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	81,8	66 130	93 597	37,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	86,7	74 622	103 470	37,2
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	86,3	67 429	95 923	36,8
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,3	57 037	77 715	..
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	65 802	89 014	37,5
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	53 787	74 736	38,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,0	54 978	77 377	39,6
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	70,9	61 310	83 525	38,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	62 214	85 017	37,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	66,7	61 422	83 663	39,5
122	Personnel administratif et de réglementation	75,3	55 700	77 945	38,0
1221	Agents et agentes d'administration	70,5	47 965	64 148	37,7
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	69,4	49 586	66 986	36,9
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	65 635	88 262	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	80,4	62 782	91 364	38,6
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	46 007	63 105	37,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	45 950	63 066	37,3
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	64,4*	50 412	68 479	38,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	72,2	50 358	68 444	38,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	86,3	52 499	70 373	36,4
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	69,8	45 568	63 741	37,5
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	33,6**	53 084	68 472	39,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	81,4	60 993	83 551	38,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,1	63 979	89 286	39,4
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	57,5**	55 631	73 702	38,2
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	72,8*	62 555	83 889	39,1
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	93 619	138 168	40,2
228	Personnel technique en informatique	84,5	45 933	62 867	38,4

Tableau 1.3.4 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	64 887	94 358	35,6
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	65,7**	56 985	81 011	39,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	68,6	55 040	74 216	38,3
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	74,1	35 923	48 873	38,8
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	54,3*	56 710	78 625	38,3
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	50,9*	57 553	80 544	38,4
623	Personnel de l'assurance, de l'immobilier et des ventes financières	86,8	47 609	62 700	36,7
6231	Agents et agentes, courtiers et courtières d'assurance	87,2	49 805	65 833	35,8
6235	Représentants et représentantes des ventes financières	86,6	46 487	61 099	37,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	66,2	50 100	68 050	38,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	55 956	77 476	37,7
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	x	37 598	52 666	39,1
6331	Bouchers et bouchères, coupeurs et coupeuses de viande, poissonniers et poissonnières – commerce de gros et de détail	x	34 531	46 296	38,6
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	x	33 921	50 704	38,5
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	63,7*	73 809	99 710	39,2
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	18,3**	48 056	64 823	39,1
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	41,2**	56 694	73 108	40,2
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	53 831	70 546	40,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	69,4*	53 716	74 344	40,0
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	42,3**	67 202	91 842	40,3
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	18,5*	54 787	76 634	39,6
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	20,6*	55 048	77 095	39,6
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	57,9*	48 911	63 600	39,1
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	53,1*	50 171	66 290	39,1
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	75,5	66 550	94 636	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	31,9**	51 054	67 381	40,4
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	66,5	39 829	53 846	37,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	74,0	40 261	54 485	37,6
1414	Réceptionnistes	35,4**	34 706	45 864	37,3
142	Commis en bureautique et en éditique	69,8	36 342	49 021	38,4
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	78,0	40 498	54 630	37,3



Tableau 1.3.4 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, personnel non syndiqué, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	57,1	39 138	54 636	37,9
1432	Commis à la paye	77,3	40 900	64 271	38,8
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	94,2	40 505	53 354	36,8
1435	Agents et agentes de recouvrement	79,6	43 677	58 666	37,7
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	x	39 445	53 167	38,8
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	41,9**	39 020	52 786	38,8
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	38,4**	33 738	50 469	36,7
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	41,6**	33 690	50 998	36,6
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	62,1	39 359	53 760	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	66,8	34 866	46 619	39,1
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	56,2**	33 954	47 368	39,7
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	68,8	51 049	70 740	39,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	68,4	38 950	56 528	38,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	53,0*	50 133	63 188	39,6
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	56,9*	29 578	39 369	37,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	40 130	60 647	38,5
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	73,3	41 184	56 296	37,3
6551	Représentants et représentantes au service à la clientèle – institutions financières	x	41 505	54 736	36,4
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	62,5	40 963	57 378	37,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	60,0	36 527	48 113	39,5
7452	Manutentionnaires	60,1	36 527	48 113	39,5
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	22,1**	32 877	43 371	39,8
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	41,4**	30 299	39 364	39,8
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	x	42 284	54 494	39,8
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	29 888	40 524	37,7
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	28 941	39 092	37,9
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	x	40 963	57 601	39,9

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.5

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle  %	Échelle salariale		Heures normales de travail  h
			Minimum  \$	Maximum normal	
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	30,2**	67 011	92 889	38,3
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	58,9*	69 914	98 269	38,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	53,8*	67 504	91 696	38,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	66,1*	74 505	107 085	38,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	53,9**	65 087	90 254	38,1
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	83,0	72 776	97 460	39,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	72 935	101 414	39,2
217	Professionnels et professionnelles en informatique	76,9*	78 246	113 760	38,7
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	97,1	90 975	137 292	39,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	59,1**	64 762	96 408	38,7
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	69,0*	52 992	87 317	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	80 384	109 323	35,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	42,6**	56 086	77 290	<b>38,2</b>
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	79,6	48 139	73 669	38,1
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	54 016	76 083	39,8
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	47,5*	54 491	72 114	39,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	49,2**	50 836	66 282	36,7
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	35,6**	55 085	69 882	37,8
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	49,4*	54 925	73 214	39,8
122	Personnel administratif et de réglementation	49,2*	49 595	66 543	38,8
1221	Agents et agentes d'administration	59,3*	43 368	56 970	38,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	22,6**	48 091	64 229	38,7
1225	Agents et agentes aux achats	47,0*	54 156	72 725	39,2
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	32,9**	46 390	60 736	37,7
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	51,3*	46 207	60 645	37,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	49,7*	52 195	68 208	37,7
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	39,9**	46 777	62 645	38,6
221	Personnel technique des sciences physiques	18,9**	42 112	59 257	39,3
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	19,3**	42 112	59 257	39,3
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	32,3**	58 906	79 780	39,8
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	38,4**	52 379	74 813	39,2

Tableau 1.3.5 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	11,1 <sup>**</sup>	49 408	70 175	38,1
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	43,7 <sup>**</sup>	50 013	63 902	39,5
228	Personnel technique en informatique	46,8 <sup>**</sup>	44 104	60 494	38,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	86,6	60 843	86 838	39,6
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	54,1 <sup>**</sup>	50 460	67 233	38,7
631	Superviseurs et superviseuses de services	52,7 <sup>**</sup>	40 132	50 449	38,5
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	52,3 <sup>**</sup>	52 594	75 654	38,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	23,6 <sup>**</sup>	49 625	64 871	39,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	17,3 <sup>**</sup>	46 871	60 015	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	53 313	69 265	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	47,9 <sup>**</sup>	64 356	83 596	40,2
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	67,2	63 738	84 273	40,3
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	82,5	45 541	60 049	40,1
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	53,8 <sup>*</sup>	49 124	62 951	40,3
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	36,2 <sup>**</sup>	52 350	64 267	39,6
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	35,3 <sup>**</sup>	53 084	64 893	39,6
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	44,2 <sup>*</sup>	54 921	71 154	39,8
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	39,9 <sup>**</sup>	37 918	49 641	37,7
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	42,9 <sup>**</sup>	38 004	49 799	37,9
1414	Réceptionnistes	26,4 <sup>**</sup>	36 246	45 739	36,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	38,3 <sup>**</sup>	40 742	54 352	38,5
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	36,5 <sup>**</sup>	36 276	49 044	38,4
1435	Agents et agentes de recouvrement	65,1 <sup>**</sup>	49 824	64 908	39,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	42,7 <sup>*</sup>	37 672	49 653	39,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	55,6 <sup>*</sup>	34 471	43 711	39,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	28,3 <sup>**</sup>	38 709	55 175	40,0
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	45 855	63 165	39,9
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	44,8 <sup>*</sup>	36 540	51 744	39,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	52,9 <sup>**</sup>	52 872	66 882	39,8
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	50,9 <sup>*</sup>	43 676	57 041	38,9

Tableau 1.3.5 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant de 200 à 499 personnes, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	51,0 <sup>*</sup>	43 676	57 041	38,9
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	33,0 <sup>**</sup>	36 672	46 134	39,8
7452	Manutentionnaires	32,8 <sup>**</sup>	36 648	46 105	39,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	13,8 <sup>**</sup>	37 910	50 707	39,7
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	16,7 <sup>**</sup>	41 743	53 097	39,7

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.6

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	93,5	65 741	94 372	38,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	88,9	69 757	96 927	37,1
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	86,6	69 106	93 516	37,3
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	89,7	71 489	99 355	37,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	88,8	66 223	93 995	37,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	96,0	76 849	103 398	38,3
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	98,6	84 495	116 469	38,9
217	Professionnels et professionnelles en informatique	89,4	73 739	100 801	36,9
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	83 498	112 414	37,5
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	94,4	67 834	95 597	36,4
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	83,3	57 745	78 544	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	94,0	87 890	117 240	36,3
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	94,5	67 696	91 671	37,2
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	76,0*	54 658	76 158	38,2
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	94,4	56 293	77 973	39,4
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	51 144	69 564	38,0
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs et compositrices, arrangeurs et arrangeuses	x	58 944	79 796	37,7
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	80,9	62 991	86 255	38,6
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	95,9	60 706	82 781	38,4
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	87,4	62 885	85 920	37,2
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	75,5	63 511	87 151	39,4
122	Personnel administratif et de réglementation	84,1	56 503	79 125	37,7
1221	Agents et agentes d'administration	76,5	49 366	65 891	37,3
1222	Adjoints et adjointes de direction	90,9	56 665	75 296	37,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	84,0	49 896	67 258	36,7
1225	Agents et agentes aux achats	91,5	64 274	94 471	38,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	88,1	47 099	64 182	37,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	87,9	47 048	64 114	37,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	84,0	51 260	69 873	37,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	82,5	50 763	70 168	38,1

Tableau 1.3.6 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	91,6	52 489	70 365	36,2
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	79,2	45 845	64 157	37,2
221	Personnel technique des sciences physiques	68,5*	78 789	93 786	36,7
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	35,4**	58 454	73 368	39,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	88,5	61 815	85 374	38,9
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	80,6	61 443	91 956	39,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	91,2	59 974	75 680	38,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	89,5	65 813	91 762	39,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	85,6	68 716	91 710	38,8
228	Personnel technique en informatique	94,5	46 572	64 338	38,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	92,1	47 733	64 405	36,3
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	60,9*	50 975	65 865	37,5
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	70,9	35 544	48 550	38,7
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	56,0*	61 862	87 760	37,8
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	77,8	51 741	68 322	37,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	69,7	54 374	75 391	37,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	95,8	56 420	77 749	37,6
6322	Cuisiniers et cuisinières	3,7**	34 858	45 838	39,0
633	Bouchers et bouchères, boulangers-pâtisseries et boulangères-pâtisseries	48,4**	35 695	51 716	39,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	70,6	74 484	101 508	39,1
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	48,9*	49 675	75 953	39,2
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	80,9	53 909	82 413	39,1
7232	Outilleurs-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	52 818	86 621	39,6
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	56 449	86 235	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,4	74 212	97 481	39,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	68,4	78 742	102 958	39,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	40,2*	59 654	90 096	39,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	23,4**	63 970	93 560	39,9
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	50,6**	52 189	68 517	39,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	46,9**	53 564	71 286	40,1

Tableau 1.3.6 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur privé, entreprises employant 500 personnes et plus, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	54,4 <sup>*</sup>	67 906	88 549	39,7
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	91,6	70 056	100 999	39,9
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	74,5	40 845	55 362	37,4
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	81,6	41 264	56 015	37,4
1414	Réceptionnistes	x	35 317	46 917	37,3
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	86,8	41 333	55 648	36,9
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	66,0	40 762	56 978	37,6
1432	Commis à la paye	83,4	39 277	61 455	38,7
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	98,8	41 237	54 292	36,6
1435	Agents et agentes de recouvrement	86,0	43 574	58 694	36,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	51,6 <sup>*</sup>	41 394	57 528	39,3
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	35,2 <sup>**</sup>	37 672	53 216	39,3
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	67,1 <sup>*</sup>	35 199	50 380	39,6
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	84,5	53 050	71 913	39,3
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	69,7	40 000	58 271	38,7
1525	Répartiteurs et répartitrices	59,1 <sup>*</sup>	51 934	64 489	39,3
6421	Vendeurs et vendeuses – commerce de détail	64,9 <sup>*</sup>	29 585	40 330	37,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	79,3	41 902	57 712	37,0
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	70,5	41 887	59 231	37,5
745	Débardeurs et débardeuses, manutentionnaires	50,8	38 528	56 591	39,6
7452	Manutentionnaires	50,9	38 528	56 591	39,6
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	21,1 <sup>**</sup>	36 764	52 617	39,8
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	43,3 <sup>**</sup>	71 625	102 106	40,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	x	47 663	76 629	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	x	42 328	69 758	39,9

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.7

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	71,2	77 954	107 112	38,4
112	Professionnels et professionelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	80,9	75 003	106 413	38,8
1121	Professionnels et professionelles en ressources humaines	76,5	71 193	99 220	38,8
1122	Professionnels et professionelles des services-conseils en gestion aux entreprises	82,7	78 240	113 784	39,0
1123	Professionnels et professionelles en publicité, en marketing et en relations publiques	82,6	72 964	100 103	38,2
211	Professionnels et professionelles des sciences physiques	21,5**	81 221	108 071	38,4
2112	Chimistes	16,0**	76 292	101 456	38,9
212	Professionnels et professionelles des sciences de la vie	11,5**	70 797	106 517	37,4
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	72 104	107 118	37,8
213	Professionnels et professionelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	91,1	78 693	111 267	39,1
214	Autres professionnels et professionelles en génie	91,9	86 946	120 272	39,1
217	Professionnels et professionelles en informatique	89,7	75 318	99 599	39,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	98,6	79 193	100 883	39,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	75,8	70 155	94 965	38,7
4021	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	69 553	90 149	38,7
4112	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	55,7**	61 963	83 694	..
416	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	84,8	96 218	134 989	38,7
	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	76,7	77 882	106 005	38,7
	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	71 839	94 084	39,0
512	Professionnels et professionelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	64 392	82 365	38,9
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	68 709	88 463	39,5
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	68,5	64 109	90 360	39,2
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	68,2*	63 005	85 977	38,1
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	69,7	64 235	90 882	39,3
122	Personnel administratif et de réglementation	73,0	62 161	87 414	39,2
1221	Agents et agentes d'administration	69,3	51 485	72 191	39,1
1222	Adjoints et adjointes de direction	78,3	61 067	83 666	39,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	57,4*	52 747	71 948	38,7
1225	Agents et agentes aux achats	75,5	65 340	92 258	39,4
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	64,5*	56 177	73 295	38,1
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	64,2*	56 220	73 342	38,1
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	62,4*	53 572	77 082	39,4
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	61,8*	53 926	77 770	39,5
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	56,6*	53 505	72 246	38,5



Tableau 1.3.7 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	51,6 <sup>*</sup>	50 569	67 805	38,4
221	Personnel technique des sciences physiques	54,7 <sup>**</sup>	80 488	94 799	36,2
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	23,6 <sup>**</sup>	56 376	71 721	39,7
222	Personnel technique des sciences de la vie	10,5 <sup>**</sup>	49 962	62 988	39,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	65,8	64 721	87 029	39,4
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	78,7	64 408	95 075	39,8
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	41,1 <sup>**</sup>	66 936	84 010	39,4
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	52,9 <sup>*</sup>	62 975	87 997	39,4
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	71,2 <sup>*</sup>	68 998	93 831	39,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	94 767	126 485	40,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	99 198	132 166	40,0
228	Personnel technique en informatique	62,6 <sup>*</sup>	53 608	69 902	39,2
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	49 072	67 443	39,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	64 737	88 794	37,9
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	78,6	61 523	83 284	38,9
6211	Superviseurs et superviseuses des ventes – commerce de détail	x	70 250	92 975	37,2
622	Personnel technique spécialisé du commerce de gros, acheteurs et acheteuses du commerce de détail et de gros	49,0 <sup>**</sup>	61 269	87 291	39,1
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	47,1 <sup>**</sup>	62 669	89 593	39,2
6222	Acheteurs et acheteuses des commerces de détail et de gros	x	48 450	66 202	38,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	61,7 <sup>*</sup>	65 059	92 700	39,8
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	72,5	64 938	94 004	38,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	57,5 <sup>**</sup>	69 425	102 320	39,9
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	31,1 <sup>**</sup>	48 790	70 884	39,4
7231	Machinistes, vérificateurs et vérificatrices d'usinage et d'outillage	48,3 <sup>**</sup>	54 657	81 665	39,1
7232	Outils-ajusteurs et outilleuses-ajusteuses	x	52 727	84 539	39,6
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	20,6 <sup>**</sup>	56 795	75 097	40,0
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	35,5 <sup>**</sup>	56 795	75 097	40,0
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	58,6 <sup>**</sup>	52 075	76 210	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	67,7	69 967	93 023	39,7
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	65,6 <sup>*</sup>	73 344	98 514	39,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	54,1 <sup>*</sup>	59 618	85 223	39,9
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	34,7 <sup>**</sup>	61 844	86 685	40,1

Tableau 1.3.7 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur de la fabrication, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	76,5	47 871	63 085	39,9
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	65,3	50 415	77 018	39,7
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	69,7	50 415	77 018	39,7
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	43,0**	54 699	70 544	40,1
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	40,6**	54 785	70 434	40,3
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	43,1*	62 656	81 599	39,8
922	Surveillants et surveillantes dans la fabrication et le montage	74,5	67 615	95 842	39,8
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	10,6**	58 744	71 793	40,9
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	62,0*	41 184	56 473	38,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	64,6*	41 282	56 681	38,4
1414	Réceptionnistes	59,1*	38 931	51 356	39,0
142	Commis en bureautique et en éditique	x	41 555	56 251	38,5
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	59,4	44 313	58 916	38,7
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	58,0*	43 243	57 666	38,8
1432	Commis à la paye	x	53 515	74 558	39,3
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	46 258	57 757	37,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	45 717	62 365	39,5
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	44,6	46 257	63 797	39,6
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnistes	32,0*	42 856	58 700	39,7
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51,4*	42 913	64 169	39,9
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	56,2*	52 701	69 291	39,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	50,0*	45 254	62 069	39,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	51 784	64 836	40,0
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	x	54 401	68 104	41,5
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	60,4*	44 962	62 278	38,8
7452	Manutentionnaires	25,1**	45 569	62 311	39,9
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	29,7**	54 273	73 004	39,9
941	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	46,4**	61 578	85 081	40,0
942	Opérateurs et opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	19,7**	57 338	71 403	39,9
943	Opérateurs et opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	18,5**	42 900	53 700	40,0
952	Monteurs et monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	78,7*	46 729	73 515	39,7
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	49,0**	42 652	64 383	39,9

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.8

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	64 561	101 321	35,4
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	68 483	97 356	35,7
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	67 710	96 127	35,8
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	70 076	100 384	35,7
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	98,8	66 367	92 995	35,7
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	81 445	107 581	36,3
2112	Chimistes	x	65 978	101 649	35,4
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	63 212	100 440	35,7
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	65 771	101 593	36,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	x	54 585	96 020	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	99,8	79 013	115 189	35,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	100 384	121 372	37,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	71 316	104 835	35,1
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	71 880	106 414	35,7
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	64 716	112 094	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	63 435	98 281	35,5
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	68 249	104 205	35,0
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	58 760	88 963	34,9
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,5	52 703	90 323	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	x	50 249	91 654	35,0
4011	Professeurs et professeuses, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	x	104 535	145 602	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	99,5	47 627	96 259	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	75,3	73 622	129 608	35,7
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	99,8	68 549	97 762	35,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	78 933	108 426	36,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	62 126	92 583	35,4
5113	Archivistes	x	70 744	91 503	36,1
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	66 934	88 880	37,0
5121	Auteurs et auteures, rédacteurs et rédactrices, écrivains et écrivaines	x	64 538	90 353	35,3
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	64 909	88 001	36,7
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	x	69 845	93 096	36,9
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	64 976	100 852	38,1
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	65 064	100 948	38,1

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	49 706	59 243	35,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	98,6	41 982	48 985	35,0
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	55 240	76 714	35,3
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	54 508	72 370	34,6
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	83,0	72 158	92 754	36,5
122	Personnel administratif et de réglementation	99,6	54 330	70 101	35,9
1221	Agents et agentes d'administration	99,8	52 357	65 790	35,8
1222	Adjoints et adjointes de direction	99,8	50 836	85 215	35,0
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	93,9	50 726	70 466	35,2
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	62 233	97 083	35,5
1225	Agents et agentes aux achats	98,7	68 705	87 607	36,4
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	59 037	79 586	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	98,2	42 529	51 435	34,9
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	98,0	42 717	52 109	34,9
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	96,9	44 077	55 498	34,8
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	97,8	45 546	59 505	34,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	97,7	45 845	59 767	34,9
1254	Agents et agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	x	41 744	56 470	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	95,0	54 824	77 129	34,8
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	93,2	52 670	71 145	34,9
221	Personnel technique des sciences physiques	x	52 050	72 944	35,1
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	52 132	73 009	35,1
2212	Technologues, techniciens et techniciennes en géologie et en minéralogie	x	50 370	71 593	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	89,8	54 077	71 295	36,6
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	49 808	66 336	36,4
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	97,5	59 402	79 487	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	90,0	64 036	90 822	36,2
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,8	58 211	77 023	34,9
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,1	64 201	84 910	35,8
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,2	60 493	83 758	35,6
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	x	81 384	100 251	38,5
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	x	91 297	117 443	36,0
228	Personnel technique en informatique	98,3	47 030	64 491	35,1

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	99,9	43 376	53 070	36,0
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	99,9	46 182	63 912	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	98,4	51 122	65 847	35,6
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74,7	49 442	90 809	38,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	97,9	46 056	63 652	34,9
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	97,9	46 007	63 601	34,9
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	97,5	54 159	71 219	37,4
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	98,7	57 971	74 059	36,1
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	96,8	47 975	62 524	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	96,7	46 827	61 149	35,0
631	Superviseurs et superviseuses de services	94,0	69 078	87 930	37,9
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	59 368	82 043	35,3
632	Chefs, cuisiniers et cuisinières	4,1	58 641	74 839	38,1
6321	Chefs	31,5	62 711	81 227	38,1
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	74 980	97 088	37,8
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	17,2	55 226	74 459	38,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	17,8	53 533	69 261	39,2
7242	Électriciens industriels et électriciennes industrielles	7,1	54 765	72 083	39,4
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	15,8	51 359	66 533	39,3
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	71,5	81 453	100 317	39,0
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	97,1	82 294	102 951	38,7
7302	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	x	82 657	105 098	39,0
7304	Surveillants et surveillantes des opérations du transport ferroviaire	x	86 761	107 408	39,4
7305	Surveillants et surveillantes du transport routier et du transport en commun	x	80 388	96 086	39,2
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	22,2	56 487	74 400	38,4
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	25,8	57 085	72 200	39,4
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	12,2	55 549	74 374	38,4

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	13,6	55 458	74 338	38,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	27,2	47 229	58 556	38,8
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	x	47 452	58 916	38,7
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	70,6	43 635	51 032	36,4
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	x	41 882	47 000	35,4
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	x	81 027	103 125	38,6
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	57,9	62 560	92 984	37,9
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	99,1	42 916	49 038	35,3
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,1	42 936	48 961	35,3
1414	Réceptionnistes	x	40 587	47 188	34,7
1415	Commis des services du personnel	x	45 733	64 131	34,9
1416	Commis des services judiciaires	x	41 288	53 663	34,8
142	Commis en bureautique et en éditique	99,0	41 780	48 382	35,0
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	94,9	44 665	57 614	34,8
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	94,5	43 449	55 593	34,8
1432	Commis à la paye	x	50 805	65 950	35,1
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	55 963	71 172	33,8
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	92,6	40 831	53 268	34,3
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	46 219	61 465	34,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	71,3	46 212	56 714	35,8
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	44 685	55 297	36,7
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	74,4	42 765	49 177	35,3
1523	Coordonnateurs et coordonnatrices de la logistique de la production	x	43 836	58 450	35,8
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	94,2	50 212	65 765	35,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	93,2	50 061	66 249	36,8
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	x	55 105	67 731	36,1
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	22,8	40 170	43 160	35,0
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	x	47 852	58 203	38,6
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	84,7	49 164	63 126	39,6
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	97,1	44 855	58 712	34,9
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	97,1	44 858	58 712	34,9
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	8,8	47 479	59 200	38,4
7452	Manutentionnaires	x	43 611	53 981	39,8
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	8,1*	49 744	69 284	41,7

Tableau 1.3.8 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur public<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	49 216	61 109	39,2
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	21,5	54 302	68 430	39,6
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	55 579	69 032	40,0
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	91,6	41 837	48 830	35,6
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	41 346	47 970	35,4

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1. Désigne l'administration québécoise (fonction publique, secteur de l'éducation et secteur de la santé et des services sociaux) et le secteur « autre public » (administration municipale, entreprises publiques des trois ordres gouvernementaux, les universités et l'administration fédérale au Québec).

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.9

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	81 423	107 428	34,7
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,1	73 485	103 027	35,3
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	79 499	104 244	36,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	72 822	108 151	34,8
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	64 779	94 920	34,7
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	72 656	112 718	35,1
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	71 251	105 415	34,7
2151	Architectes	x	71 864	108 387	34,7
2152	Architectes paysagistes	x	69 579	107 641	34,7
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	71 285	103 961	34,6
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	x	74 583	111 013	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	69 813	102 723	34,8
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	59 595	80 468	34,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	58 977	84 378	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	70 675	128 560	34,7
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	64 405	91 620	35,1
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	98,3	69 341	101 128	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	70 774	103 894	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	65 459	96 521	34,7
5111	Bibliothécaires	x	66 254	97 089	34,7
5113	Archivistes	x	60 539	91 707	34,7
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	71 091	92 365	36,1
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	72 593	94 406	34,9
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	64 220	83 424	35,4
1213	Superviseurs et superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et correspondancières et d'autres commis à l'information	x	54 546	71 012	34,6
122	Personnel administratif et de réglementation	97,3	59 170	81 624	34,9
1221	Agents et agentes d'administration	98,5	54 253	72 525	34,6
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	72 589	101 022	35,5
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	53 392	70 992	34,8
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	67 769	108 382	35,2
1225	Agents et agentes aux achats	x	59 770	81 628	34,9



Tableau 1.3.9 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	62 400	81 555	35,0
124	Adjoint administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	92,1	48 434	64 073	34,5
1241	Adjoint administratifs et adjointes administratives	92,5	48 481	64 021	34,5
1242	Adjoint administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	87,1	48 108	64 908	33,9
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	47 548	62 907	33,9
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	47 632	63 028	33,9
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	94,5	56 979	79 207	34,3
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	90,9	54 370	72 216	34,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	91,2	61 616	82 284	35,5
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	96,3	57 668	77 562	34,6
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	96,2	58 000	77 905	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	97,2	59 017	81 090	35,3
228	Personnel technique en informatique	91,9	55 616	75 535	34,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	97,8	54 570	72 718	34,8
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	96,9	54 079	71 751	34,8
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	74,4	49 344	91 135	38,4
4311	Policiers et policières (sauf cadres supérieurs)	72,2	48 548	92 138	36,4
4312	Pompiers et pompières	78,3	50 637	89 506	41,7
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	89,0	49 992	65 940	34,1
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	88,8	49 948	65 755	34,1
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	54 554	70 549	34,7
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	57 588	75 731	34,6
525	Athlètes, entraîneurs et entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs	90,3	54 893	73 952	34,9
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	90,0	54 316	73 207	34,9
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	72 357	91 767	37,2
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	63 698	82 684	35,3
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	79 374	101 051	38,6
723	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal	30,2	57 029	72 269	39,9

Tableau 1.3.9 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
724	Électriciens et électriciennes, monteurs et monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications	30,5	59 498	76 631	39,8
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	22,6	58 594	73 479	39,6
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	26,0	56 577	71 583	39,8
729	Autre personnel des métiers de la construction	29,9	54 394	69 477	39,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	30,2	54 394	69 477	39,8
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	82 470	104 600	38,9
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	81 607	103 276	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	25,0	58 752	74 215	39,6
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	49,4	60 250	76 067	39,8
7312	Mécaniciens et mécaniciennes d'équipement lourd	22,1 *	58 411	73 523	39,5
732	Mécaniciens et mécaniciennes de véhicules automobiles	58,1	57 674	73 939	39,5
7321	Mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	67,1	57 826	74 108	39,5
825	Entrepreneurs et entrepreneuses, surveillants et surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	x	80 390	102 044	38,1
921	Surveillants et surveillantes dans la transformation et la fabrication	97,8	81 303	103 289	38,7
924	Opérateurs et opératrices, contrôleurs et contrôleuses d'équipements d'utilités publiques	44,3	58 328	75 562	39,6
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	95,6	42 990	58 736	34,5
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	95,5	42 815	58 535	34,6
1414	Réceptionnistes	x	42 314	55 970	33,7
1416	Commis des services judiciaires	x	45 245	62 521	34,6
142	Commis en bureautique et en éditique	x	45 672	60 282	34,2
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	48 117	63 701	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	46 829	62 506	34,3
1432	Commis à la paye	x	51 404	68 293	35,0
1435	Agents et agentes de recouvrement	x	50 539	61 517	33,2
145	Commis de bibliothèque, de correspondance et autres commis	90,0	39 390	53 011	34,1
1451	Commis, assistants et assistantes dans les bibliothèques	x	38 082	51 375	34,1
1452	Correspondanciers et correspondancières, commis aux publications et aux règlements	x	46 821	62 215	33,9
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	45 573	58 710	38,1
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	90,1	52 296	69 570	36,5
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	80,5	49 915	66 193	36,5
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	91,4	47 748	63 429	35,2
1525	Répartiteurs et répartitrices	92,7	53 589	71 389	36,7

Tableau 1.3.9 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration municipale, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	x	54 765	69 396	35,2
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	48 709	64 994	35,0
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	16,6**	53 994	64 803	40,0
751	Conducteurs et conductrices de véhicules automobiles et de véhicules de transport en commun	x	50 196	64 440	39,5
7514	Chauffeurs-livreurs et chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	x	49 902	62 208	39,2
752	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd	25,3	54 369	68 535	39,6
7521	Conducteurs et conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	x	55 791	69 340	40,0

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.10

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	67 069	97 326	34,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	64 221	96 274	34,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	66 506	99 216	34,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	65 566	97 942	34,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	61 539	92 882	34,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	x	64 433	93 653	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	65 319	98 267	35,1
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	69 535	104 126	34,7
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	66 304	100 291	34,6
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	66 399	96 557	34,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	x	70 490	95 600	34,6
401	Professeurs et professeuses d'université, assistants et assistantes d'enseignement au niveau postsecondaire	x	103 114	143 876	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	x	54 840	86 573	35,1
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	64 560	89 149	..
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	x	62 662	93 002	34,7
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	x	90 303	135 568	34,8
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	x	61 244	97 662	34,6
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	60 333	93 279	34,9
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	65 540	101 155	34,8
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	64 149	101 119	35,0
5111	Bibliothécaires	x	64 194	102 130	35,0
5113	Archivistes	x	64 718	94 385	34,8
512	Professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et personnel professionnel assimilé des communications	x	60 681	89 389	34,4
5122	Réviseurs et réviseuses, rédacteurs-réviseurs et rédactrices-réviseuses, chefs du service des nouvelles	x	56 677	89 789	34,1
513	Professionnels et professionnelles des arts plastiques et des arts de la scène	x	60 154	93 176	34,9
5131	Producteurs et productrices, réalisateurs et réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	x	61 239	94 058	34,8
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	57 355	84 063	34,3
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	x	57 487	87 084	34,5
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	59 438	86 867	33,9

Tableau 1.3.10 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
122	Personnel administratif et de réglementation	x	51 882	71 534	34,7
1221	Agents et agentes d'administration	x	49 978	68 265	34,7
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	61 760	87 486	34,9
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	51 881	69 052	34,8
1225	Agents et agentes aux achats	x	57 614	87 304	34,7
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	54 135	74 790	34,5
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	46 181	58 807	34,6
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	46 171	58 805	34,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	49 353	64 280	34,8
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	50 282	69 160	34,3
221	Personnel technique des sciences physiques	x	56 421	74 129	35,2
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	x	56 634	74 278	35,2
222	Personnel technique des sciences de la vie	x	51 915	68 838	37,2
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	x	52 188	69 517	37,1
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	94,4	57 426	76 811	35,7
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	x	53 778	68 145	35,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	55 867	81 399	35,1
228	Personnel technique en informatique	x	50 990	67 363	35,3
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	x	52 398	68 664	35,1
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	57 213	85 305	34,6
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	49 545	67 896	34,8
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	49 344	67 508	34,8
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	50 332	69 072	35,2
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	x	58 050	80 957	34,7
631	Superviseurs et superviseuses de services	x	60 320	86 329	35,3
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	58 303	80 853	34,8
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	66 781	95 002	35,7
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	51 498	66 353	38,8
725	Plombiers et plombières, tuyauteurs et tuyauteuses, monteurs et monteuses d'installations au gaz	x	50 143	63 518	38,8
727	Charpentiers et charpentières, ébénistes	x	47 483	61 284	38,8
7294	Peintres, décorateurs et décoratrices (sauf décorateurs et décoratrices d'intérieur)	x	45 434	58 753	38,8

Tableau 1.3.10 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur universitaire, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	60 694	85 165	35,5
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	x	50 942	64 712	38,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	x	50 147	63 425	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	48 624	59 640	38,7
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	x	48 778	60 826	38,9
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	x	44 876	56 733	34,6
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	44 901	56 886	34,6
1414	Réceptionnistes	x	43 730	52 354	34,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	44 202	56 788	34,4
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	43 946	56 714	34,4
1432	Commis à la paye	x	46 949	57 141	35,0
151	Personnel au courrier et à la distribution de messages	x	42 780	48 957	37,4
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	x	42 736	48 740	37,3
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	x	44 400	54 402	36,0
1521	Expéditeurs et expéditrices, réceptionnaires	x	44 702	53 567	36,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	x	43 451	52 744	36,2
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	44 460	55 402	34,8
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	46 764	58 363	36,5
341	Personnel de soutien des services de santé	x	41 894	52 215	35,1
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	x	43 124	55 472	34,6
947	Opérateurs et opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé	x	43 052	51 849	36,4
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	x	42 753	51 743	36,3

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.11

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	95 104	122 437	37,5
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	100,0	91 485	99 792	37,5
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	100,0	89 145	99 701	37,5
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	100,0	93 873	101 448	37,5
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	100,0	89 240	96 384	37,5
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	89 251	107 765	37,5
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	87 913	104 538	37,5
2112	Chimistes	100,0	81 550	104 354	37,5
2114	Météorologues et climatologues	100,0	85 090	108 140	37,5
2115	Autres professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	111 337	136 639	37,5
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	84 751	112 932	37,5
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	84 682	113 032	37,5
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	104 627	122 675	37,5
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	104 450	123 537	37,5
2151	Architectes	100,0	107 039	124 441	37,5
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	100 463	122 144	37,5
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	79 077	98 006	37,5
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	100,0	82 594	94 542	37,5
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	84 643	100 445	37,5
4011	Professeurs et professeures, chargés et chargées de cours au niveau universitaire	100,0	76 334	128 223	37,5
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	90,5	51 767	77 040	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	100,0	114 468	153 760	37,5
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	78 734	100 055	37,5
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	91 283	105 009	37,5
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	90 634	110 758	37,5
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	81 247	91 041	37,5
5111	Bibliothécaires	100,0	84 218	95 717	37,5
5113	Archivistes	100,0	79 254	87 905	37,5
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	75 679	97 861	37,5
<b>Formation collégiale</b>					
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	68 387	75 396	37,5
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	67 424	73 144	37,5
1225	Agents et agentes aux achats	100,0	78 885	89 876	37,5
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	66 657	74 101	37,5
222	Personnel technique des sciences de la vie	100,0	70 380	81 943	37,5
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	60 174	74 296	37,5

Tableau 1.3.11 (suite)

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration fédérale, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	77 962	96 269	37,5
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	100,0	78 739	97 687	37,5
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	95,9	85 980	100 070	37,5
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	100,0	83 426	99 047	37,5
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	83 789	96 715	39,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	114 996	133 701	37,5
2273	Officiers et officières de pont du transport par voies navigables	100,0	87 375	96 914	40,0
2274	Officiers mécaniciens et officières mécaniciennes du transport par voies navigables	100,0	80 482	89 625	40,0
2275	Contrôleurs et contrôleuses de la circulation ferroviaire, régulateurs et régulatrices de la circulation maritime	100,0	60 292	78 661	37,5
323	Personnel technique en soins de santé	100,0	49 036	55 200	37,5
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	69 619	80 468	37,5
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	71 950	81 420	37,5
4312	Pompiers et pompières	77,1	79 598	89 994	40,2
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	100,0	58 233	67 704	37,5
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	70 758	80 467	37,5
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	100,0	55 276	59 765	37,5
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	69 996	87 855	40,0

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.



Tableau 1.3.12

**Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023**

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	100,0	51 433	88 372	35,0
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	99,9	50 101	85 618	35,0
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	99,9	52 287	87 527	35,0
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	99,9	46 751	84 042	35,0
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	99,9	50 098	84 010	35,0
211	Professionnels et professionnelles des sciences physiques	100,0	62 578	99 857	35,0
2111	Physiciens et physiciennes, astronomes	100,0	77 088	106 747	35,0
2112	Chimistes	100,0	63 433	100 789	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	100,0	53 808	93 830	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	100,0	51 869	91 559	35,0
2122	Professionnels et professionnelles des sciences forestières	100,0	57 089	96 884	35,0
2123	Agronomes, conseillers et conseillères, spécialistes en agriculture	100,0	54 124	95 705	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	100,0	60 881	106 921	36,7
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	100,0	50 150	92 027	35,0
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	100,0	52 700	92 092	35,0
2151	Architectes	100,0	52 724	91 964	35,0
2154	Arpenteurs-géomètres et arpenteuses-géomètres	100,0	52 673	92 229	35,0
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	100,0	64 067	112 777	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	100,0	53 820	92 224	35,0
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	99,5	52 532	90 343	37,4
314	Professionnels et professionnelles en thérapie et en évaluation	100,0	50 080	91 618	35,0
4012	Assistants et assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	100,0	44 047	58 408	35,0
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	100,0	46 613	96 356	..
403	Enseignants et enseignantes aux niveaux secondaire, primaire et préscolaire, conseillers et conseillères d'orientation	100,0	46 601	91 882	35,0
4033	Conseillers et conseillères en information scolaire	100,0	49 077	85 610	35,0
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	69,5	60 188	121 240	35,0
415	Professionnels et professionnelles des services sociaux et communautaires	100,0	49 741	88 742	35,0
416	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	100,0	52 977	90 895	35,0
4161	Rechercheurs, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	100,0	47 886	79 426	35,0
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	100,0	49 333	84 749	35,0
5111	Bibliothécaires	100,0	49 344	84 674	35,0
5125	Traducteurs et traductrices, terminologues et interprètes	100,0	46 433	69 054	35,0
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	98,5	41 135	47 632	35,0
1211	Superviseurs et superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	98,5	41 168	47 497	35,0

Tableau 1.3.12 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	100,0	39 302	55 191	35,0
122	Personnel administratif et de réglementation	100,0	44 392	63 423	35,0
1221	Agents et agentes d'administration	100,0	43 390	59 033	35,0
1222	Adjoints et adjointes de direction	100,0	49 238	84 504	35,0
1225	Agents et agentes aux achats	99,8	45 452	67 101	35,0
1227	Juges de paix, officiers et officières de justice	100,0	58 426	94 519	35,0
1228	Agents et agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	100,0	43 600	61 210	35,0
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	99,5	40 656	47 299	35,0
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	99,4	40 615	47 676	35,0
1242	Adjoints administratifs juridiques et adjointes administratives juridiques	100,0	40 836	45 658	35,0
1243	Adjoints administratifs médicaux et adjointes administratives médicales	99,9	40 836	45 658	35,0
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	100,0	43 277	56 116	35,0
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	100,0	43 502	56 287	35,0
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	100,0	55 057	89 285	35,0
221	Personnel technique des sciences physiques	100,0	43 402	60 940	35,0
2211	Technologues, techniciens et techniciennes en chimie	100,0	43 527	61 115	35,0
222	Personnel technique des sciences de la vie	99,5	46 294	62 994	36,4
2221	Technologues, techniciens et techniciennes en biologie	100,0	40 777	57 252	35,0
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	100,0	43 297	60 572	35,0
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	98,1	48 251	68 211	38,0
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	100,0	40 263	44 167	35,0
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	99,8	45 311	63 461	35,0
2263	Inspecteurs et inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	99,8	45 150	63 200	35,0
227	Officiers et officières, contrôleurs et contrôleuses des services de transport	100,0	72 870	102 035	35,0
2271	Pilotes, navigateurs et navigatrices, instructeurs et instructrices de pilotage du transport aérien	100,0	76 344	107 186	35,0
228	Personnel technique en informatique	100,0	44 259	61 425	35,0
321	Technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	100,0	45 989	66 160	35,8
3211	Technologues de laboratoires médicaux	100,0	45 489	66 548	35,0
3212	Techniciens et techniciennes de laboratoire médical, assistants et assistantes en pathologie	100,0	45 131	64 101	35,1
3219	Autres technologues, techniciens et techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	99,9	43 333	53 020	36,0
322	Personnel technique en soins dentaires	99,5	45 231	65 000	35,0
323	Personnel technique en soins de santé	99,3	47 155	63 303	37,3
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	100,0	45 579	63 411	36,1
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	100,0	39 632	55 582	35,0

Tableau 1.3.12 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, administration québécoise<sup>1</sup>, Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
431	Personnel des services de protection publique de première ligne	100,0	47 484	66 692	35,0
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	99,9	44 426	62 646	35,0
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	100,0	43 327	56 073	35,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	100,0	41 175	54 508	35,0
5254	Animateurs et animatrices, responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	99,8	43 422	55 621	35,1
631	Superviseurs et superviseuses de services	100,0	40 781	55 586	35,0
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	100,0	39 302	55 191	35,0
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	100,0	57 768	77 017	35,0
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	21,3	49 561	68 586	35,1
7333	Électromécaniciens et électromécaniciennes	100,0	46 748	57 242	38,8
738	Personnel de l'imprimerie, autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	67,4	40 285	43 896	35,0
7381	Opérateurs et opératrices de presse à imprimer	100,0	40 285	43 896	35,0
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	99,9	40 205	44 752	35,0
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	99,9	40 216	44 783	35,0
1414	Réceptionnistes	100,0	39 342	40 299	35,0
1416	Commis des services judiciaires	100,0	37 990	46 281	35,0
142	Commis en bureautique et en éditique	100,0	40 904	46 040	35,0
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	100,0	38 590	51 063	35,0
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	98,6	40 610	45 815	35,4
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	98,3	40 393	43 845	35,0
1525	Répartiteurs et répartitrices	100,0	40 869	53 003	37,2
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	100,0	42 882	53 693	35,0
341	Personnel de soutien des services de santé	7,7	41 790	45 268	36,4
441	Dispensateurs et dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	22,8	40 170	43 160	35,0
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	100,0	52 265	70 201	39,5
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	83,6	45 285	55 388	40,3
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	100,0	38 564	50 792	35,0
9471	Opérateurs et opératrices d'équipement d'impression sans plaque	100,0	40 294	44 186	35,0

1. Désigne la fonction publique québécoise et les réseaux publics de l'éducation, de la santé et des services sociaux.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

Tableau 1.3.13

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation universitaire</b>					
1111	Vérificateurs et vérificatrices, comptables	x	59 388	99 597	35,1
112	Professionnels et professionnelles en gestion des ressources humaines et en services aux entreprises	x	66 653	105 610	35,4
1121	Professionnels et professionnelles en ressources humaines	x	69 820	105 298	35,9
1122	Professionnels et professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	x	65 528	106 383	35,2
1123	Professionnels et professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	x	67 303	102 662	35,8
2112	Chimistes	x	57 242	103 367	35,0
212	Professionnels et professionnelles des sciences de la vie	x	63 612	113 612	35,0
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	x	61 896	112 333	35,0
213	Professionnels et professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	x	94 963	122 722	35,4
214	Autres professionnels et professionnelles en génie	x	97 127	124 884	35,6
215	Professionnels et professionnelles en architecture, en urbanisme et en arpentage	x	66 144	101 334	35,4
2151	Architectes	x	59 519	100 966	35,2
2153	Urbanistes, planificateurs et planificatrices de l'utilisation des sols	x	77 482	98 472	35,9
2161	Mathématiciens et mathématiciennes, statisticiens et statisticiennes, actuaires	x	62 335	113 618	35,0
217	Professionnels et professionnelles en informatique	x	63 641	105 437	35,2
2173	Ingénieurs et ingénieures, concepteurs et conceptrices en logiciel	x	68 199	103 035	35,1
2174	Programmeurs et programmeuses, développeurs et développeuses en médias interactifs	x	54 230	88 146	35,3
4021	Enseignants et enseignantes au niveau collégial, autres instructeurs et instructrices en formation professionnelle	x	63 522	98 835	..
4112	Avocats et avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	68,6	68 793	127 551	36,3
416	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes des politiques et des programmes	x	68 765	112 162	35,2
4161	Recherchistes, experts-conseils et expertes-conseils, agents et agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	x	73 529	118 326	35,3
511	Professionnels et professionnelles des bibliothèques, des archives, des musées et des galeries d'art	x	52 155	79 053	36,5
5113	Archivistes	x	66 209	105 325	35,5
<b>Formation collégiale</b>					
121	Superviseurs et superviseuses de services administratifs	x	61 210	73 449	35,8
1212	Superviseurs et superviseuses de commis de finance et d'assurance	x	64 716	98 703	36,7
1215	Superviseurs et superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	88,3	70 768	90 382	36,4
122	Personnel administratif et de réglementation	98,5	48 288	72 715	35,2
1221	Agents et agentes d'administration	97,1	53 097	80 854	35,4
1222	Adjoints et adjointes de direction	x	54 618	84 592	36,1
1223	Agents et agentes des ressources humaines et de recrutement	x	48 960	70 502	35,5
1224	Agents et agentes de gestion immobilière	x	57 681	88 396	35,8
1225	Agents et agentes aux achats	x	66 911	100 235	35,6
1226	Planificateurs et planificatrices de congrès et d'événements	x	59 088	82 968	35,7

Tableau 1.3.13 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
124	Adjoints administratifs et adjointes administratives de bureau – général, juridique et médical	x	46 097	60 548	35,2
1241	Adjoints administratifs et adjointes administratives	x	47 187	62 773	35,2
125	Sténographes judiciaires, transcripteurs et transcriptrices, techniciens et techniciennes à la gestion des documents, agents et agentes de statistiques	x	49 753	67 750	35,6
1253	Techniciens et techniciennes à la gestion des documents	x	51 069	68 798	35,6
131	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires	x	53 155	75 652	35,8
1311	Techniciens et techniciennes en comptabilité, teneurs et teneuses de livres	x	52 218	71 063	35,9
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	x	65 388	92 461	35,3
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage, en géomatique et en météorologie	x	61 707	79 112	35,3
226	Autres contrôleurs et contrôleuses techniques, officiers et officières de réglementation	x	70 237	107 877	36,0
228	Personnel technique en informatique	x	50 776	68 925	35,8
421	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement	x	52 687	72 964	35,4
4211	Techniciens et techniciennes juridiques et personnel assimilé	x	52 852	72 415	35,4
521	Personnel technique des bibliothèques, des archives publiques, des musées et des galeries d'art	x	45 333	61 660	36,3
5211	Techniciens et techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	x	44 294	61 883	35,2
522	Photographes, techniciens et techniciennes en graphisme, personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	x	58 401	76 442	39,0
524	Concepteurs et conceptrices artistiques, artisans et artisanes	92,9	64 593	87 112	38,2
631	Superviseurs et superviseuses de services	95,4	71 700	89 593	38,7
6314	Superviseurs et superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	x	64 373	91 654	35,6
720	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	x	74 973	97 531	38,0
7241	Électriciens et électriciennes (sauf électriciens industriels et électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	x	49 125	66 751	38,9
730	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses du personnel des métiers d'entretien, des opérateurs d'équipement lourd et de transport	x	81 405	98 714	39,1
7301	Entrepreneurs et entrepreneuses, contremaîtres et contremaîtresses en mécanique	x	83 157	103 175	38,8
731	Mécaniciens et mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles)	14,4*	59 661	84 983	37,8
7311	Mécaniciens et mécaniciennes de chantier, mécaniciens industriels et mécaniciennes industrielles	22,9*	60 572	76 776	39,4
733	Autres mécaniciens et mécaniciennes, réparateurs et réparatrices connexes	6,7**	45 017	57 086	39,2

Tableau 1.3.13 (suite)

Échelle salariale selon la Classification nationale des professions, secteur « entreprises publiques », Québec, 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Effectif couvert par une échelle	Échelle salariale		Heures normales de travail
			Minimum	Maximum normal	
		%	\$		h
<b>Formation de niveau secondaire</b>					
141	Personnel au travail général de bureau	x	44 104	56 112	34,9
1411	Employés de soutien de bureau généraux et employées de soutien de bureau générales	x	44 659	56 487	34,9
1414	Réceptionnistes	x	39 057	46 548	35,1
1415	Commis des services du personnel	x	43 541	63 453	35,7
142	Commis en bureautique et en éditique	79,8	44 819	54 586	35,8
143	Finance, assurance et personnel de soutien administratif	x	43 631	55 246	35,1
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	x	41 551	51 672	35,2
1432	Commis à la paye	x	51 756	63 476	35,9
152	Personnel en logistiques de chaîne d'approvisionnement, en suivi et en coordination d'horaires	38,9	52 583	67 148	36,0
1522	Magasiniers et magasiniers, commis aux pièces	51,8	49 184	62 640	35,4
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	x	57 183	74 796	35,5
1525	Répartiteurs et répartitrices	x	49 822	66 003	37,3
6541	Agents et agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	93,3	54 076	73 512	39,0
655	Représentants et représentantes du service à la clientèle et de l'information	94,5	51 246	66 427	34,8
6552	Autres préposés et autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	94,5	51 270	66 447	34,8

\* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

\*\* Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation imprécise, fournie à titre indicatif seulement.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023*.

# 2

## Les concepts et la méthodologie

---



Ce chapitre présente les différents concepts et la méthodologie utilisés dans *l'Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). Afin d'aider le lectorat, plusieurs des termes employés dans ce rapport sont définis dans le glossaire de ce document.

## 2.1 Cadre conceptuel

### 2.1.1 Concept de rémunération globale

Le concept de la rémunération globale<sup>1</sup> qui guide les travaux de l'ISQ comprend l'ensemble des conditions contractuelles ou statutaires donnant normalement lieu à un engagement monétaire de l'employeur au bénéfice du personnel, en contrepartie de l'exécution d'un travail pour une période donnée et dans des conditions déterminées<sup>2</sup>.

Cette définition de la rémunération globale est transposée dans une équation qui précise les éléments couverts et qui se présente comme suit :

$$\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{globale par} \\ \text{heure} \\ \text{travaillée} \end{array} = \frac{\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{directe} \\ \text{Heures} \\ \text{normales} \\ \text{de travail} \end{array} + \begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{indirecte} \\ \text{Heures} \\ \text{- ch\^om\^ees} \\ \text{pay\^ees} \end{array}}{\begin{array}{r} \text{Rémunération} \\ \text{annuelle} \\ \text{Heures} \\ \text{de pr\^esence} \\ \text{au travail} \end{array}}$$

La rémunération directe comprend, selon le cadre conceptuel élaboré, l'ensemble des sommes versées directement à la personne employée, soit principalement le salaire, mais aussi les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, les indemnités de vie chère, les bonis, les commissions et les divers remboursements reçus.

La rémunération indirecte comporte généralement les sommes versées à des tiers au nom de la personne employée pour lui permettre de bénéficier de certains avantages, comme une prime d'assurance vie, ou pour satisfaire à une exigence légale, par exemple la contribution au régime d'assurance maladie du Québec. La rémunération annuelle représente la somme de la rémunération directe et de la rémunération indirecte.

Les heures normales correspondent à la durée habituelle du travail. Les heures chômées payées, quant à elles, constituent les périodes d'absence rémunérées, soit les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et les autres congés payés. Les heures de présence au travail sont ainsi déterminées en déduisant les heures chômées payées du nombre d'heures annuelles normales.

Certains éléments, bien que couverts par le concept, ne sont pas traités dans ce rapport. Les débours liés à la rémunération variable ne sont pas pris en compte dans le calcul de la rémunération globale par heure travaillée.

### 2.1.2 Mesure de la rémunération globale

Une fois le concept de la rémunération globale bien établi à l'aide d'une définition et d'une équation, plusieurs méthodes peuvent être retenues pour mesurer cette rémunération. L'ISQ a choisi la méthode des débours pour colliger et présenter les données sur la rémunération globale. Cette méthode permet d'évaluer les coûts engagés par les employeurs au chapitre de la rémunération pour une année financière donnée. Compte tenu de son équation sur la rémunération globale, l'ISQ utilise cette méthode en ajoutant au salaire les débours encourus par les employeurs pour offrir à leur personnel les régimes d'avantages sociaux, tout en considérant les heures de travail et les heures chômées payées.

La méthode des débours comporte toutefois certaines limites. Ainsi, chez deux employeurs offrant à leur personnel des régimes d'assurance vie identiques, la prime à verser peut varier sensiblement en raison, par exemple, de l'âge du personnel. La mesure de la rémunération globale par la méthode des débours donnerait des résultats différents selon l'âge des personnes employées pour chaque employeur. Pourtant, à âge égal ou sur l'étendue d'une carrière, l'avantage est le même. Plusieurs variables, sauf celles ayant trait au contenu des régimes, peuvent en effet exercer une influence sur les frais engagés, notamment les variables démographiques (âge, sexe, ancienneté de la main-d'œuvre, etc.) et les variables économiques (taux d'inflation et d'intérêt, rendement de la caisse de retraite, etc.).

1. Cette édition ne contient pas de résultats sur la rémunération globale en raison de la disponibilité des ressources au moment de la production du rapport.  
2. INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION (1988), *Cadre conceptuel de la définition de la rémunération globale*, Montréal.



### 2.1.3 Concepts relatifs aux salaires et aux échelles salariales

L'ISQ recueille l'information sur le salaire normal, c'est-à-dire le traitement habituel de la personne employée en fonction de ses heures normales hebdomadaires de travail. Cependant, le salaire peut être colligé sous plusieurs formes (horaire, hebdomadaire, annuel, etc.) ; de fait, au moyen des heures normales hebdomadaires de travail, l'ISQ est en mesure d'effectuer les conversions nécessaires afin de présenter les données salariales sur différentes bases.

Les salaires recueillis incluent les indemnités de vie chère lorsqu'elles sont intégrées de même que les primes de chef d'équipe ou de spécialiste. Ces primes ne sont pas associées au rendement, mais à des emplois comportant des responsabilités de niveau supérieur. Les primes de rendement sont, en effet, exclues, puisqu'elles ne sont pas reliées aux tâches, mais plutôt à la personne qui occupe le poste.

Les débours relatifs aux salaires constituent un facteur important dans les décisions de rémunération d'un employeur, mais d'autres éléments doivent également être pris en compte. En effet, le niveau de salaire d'une personne employée dépend en partie de variables relatives à cette dernière, telles que l'ancienneté, l'expérience ou le rendement, qui déterminent sa position dans l'échelle salariale.

Afin de nuancer les données recueillies concernant les salaires, l'ISQ ajoute de l'information sur les échelles salariales. Les échelles salariales expriment une partie importante de la politique salariale de l'employeur. Elles représentent le niveau de rémunération offert pour un emploi. Pour des salaires différents, la politique salariale pourrait être similaire, puisque les débours peuvent varier en raison de diverses caractéristiques. La diffusion de données sur les échelles salariales permet donc une analyse plus approfondie des données portant sur les salaires.

Il existe plusieurs types d'échelles salariales : celles avec un minimum et un maximum normal, celles avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite et, enfin, les échelles salariales avec un minimum et un maximum au mérite. Le maximum normal est un paramètre important ; ce taux, accessible à la personne

dont le rendement est satisfaisant, représente le taux de comparaison du marché. Le maximum au mérite, pour sa part, ne peut être atteint que par les personnes qui ont un rendement supérieur.

La comparaison entre les résultats observés pour les salaires et ceux relatifs aux échelles salariales doit tenir compte de certaines réalités. Pour une même entreprise, les données relatives aux échelles portent sur un groupe de personnes employées qui peut différer de celui pour lequel s'effectue la collecte des salaires. En effet, les données salariales incluent le personnel qui n'est pas assujéti à une échelle. En général, les professionnels et professionnelles, les techniciens et techniciennes et le personnel de bureau sont rémunérés selon une échelle salariale. En revanche, le personnel de service, celui de production et les ouvrières et ouvriers sont généralement rémunérés selon un taux fixe.

La collecte des données sur les maximums normaux peut occasionner quelques difficultés. Par exemple, dans certains cas, le mode de rémunération apparemment privilégié pour un emploi est une échelle salariale ; cependant, la difficulté de déterminer le maximum normal représentatif d'une politique salariale formelle fait que les emplois en question ne sont pas pris en compte dans les données sur le personnel rémunéré selon une échelle salariale.

Lorsqu'il s'agit de pondérer le minimum, tout l'effectif assujéti à une échelle salariale est pris en considération, y compris le personnel dont le salaire est « hors échelle ». La même opération est effectuée dans le cas du maximum normal ; toutefois, le personnel dont l'échelle ne comporte pas de maximum normal, mais seulement un maximum au mérite, est exclu de cette opération.

Par ailleurs, pour ce qui est des emplois repères, dont le concept sera expliqué dans les prochains paragraphes, les emplois d'une même entreprise qui ont été appariés à un même corps d'emploi sont mis en relation entre eux selon qu'il s'agit d'une progression de carrière ou d'un régime de postes. Dans le premier cas, les employés et employées progressent d'un emploi à un autre sans changement de poste. Il s'agit d'une progression, plus ou moins automatique, basée sur l'acquisition de compétences, l'ancienneté ou le mérite. Dans le second cas, la progression de la personne implique la disponibilité d'un poste et, conséquemment, un concours visant à

le pouvoir. Les deux régimes peuvent être présents dans la même entreprise. En effet, le fait d'avancer dans les premiers niveaux d'un corps d'emploi est souvent considéré comme de la progression de carrière, alors que l'accès aux niveaux supérieurs s'effectue selon un régime de postes. L'ISQ établit, pour chaque emploi repère, un minimum et un maximum qui reflètent bien la progression des employés et des employées dans leur structure salariale.

#### 2.1.4 Concepts d'emploi repère et d'appariement

Dans le cadre d'une enquête sur la rémunération, l'utilisation d'emplois repères permet à la fois de limiter le nombre d'emplois à enquêter et de faire que les résultats sont représentatifs du secteur ou de l'entreprise qui fait l'objet de la comparaison. L'appariement des emplois des entreprises aux emplois repères de l'enquête est donc la méthode privilégiée par l'ISQ afin de répondre à son mandat de comparaison de la rémunération. Il s'agit d'un processus d'évaluation des similitudes entre le contenu des emplois repères et celui des emplois présents dans les entreprises participant à l'enquête, en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs.

Le choix du panier d'emplois repères a été réalisé sur la base des emplois de l'administration québécoise ayant une contrepartie dans les autres secteurs du marché du travail<sup>3</sup>. C'est pourquoi certains emplois (personnel infirmier, personnel enseignant, etc.) ont été exclus. Les emplois retenus devaient être comparables, ce qui implique d'être suffisamment présents sur le marché de comparaison en plus d'avoir un contenu (responsabilités, exigences, etc.) facilement identifiable et stable dans le temps. De plus, les emplois repères permettent de tenir compte du niveau de complexité des tâches (niveau d'entrée et d'apprentissage, niveau de fonctionnement autonome et niveau de chef d'équipe ou de spécialiste).

Ainsi, sur ce plan, l'information qui résulte de l'appariement offre un degré de finesse plus grand que celui obtenu avec la codification CNP.

Le panier d'emplois repères actuel a été introduit en février 2007<sup>4</sup>. L'ERG 2023 a porté sur 43 corps d'emploi (ayant de 1 à 3 niveaux de complexité), lesquels se regroupent en 5 catégories d'emplois, soit les professionnels et professionnelles, les techniciens et techniciennes, le personnel de bureau, le personnel de service et les ouvriers et ouvrières.

#### 2.1.5 Classification nationale des professions

En plus d'utiliser des emplois repères pour répondre à son obligation de comparaison de la rémunération, l'ISQ collige dans l'ERG des données relatives aux professions telles que définies dans la Classification nationale des professions (CNP) 2016<sup>5</sup>.

La CNP est un système de classement des emplois reconnu à l'échelle canadienne et comparable aux systèmes d'autres pays. Il s'agit d'un outil permettant de classer les emplois d'une entreprise à l'aide de la description de tâches normalisée définie pour chacun des 500 groupes de base. Cette classification est utilisée, entre autres, par Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Ce système permet aux statisticiens et statisticiennes et aux analystes du marché du travail d'utiliser une méthode uniformisée, et cela, dans le but de recueillir des données et de produire des résultats pour des groupes bien définis.

La CNP classe les professions en fonction du niveau de compétence et du domaine ou genre d'activité. Il s'agit d'une classification hiérarchique : elle comporte

3. En vertu de sa loi constitutive, l'Institut doit informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et de celle des autres salariés et salariées du Québec (*Loi sur l'Institut de la statistique du Québec*, L.R.Q., c. I-13 011, a. 4). L'administration québécoise comprend la fonction publique québécoise ainsi que les secteurs publics de l'éducation et de la santé et des services sociaux.
4. Pour plus de renseignements sur le processus de sélection du panier d'emplois repères, le lectorat peut consulter les documents *La sélection des emplois repères : nouvelle classification, enjeux et plan d'action* (octobre 2003) et *La sélection des emplois repères : présentation de la structure d'emplois de l'administration québécoise et analyse du panier actuel d'emplois repères avec des critères de représentativité d'ensemble* (décembre 2005) ainsi que les cinq articles parus dans le *Flash-info* (septembre 2003, 2004, 2005, 2006 et février 2007). Toutes ces publications sont disponibles sur le site Web de l'Institut ([statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca)).
5. Voici le lien du site officiel de la CNP 2016 : [noc.esdc.gc.ca/Accueil/](http://noc.esdc.gc.ca/Accueil/). La version la plus récente de la CNP sera intégrée dans l'ERG 2025.

40 grands groupes (codes à deux chiffres), 140 groupes intermédiaires (codes à trois chiffres) et 500 groupes de base (codes à quatre chiffres). Ainsi, chaque grand groupe englobe un ou plusieurs groupes intermédiaires, et chaque groupe intermédiaire contient un ou plusieurs groupes de base. Chaque chiffre fournit de l'information sur la profession : le premier indique le domaine, le second désigne le niveau de compétence généralement requis pour l'emploi, alors que le dernier sert à classer les différents corps d'emploi. Prenons, par exemple, le code 2131. Le premier chiffre (2) révèle qu'il s'agit d'une profession du domaine « sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés ». Le deuxième chiffre (1) signifie qu'une formation universitaire est généralement requise pour occuper ce poste. Ensemble, ces deux chiffres indiquent déjà que cette profession se classe dans le grand groupe 21, soit celui du personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées. Le troisième chiffre (3) désigne le groupe intermédiaire, en l'occurrence celui des « professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique ». Enfin, le quatrième chiffre (1) fait référence au groupe de base, c'est-à-dire les « ingénieurs civils/ingénieures civiles ».

## 2.2 Méthodologie et approche de collecte

### 2.2.1 Plan d'échantillonnage

#### ► Population visée et base d'échantillonnage

La population visée par l'enquête est constituée de l'ensemble de l'effectif des entreprises comptant au moins 200 personnes employées à temps plein ou à temps partiel dans les différents secteurs du marché du travail au Québec. L'entreprise dont le nombre de personnes employées varie grandement en fonction des saisons, mais qui emploie 200 personnes et plus au moins 6 mois par année est incluse dans la population de l'enquête.

L'administration fédérale (personnel travaillant au Québec) constitue une seule entreprise dans le cadre de l'ERG ; c'est également le cas de l'administration québécoise (fonction publique, secteur public de l'éducation et secteur public

de la santé et des services sociaux). Dans l'administration municipale, la population estimée est définie sur la base de la population desservie par la municipalité plutôt que sur la base du nombre de personnes employées. Ce sont les municipalités de 25 000 habitants et plus qui font partie de la population visée par l'enquête, et celles-ci emploient généralement au moins 200 personnes.

Les secteurs d'activité économique suivants sont exclus de l'enquête :

- agriculture et services relatifs à l'agriculture ;
- pêche et piégeage ;
- exploitation forestière et services forestiers ;
- construction ;
- organismes internationaux et autres organismes extraterritoriaux.

Le fichier de référence de la population de l'enquête est la base de données du Registre des entreprises (RE) de Statistique Canada. La base d'échantillonnage est constituée à partir de ce fichier, en excluant les entreprises classées dans les secteurs non couverts par l'enquête ainsi que celles classées dans les catégories de taille plus petite que 200 personnes employées. En ce qui concerne les municipalités, l'information pertinente est tirée du tableau *Estimation de la population des municipalités de l'ISQ*.

#### ► Stratification

Pour déterminer la taille et la composition de l'échantillon, les entreprises composant la population de l'enquête ont été réparties selon trois variables de stratification : privé/public, secteur d'activité économique et taille de l'entreprise.

#### ► Privé/public

La variable de stratification privé/public répartit les entreprises de la population visée en considérant leur appartenance au secteur privé ou au secteur public<sup>6</sup>. Le secteur public, tel que défini ici, correspond au regroupement du secteur « Administration québécoise » et du secteur « Autre public » que l'on retrouve dans le rapport *Rémunération des salariés. État et évolution comparés*.

6. Le secteur public comprend toutes les unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant droit de vote.

### *Secteur d'activité économique*

En ce qui a trait aux entreprises du secteur public, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la façon suivante :

- éducation (centres de services scolaires et cégeps) ;
- santé et services sociaux ;
- administration provinciale (fonction publique du Québec) ;
- administration fédérale ;
- administration municipale ;
- universités ;
- entreprises publiques (locales, provinciales et fédérales).

Dans le cas des entreprises du secteur privé, la deuxième variable de stratification portant sur l'activité économique découpe la population de l'enquête de la manière suivante<sup>7</sup> :

- extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21) ;
- fabrication (31, 32 et 33) ;
- commerce (41, 44 et 45) ;
- transport et entreposage (48 et 49) ;
- industrie de l'information et industrie culturelle (51) ;
- finance, assurances, immobilier et location (52 et 53) ;
- autres secteurs de l'industrie des services<sup>8</sup> (54, 55, 56, 61, 62, 71, 72 et 81), sauf les secteurs suivants :
  - éducation (centres de services scolaires et cégeps) ;
  - universités ;
  - santé et services sociaux ;
  - entreprises publiques.

### *Taille de l'entreprise*

La troisième variable de stratification, la taille de l'entreprise, est déterminée à partir du nombre de personnes qu'emploie l'entreprise. La stratification selon la taille répartit les entreprises en deux ou trois catégories. Les bornes définissant les strates de taille sont variables d'un secteur d'activité à l'autre.

#### ► Degré d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage de l'enquête est un plan stratifié à deux degrés pour ce qui est de la CNP et à trois degrés dans le cas des emplois repères. Le premier degré consiste en un échantillon stratifié d'entreprises. L'étape du profilage permet de découper l'entreprise en unités de collecte (p. ex., une institution financière peut être divisée selon les particularités de rémunération et de conditions de travail du personnel de son siège social et de ses divisions : assurances, services financiers/prêts, etc.) pour lesquelles il est logique de recueillir des données sur la rémunération ; une analyse est alors effectuée afin de caractériser l'entreprise en fonction de sa structure organisationnelle, de ses politiques de rémunération, de la syndicalisation ainsi que de la centralisation de ses données sur la rémunération. Dans les entreprises plus complexes (trois unités de collecte et plus), la charge de collecte est diminuée par l'échantillonnage d'unités de collecte, qui constitue le deuxième degré du plan d'échantillonnage. Les unités de collecte sélectionnées transmettent alors à l'ISQ un fichier complet comportant, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération ainsi que sur des caractéristiques personnelles. Tous les emplois de ce fichier sont codés selon la CNP. Enfin, une sélection d'emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête est effectuée. Il s'agit du troisième degré du plan d'échantillonnage.

#### ► Taille, répartition et sélection de l'échantillon

La taille de l'échantillon et sa répartition ont été fixées en vue d'assurer un niveau de précision donné quant aux estimations produites, tout en tenant compte des

7. La classification utilisée est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

8. Il s'agit des secteurs suivants : services professionnels, scientifiques et techniques ; gestion de sociétés et d'entreprises ; services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement ; services d'enseignement (en excluant le secteur public) ; soins de santé et assistance sociale (en excluant le secteur public) ; arts, spectacles et loisirs ; hébergement et services de restauration.

ressources financières disponibles pour la réalisation de l'enquête et de l'échéance convenue pour la production des résultats.

Pour l'ERG 2023, la taille de l'échantillon est de 404 entreprises sélectionnées, dont 342 sont admissibles à l'enquête et 278 qui y ont participé. La sélection de l'échantillon à l'intérieur des strates est de type aléatoire simple sans remise. La fraction d'échantillonnage est variable d'une strate à l'autre. Les entreprises de grande taille sont en général recensées, alors que celles de petite taille sont échantillonnées. Les strates appartenant à des secteurs d'activité où la taille de la population est petite se voient attribuer une fraction d'échantillonnage élevée. Pour ce qui est des établissements publics d'enseignement, de santé et de services sociaux et des universités ainsi que des administrations provinciale et fédérale, un recensement a été effectué.

Les unités de collecte sont sélectionnées dans les entreprises échantillonnées admissibles. Lorsqu'elles sont au nombre de deux ou moins dans une entreprise, elles sont recensées. Dans tout autre cas, il y a une sélection sans remise d'unités de collecte avec une probabilité de sélection proportionnelle au nombre de personnes employées. Au total, parmi les 278 entreprises répondantes des 342 échantillonnées admissibles, 353 unités de collecte ont été sélectionnées.

Depuis 2006, l'enquête est réalisée selon un cycle de trois ans ; l'échantillon est donc divisé en trois groupes de rotation. Lorsqu'une entreprise est introduite dans l'enquête, sa collaboration est requise pour une durée de trois ans. À sa première année de participation, l'entreprise sélectionnée dans l'échantillon fait l'objet d'une analyse approfondie en ce qui concerne sa structure organisationnelle et de rémunération ; la collecte des données sur la rémunération est faite selon le mode « standard ». Le fardeau de réponse s'allège dès la deuxième année de participation, la collecte étant réalisée en mode « allégé » (collecte de taux moyens d'augmentation<sup>9</sup>). Dans le cas des strates avec recensement, les entreprises recommencent un nouveau cycle de collecte lorsque le précédent est terminé. Dans les autres strates, la sélection de l'entreprise dans l'échantillon après le cycle de trois ans dépend de la fraction d'échantillonnage.

Moins la fraction d'échantillonnage est élevée, plus le renouvellement de l'échantillon est important. Il faut préciser cependant que certaines grandes entreprises, notamment les administrations publiques québécoise et fédérale, sont traitées en mode « standard » chaque année d'enquête (exception faite des avantages sociaux).

Le tableau 2.2.1 présente les cycles de collecte selon les groupes de rotation. La procédure de rotation est appliquée à toutes les strates (celles recensées et celles d'échantillonnage). Afin d'implanter un cycle de collecte de trois ans, chaque strate de la population visée des entreprises a été divisée en trois blocs de manière aléatoire. La composition des blocs est similaire sur le plan de la répartition des entreprises selon la taille et le secteur d'activité. Un premier échantillon (groupe de rotation A) a été tiré dans le cadre de l'ERG 2006 parmi les entreprises du bloc 1, un deuxième (groupe de rotation B) l'a été pour l'ERG 2007 parmi celles du bloc 2 et, finalement, un troisième groupe de rotation (C) a été introduit dans l'ERG 2008 à partir des entreprises du bloc 3. Puis, à compter du cycle de l'ERG 2009, il y a un renouvellement du tiers de l'échantillon chaque année, avec le tirage d'un nouveau groupe de rotation. Ainsi, en 2023, le groupe de rotation P a été remplacé par le groupe Q, sélectionné dans le bloc 2.

En 2023, l'ISQ a procédé à une collecte standard des données sur les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail. Le cycle de participation des entreprises à la collecte est de nouveau de trois ans. On se souviendra que dans le but de répondre à ses engagements légaux liés à la diffusion du rapport de comparaison, l'ISQ avait dû revoir sa façon de procéder afin d'effectuer la collecte de l'ERG 2020 dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui a eu comme conséquence de prolonger le cycle d'un an pour les entreprises. Plus précisément, les entreprises qui avaient été nouvellement sélectionnées lors de l'ERG 2017 ont terminé leur cycle en 2020, et celles qui avaient été choisies pour la première fois lors de l'ERG 2018 ou lors de l'ERG 2019 ont respectivement terminé le leur en 2021 et en 2022.

Selon le plan d'échantillonnage de l'enquête, les résultats reposent sur les données recueillies auprès de trois groupes de rotation. En ce qui concerne l'ERG 2023, les

9. Pour plus d'information sur le sujet, voir l'article suivant : Karine Charbonneau (2005), « Une nouvelle ère... lancement de la nouvelle ERG », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 6, n° 4, septembre, p. 10-12.

résultats reposent sur les données recueillies auprès des groupes de rotation O, P et Q. Un premier échantillon (groupe de rotation O) a été tiré à l'automne 2019 (il était prévu que la collecte de données auprès des unités de collecte de ce groupe se fasse lors de l'ERG 2020, mais elle a plutôt été faite lors de l'ERG 2021), un deuxième (groupe de rotation P), à l'automne 2021 (pour l'ERG 2022), et un troisième (groupe de rotation Q), à l'automne 2022. Ces trois groupes forment l'échantillon total de l'ERG 2023.

## 2.2.2 Collecte des données

### ► Approche de collecte

L'approche de collecte adoptée par l'ISQ résulte d'un équilibre entre les objectifs et les contraintes rencontrées. L'ERG est une enquête qui répond à deux articles de la Loi sur l'ISQ, soit l'article 2 – fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec –, et l'article 4 – informer le public de l'état et de l'évolution comparés de la rémunération globale du personnel salarié de l'administration québécoise et des autres salariés et salariées du Québec. Pour bien remplir sa mission, tout en considérant les besoins exprimés par les personnes répondantes, les clientèles et les utilisateurs et utilisatrices, l'ISQ désire diffuser un maximum de données, comme les débours de l'employeur, mais

aussi les caractéristiques des régimes de rémunération. Cependant, certaines limites s'imposent, notamment sur le plan des ressources et de la volonté de réduire le fardeau de réponse. L'ISQ a donc développé une approche qui favorise la collecte et l'analyse de renseignements déjà disponibles (conventions collectives, politiques de rémunération, descriptifs des régimes, etc.), faisant en sorte de diminuer la contribution de la personne répondante et de fournir aux analystes-enquêteurs et analystes-enquêtrices de l'ISQ les données nécessaires au calcul des coûts de rémunération. En effet, à la fois les politiques de rémunération et les caractéristiques de la main-d'œuvre servent à établir les coûts, comme le montre la figure 2.2.1.

### ► Processus de collecte

Dans le cadre de l'ERG, plusieurs étapes et modes de collecte différents ont été implantés. Dans la collecte de type « standard », soit la plus complète, la première étape est une entrevue téléphonique ou en vidéoconférence avec la personne répondante (par exemple, un ou une spécialiste en ressources humaines ou une personne de l'équipe-conseil en rémunération). Cette entrevue permet notamment de préciser les besoins de l'ISQ relativement à la réception du fichier sur la rémunération et d'autres documents. Tous ces renseignements

Tableau 2.2.1

Cycle de collecte et groupes de rotation (blocs) dans chaque strate (recensée et d'échantillonnage), Québec, 2022

Groupe de rotation	ERG 2017	ERG 2018	ERG 2019	ERG 2020	ERG 2021	ERG 2022	ERG 2023
Groupe J (bloc 1)	Allégé						
Groupe K (bloc 2)	Allégé	Allégé					
Groupe L (bloc 3)	Standard	Allégé	Allégé				
Groupe M (bloc 1)		Standard	Allégé	Allégé	Allégé		
Groupe N (bloc 2)			Standard	Allégé	Allégé	Allégé	
Groupe O (bloc 3)				Allégé	Standard	Allégé	Allégé
Groupe P (bloc 1)						Standard	Allégé
Groupe Q (bloc 2)							Standard



fournis par l'entreprise sont ensuite analysés et traités, ce qui constitue la deuxième étape. Puis, on procède à la codification des emplois selon la CNP. Finalement, une dernière entrevue en vidéoconférence avec la personne répondante est réalisée, principalement dans le but de faire les appariements d'emplois et de compléter la collecte des données sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

#### ► Première entrevue

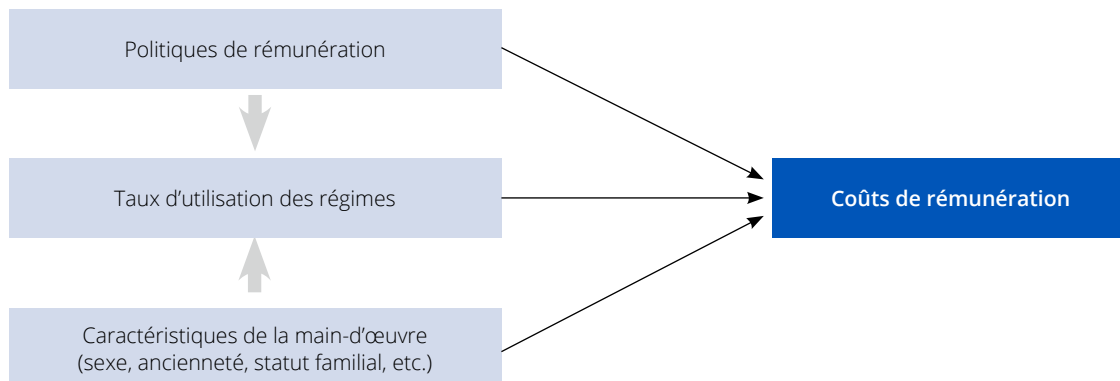
D'une durée moyenne de 30-45 minutes, cette entrevue permet, tout d'abord, d'obtenir une description des différents groupes de personnes employées de l'unité de collecte afin de comprendre et bien définir la structure de rémunération, les conditions de travail et les avantages sociaux en place pour chacun des groupes. Également, c'est à cette occasion que des consignes sont fournies à la personne répondante pour lui permettre de transmettre à l'ISQ un fichier complet sur la rémunération ainsi que d'autres documents nécessaires à l'analyse, tels que les conventions collectives, les descriptions de tâches et les politiques de rémunération.

#### ► Réception et analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents

Le fichier contient, pour chaque personne employée par l'entreprise, les données sur l'emploi et la rémunération (titre d'emploi, classification, salaire, échelle salariale, heures normales de travail) ainsi que sur des caractéristiques personnelles (sexe, date d'embauche, statut de syndicalisation). Issu du système de paie ou du système d'information de gestion de l'entreprise répondante – ce qui représente une source de données fiable et objective –, ce fichier est transmis au moyen d'un site sécurisé afin de garantir la confidentialité des données. Une analyse approfondie de ce fichier est effectuée dans le but de confirmer les modèles d'emplois ainsi que les structures et les modes de rémunération qui s'y rattachent. Le fichier sur la rémunération contient également l'information nécessaire à l'attribution d'un code CNP aux emplois de l'entreprise (titre d'emploi, code de classification, département, etc.). Quant aux documents tels que les conventions collectives, les politiques de rémunération, les recueils de conditions de travail et les rapports de taux d'utilisation, ils permettent aux analystes-enquêteurs et analystes-enquêtrices de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable. Les traitements et analyses réalisés à l'ISQ sur la base de ces diverses sources de renseignements permettent donc de réduire le fardeau de réponse.

Figure 2.2.1

#### Provenance des coûts de rémunération, Québec, 2023



### ► Procédure de codification selon la Classification nationale des professions

La troisième étape consiste à attribuer à chaque emploi un code de la Classification nationale des professions (CNP). La codification se fait à l'aide de trois chiffres (groupes intermédiaires) ou de quatre chiffres (groupes de base)<sup>10</sup>. La codification des emplois d'une entreprise selon la CNP permet une analyse complète et une compréhension élargie de la classification des emplois de cette entreprise. Elle permet aussi d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. De plus, une connaissance approfondie de la structure des emplois d'une entreprise améliore la qualité du processus d'appariement<sup>11</sup>.

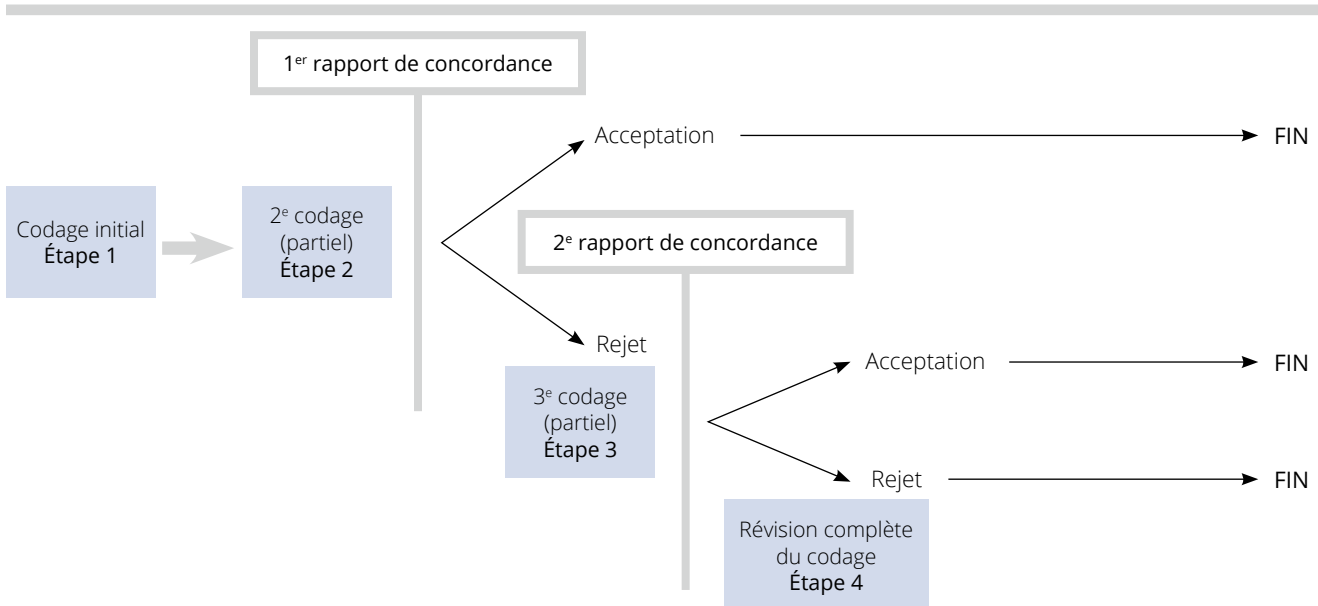
Afin d'assurer une codification de qualité, la procédure comporte jusqu'à quatre étapes distinctes (figure 2.2.2). Une codification de tous les emplois est d'abord effectuée

par l'analyste responsable de l'enquête au dossier de l'entreprise. Ensuite, une deuxième codification, cette fois-ci partielle, est faite par une ou un autre analyste responsable de l'enquête, et un rapport de concordance est produit. Un troisième codage (partiel) est prévu lorsque la concordance entre les deux premiers codages est insuffisante ; des règles d'acceptation ou de rejet des codes permettent de s'assurer de la qualité de la codification. Si, toutefois, la concordance entre les trois exercices de codage ne respecte pas les règles de qualité, la codification initiale est rejetée et tous les emplois doivent être codés de nouveau.

Les codes CNP attribués aux emplois permettent d'identifier les emplois potentiellement appariables aux emplois repères<sup>12</sup>.

Figure 2.2.2

#### Procédure de codification CNP, Québec, 2023



10. Un des objectifs de la codification CNP est d'identifier les emplois susceptibles d'être appariés aux emplois repères de l'enquête. Habituellement, le groupe intermédiaire permet d'atteindre cet objectif. Cependant, afin de mieux cibler un emploi repère, la codification selon le groupe de base peut s'avérer nécessaire. Par ailleurs, l'information selon les groupes de base étant plus spécifique, leur nombre dans l'ERG est en ascension.

11. La relation entre les emplois de la CNP 2016 et les emplois repères de l'ERG est présentée à l'annexe 1.

12. Lorsque, au sein d'une même unité de collecte, plus de 100 emplois sont potentiellement appariables, un échantillon est sélectionné.



### ► Entrevue finale

La dernière étape, qui peut prendre entre deux heures et une demi-journée, est une entrevue en vidéoconférence avec la personne répondante, dirigée par l'analyste responsable de l'enquête ; le but principal de cette entrevue est l'appariement des emplois.

Comme mentionné, le processus d'appariement vise à examiner la similitude de chacun des emplois avec l'un ou l'autre des emplois repères de l'ERG, sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères reposent sur le sommaire ou la description générale de l'emploi, les conditions de pratique, la nature et la complexité des tâches effectuées, le niveau de scolarité et l'expérience exigés ainsi que sur le type de supervision reçue et exercée. Par ailleurs, certains codes CNP attribués à des emplois doivent être validés, tandis que pour d'autres emplois, aucun code CNP n'a été associé en raison d'une trop grande incertitude ; c'est également lors de l'entrevue que ces précisions sont recueillies.

Finalement, l'information qui n'a pu être colligée à la suite de l'étape d'analyse du fichier sur la rémunération et des autres documents est recueillie en entrevue afin de remplir les fiches de collecte sur les avantages sociaux et la rémunération variable.

Dans le cadre de l'ERG 2023, l'information a été colligée pour les avantages suivants :

- congés annuels ;
- congés fériés et mobiles ;
- régimes de retraite ;
- régimes étatiques ;
- congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %) ;
- congés de maternité ;
- congés de paternité ;
- congés parentaux ;
- congés d'adoption ;
- congés de maladie utilisés ;
- remboursement de congés de maladie non utilisés ;
- assurance salaire de courte durée ;
- assurance invalidité de longue durée ;

- assurance vie ;
- assurance maladie ;
- assurance soins dentaires ;
- assurance soins optiques ;
- congés sociaux et libérations syndicales.

### ► Validation et assurance qualité des données

La collecte selon les modes « standard » et « allégé » de l'ERG est effectuée principalement par des analystes-enquêteurs et analystes-enquêtrices en rémunération, entre les mois d'octobre et juin. Ces personnes sont en grande majorité des professionnelles et professionnels formés en relations industrielles ou en gestion des ressources humaines. Les personnes nouvellement embauchées reçoivent une formation spécifique se rapportant à l'enquête et sont étroitement encadrées ; un programme de monitorat est d'ailleurs en place. L'analyste responsable de l'enquête maintient le contact avec la personne répondante pendant tout le processus de collecte, ce qui lui permet de valider des données au besoin. Des réunions de production ont lieu régulièrement afin d'assurer l'uniformité dans l'interprétation des concepts et dans le processus de collecte. Un comité a également été mis sur pied pour gérer les cas complexes et pour élaborer et transmettre des directives lorsque des situations nouvelles, exigeant une analyse plus approfondie, se présentent.

Les données recueillies à partir des fichiers sur la rémunération sont intégrées électroniquement dans la base de données de l'enquête afin de limiter les erreurs possibles liées à la saisie. Quant à la collecte ayant trait aux autres éléments, elle se fait à l'aide de fiches, lesquelles sont ensuite saisies manuellement ; chaque analyste responsable de l'enquête vérifie cependant la saisie effectuée pour ses dossiers. De plus, différents processus spécifiques de vérification et de validation ont été mis en place pour assurer la qualité des données. En effet, de nombreux contrôles de qualité sont réalisés en cours d'enquête et après celle-ci ; ces contrôles peuvent prendre la forme de rapports de concordance dans les cas de double saisie, de rapports de cohérence (par exemple, un rapport de validation sectorielle permettant de comparer la rémunération d'une entreprise avec celle de son secteur ou de comparer la rémunération entre différents niveaux de complexité), de rapports de sortie de données aberrantes ou d'une vérification du dossier par une ou un analyste responsable de l'enquête chevronné.

Le tableau 2.2.2 montre les divers éléments couverts par l'enquête et qui servent à la production des résultats. Ces éléments peuvent être abordés sous l'angle de la fréquence, mais parfois aussi, sous celui des politiques, des caractéristiques, des taux d'utilisation ou des débours de l'employeur (en pourcentage de la rémunération au taux de base). Il importe de souligner toutefois que seuls

les avantages pour lesquels il y a une contribution de l'employeur sont retenus, puisque l'ISQ utilise la méthode des débours pour mesurer la rémunération. Cependant, cette édition du rapport ne contient pas de résultats sur les avantages sociaux et les heures chômées payées.

**Tableau 2.2.2**

**Liste des éléments couverts par l'ERG, Québec, 2023**

Volet rémunération directe	
<p><b>Salaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Horaire</li> <li>• Hebdomadaire</li> <li>• Annuel</li> </ul> <p><b>Mode de rémunération</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Échelles salariales minimum/maximum normal/maximum au mérite</li> <li>• Échelles salariales minimum/maximum au mérite</li> <li>• Taux au rendement</li> <li>• Taux avec progression</li> <li>• Taux fixes</li> <li>• Taux variables</li> </ul>	<p><b>Remboursement de congés de maladie non utilisés</b></p> <p><b>Rémunération variable à court terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage des bénéfices de l'entreprise</li> <li>• Boni au mérite</li> <li>• Régime hybride (partage des bénéfices de l'entreprise et boni au mérite)</li> <li>• Boni d'équipe</li> <li>• Commission (vendeurs et vendeuses seulement)*</li> <li>• Partage des gains de productivité</li> <li>• Boni discrétionnaire</li> <li>• Autres régimes</li> </ul>
Volet rémunération indirecte	
<p><b>Régimes de retraite</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime de retraite à cotisations déterminées</li> <li>• Régime de retraite à prestations déterminées</li> <li>• Régime d'épargne à cotisations déterminées</li> </ul> <p><b>Régimes étatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé et sécurité du travail</li> <li>• Assurance-emploi</li> <li>• RAMQ</li> <li>• RQAP</li> <li>• RRQ</li> </ul>	<p><b>Assurances collectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurance salaire de courte durée</li> <li>• Assurance invalidité de longue durée</li> <li>• Assurance vie</li> <li>• Assurance maladie</li> <li>• Assurance soins dentaires</li> <li>• Assurance soins optiques</li> </ul> <p><b>Compensation pour congés familiaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés de maternité</li> <li>• Congés parentaux</li> <li>• Congés de paternité</li> <li>• Congés d'adoption</li> </ul>
Volet heures de travail	
<p><b>Heures normales hebdomadaires de travail</b></p> <p><b>Heures chômées payées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congés annuels</li> <li>• Congés fériés et mobiles</li> <li>• Congés sociaux et libérations syndicales</li> <li>• Périodes de repos et de repas<sup>1</sup></li> <li>• Congés de maladie</li> <li>• Horaire réduit<sup>1</sup></li> <li>• Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse (remboursés à 100 %)</li> </ul>	

\* Élément pour lequel la collecte n'est pas complète en 2023.

1. Pour ces deux éléments, l'enquête permet de noter la présence ou non de l'avantage, mais les débours ne sont pas colligés.

### 2.2.3 Précisions sur les données et périodes de référence

Les données de l'ERG 2023 sur les salaires, les échelles salariales et les heures normales de travail portent sur le personnel permanent à temps plein ; ce sont celles en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2023.

En ce qui concerne les avantages sociaux, la période de référence des débours colligés est l'année 2020 (civile ou financière) pour les entreprises du groupe de rotation O, l'année 2021 pour celles du groupe de rotation P et l'année 2022 pour celles du groupe Q. Il est à noter que les débours relatifs aux régimes étatiques sont ajustés selon les dispositions en vigueur pour la période de référence des avantages sociaux. Ainsi, dans l'ERG 2023, des ajustements à ce chapitre ont été effectués sur la base des dispositions en vigueur en 2022 pour les trois groupes de rotation. Pourtant, les coûts des avantages sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2023.

Dans l'administration québécoise, des données ont été recueillies sur tous les avantages sociaux lors de l'ERG 2023. Pour la fonction publique et le réseau de l'éducation, la période de référence s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021. Pour le réseau de la santé et des services sociaux, elle va du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, sauf en ce qui concerne les régimes étatiques et les régimes de retraite. Pour les régimes étatiques, les taux de cotisation de l'employeur de 2022 ont été utilisés. Quant aux régimes de retraite, les débours correspondent au coût du service courant de l'évaluation actuarielle réalisée aux fins de la préparation des états financiers des régimes de retraite. La dernière évaluation actuarielle, déposée en octobre 2019, a été produite sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2017. Cette évaluation établit les taux de cotisation pour les années 2020, 2021 et 2022.

Les données relatives à l'effectif concernent le personnel permanent à temps plein et sont celles en vigueur en 2021, en 2022 ou en 2023 pour tous les secteurs, sauf l'administration québécoise. Dans l'administration québécoise, l'effectif des emplois fait référence à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 ; c'est également le personnel permanent à temps plein qui est pris en compte, mesuré toutefois sous forme d'équivalent à temps complet.

### 2.2.4 Traitement et analyse des données

Compte tenu de l'approche de collecte privilégiée dans l'enquête, plusieurs traitements et calculs sont nécessaires afin de produire des résultats sur la rémunération globale. Tout d'abord, les données salariales sont recueillies pour chaque personne employée par l'entreprise ; ainsi, lorsque plusieurs personnes occupent un même emploi, une moyenne pondérée par l'effectif est calculée. De la même façon, lorsque plusieurs emplois sont associés au même emploi repère ou code CNP, la moyenne tient compte de l'effectif. En ce qui a trait aux avantages sociaux, les entreprises peuvent fournir l'information de diverses façons – outre les débours –, ce qui amène l'ISQ à effectuer des traitements afin de transformer les caractéristiques, taux et usages recueillis en débours pour chaque personne employée par l'entreprise.

#### ► Ajustement des données des groupes de rotation O et P

Les unités de collecte du groupe de rotation P (deuxième année du cycle de collecte) ainsi que celles du groupe de rotation O (troisième année du cycle de collecte) ont fait l'objet d'une collecte « allégée ». Les données sur les taux d'augmentation des salaires et des échelles salariales ont été recueillies pour chacun des groupes d'emplois présents dans les unités. Pour toutes les unités de collecte, les appariements, l'effectif et les heures de travail n'ont pas été mis à jour.

Par ailleurs, pour toutes les unités de collecte (groupes O, P et Q), la non-réponse totale et la non-réponse partielle ont fait l'objet d'une imputation.

#### ► Non-réponse partielle et imputation des données

En plus de la non-réponse pour l'ensemble des données d'une unité de collecte, on retrouve également de la non-réponse partielle, c'est-à-dire lorsque seulement une partie des données est présente. La non-réponse partielle peut aussi entraîner des biais dans les estimations, puisque les non-répondants et non-répondantes peuvent présenter des caractéristiques différentes de celles des répondants et répondantes. Afin de corriger les lacunes causées par la non-réponse partielle, une imputation des données manquantes a été effectuée.

Il existe un vaste éventail de méthodes d'imputation, des plus simples aux plus complexes, qui permettent d'attribuer des valeurs aux données manquantes. Dans cette enquête, deux méthodes d'imputation ont été utilisées : imputation par le voisin le plus proche et imputation par la moyenne. La première méthode consiste à attribuer à une personne non répondante la valeur de la personne répondante « la plus proche ». La proximité est définie à l'aide d'une fonction de distance basée sur des variables auxiliaires caractérisant l'emploi. La deuxième méthode consiste à remplacer la valeur manquante par la valeur moyenne d'un groupe de personnes répondantes possédant les mêmes caractéristiques que la personne non répondante.

La collecte relative aux avantages sociaux est réalisée lors de la première année du cycle de participation à l'enquête. Les renseignements ont donc été colligés, selon le groupe de rotation, lors de l'ERG 2021, 2022 ou 2023. Les coûts sont calculés à partir des fichiers de rémunération de 2023. Dans toutes les entreprises, l'information sur la présence ou non des avantages sociaux est recueillie pour chacun d'entre eux, tandis que les renseignements sur leurs coûts ne sont collectés que pour une partie d'entre eux. Les données sur les coûts associés à tous les avantages sociaux couverts par l'ERG ont pu être recueillies, la dernière fois, auprès des groupes de rotation G, H et I (ERG 2012, 2013 et 2014). En ce qui concerne l'imputation de la non-réponse partielle, l'ISQ a utilisé une méthode basée sur les moyennes observées, dans le secteur privé ou le secteur public, selon le type d'entreprise. Ainsi, la valeur manquante est remplacée par la valeur moyenne d'un groupe de personnes répondantes possédant les mêmes caractéristiques que la personne non répondante.

Pour les entreprises restantes du groupe de rotation Q et pour toutes les entreprises des groupes P et O, l'information sur la présence de tous les avantages sociaux a été recueillie, mais seuls les quatre avantages pour lesquels les coûts sont généralement les plus élevés ont fait l'objet d'une collecte de données portant sur les débours, soit les congés annuels, les jours fériés et les congés mobiles, les régimes de retraite et les régimes étatiques.

De plus, cinq avantages sociaux, qui depuis l'ERG 2015 faisaient l'objet d'une imputation réalisée à partir de données historiques, ont été réintroduits dans la collecte portant sur les débours. Il s'agit des congés de maladie

utilisés, du remboursement des congés de maladie non utilisés ainsi que des assurances salaire, soins dentaires et soins optiques. Ces avantages ont été sélectionnés selon l'importance de leur contribution à la rémunération globale et en raison du fait que la non-réponse associée à ces avantages n'a pas été élevée dans le passé. Dans le cadre de l'édition 2023, cette collecte se poursuit auprès des organisations publiques.

Pour tous les autres avantages sociaux, une imputation a été effectuée. Celle-ci est basée sur les données les plus récentes disponibles pour chacun des secteurs. Elle a été réalisée à partir des données historiques des ERG 2012, 2013 et 2014 (groupes de rotation G, H et I). Dans certains cas, l'unité de collecte a pu être directement liée à une entreprise présente dans le groupe de rotation G, H ou I. Les données historiques propres à l'entreprise ont alors été retenues. Pour les autres cas, les coûts moyens du secteur d'appartenance ont été utilisés.

#### ► Pondération

La pondération a pour objectif d'associer à chaque unité répondante le nombre d'unités (le poids) qu'elle représente dans la population visée par l'enquête. L'utilisation de ce poids à l'étape d'estimation permet de rapporter les données des personnes répondantes à la population visée et de faire des inférences adéquates à cette population, bien que celle-ci n'ait pas été observée dans sa totalité. Le calcul du poids tient compte de deux éléments : le premier est la probabilité de sélection à chaque degré du plan d'échantillonnage et le deuxième est l'ajustement pour la non-réponse.

L'enquête repose sur un échantillon probabiliste, ce qui permet d'évaluer, pour chaque unité de la population, la probabilité de faire partie de l'échantillon. L'inverse de la probabilité de sélection est utilisé comme pondération initiale. Ce premier élément de pondération permet de tenir compte adéquatement de la non-proportionnalité de l'échantillon par rapport à la distribution de la population de l'enquête.

La non-réponse est un problème affectant habituellement les enquêtes par sondage et peut conduire à des biais dans les résultats. En présence de non-réponse, il est toujours possible que les unités non répondantes aient des caractéristiques différentes de celles des unités répondantes. Plus la non-réponse est élevée, plus le

biais peut être grand. Il importe donc d'obtenir un taux de réponse élevé lors de la collecte et de tenir compte de la non-réponse lors de la pondération.

L'ajustement pour la non-réponse consiste à redresser l'échantillon des personnes répondantes par une modification de la pondération afin de le rendre, dans la mesure du possible, semblable à l'échantillon tiré initialement. Cette technique nécessite de l'information complémentaire sur les personnes répondantes et non répondantes afin de créer des groupes homogènes appelés classes de pondération. Pour que les ajustements effectués soient efficaces, il est primordial que l'information auxiliaire dont on dispose soit liée aux variables mesurées ainsi qu'au phénomène de non-réponse. Le redressement est fait en utilisant l'inverse du taux de réponse par classe de pondération.

#### ► Méthode d'estimation

Dans cette enquête, deux types d'estimation sont tirés des données de l'échantillon : l'estimation des paramètres (moyenne, proportion, ratio) et l'estimation de la précision associée à chacun de ces paramètres. Tous les paramètres estimés ont été produits avec les données pondérées pour qu'elles puissent être inférées à la population visée. Toutes les estimations ont été calculées à l'aide des logiciels spécialisés SAS et SUDAAN, ce dernier permettant d'estimer correctement la variance en tenant compte de la pondération et des spécifications du plan d'échantillonnage.

#### *Fiabilité des estimations*

Dans ce rapport, il s'agit d'estimations de la situation ayant cours dans la population définie de l'enquête. L'utilisation des résultats à des fins d'évaluation de la rémunération dans les secteurs d'activité économique exclus de la population de référence serait inappropriée. Aussi, l'enquête reflète la situation des entreprises employant 200 personnes et plus. Il serait donc non fondé d'extrapoler les résultats de la présente enquête aux entreprises employant moins de 200 personnes.

#### *Erreur d'échantillonnage*

Comme les données proviennent d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population visée, les estimations (moyenne, proportion, ratio) comportent une erreur

d'échantillonnage que l'on peut mesurer. La marge d'erreur est une mesure de précision qui sert d'abord à estimer un intervalle de confiance autour de l'estimation produite. Elle peut être calculée à partir d'une mesure appelée « erreur type d'une estimation d'échantillon », où l'erreur type représente la racine carrée de la variance estimée.

Le coefficient de variation (CV)<sup>13</sup> constitue une autre mesure pour quantifier la précision associée à l'estimation. Plus le CV est faible, plus l'estimation est précise et, à l'inverse, un CV élevé commande la prudence.

#### ► Qualité des données

Dans le cadre de l'ERG 2023, le taux d'admissibilité à l'enquête varie de 70,7 % dans le secteur privé à 100,0 % dans les administrations québécoise et fédérale ainsi que dans le secteur universitaire. Les taux de réponse sont semblables aux taux d'admissibilité. En ce qui concerne le volet sur les avantages sociaux, une non-réponse totale de 2,5 % est observée.

Le tableau 2.2.3 indique la qualité de l'estimation en fonction de la valeur du coefficient de variation. Dans ce rapport, les CV ne figurent pas dans les tableaux portant sur les salaires et les heures normales de travail. En effet, toutes les estimations de salaire et d'heures de travail présentées sont de qualité « Excellente », « Très bonne » ou « Bonne ». Lorsque les estimations sont de qualité « Passable » ou « Faible », elles ne sont pas diffusées.

Tableau 2.2.3

#### Qualité des estimations selon le coefficient de variation, Québec, 2023

Coefficient de variation (CV)	Qualité de l'estimation
≤ 5 %	Excellente
5 % < CV ≤ 10 %	Très bonne
10 % < CV ≤ 15 %	Bonne
15 % < CV ≤ 25 %	Passable (*)
> 25 %	Faible (**)

13. Exprimé en pourcentage, le CV est obtenu en divisant l'erreur type de l'estimation par l'estimation elle-même.

Quant aux tableaux sur les échelles salariales, certains résultats concernant la proportion de l'effectif rémunéré selon une échelle sont suivis d'un ou deux astérisques (\* ou \*\*). Un astérisque signifie que la qualité de la donnée est passable ( $15\% < CV \leq 25\%$ ) et deux, qu'elle est faible ( $CV > 25\%$ ).

En plus des CV, d'autres critères de qualité ont été pris en compte dans les décisions relatives à la diffusion des résultats. Dans un premier temps, les emplois de la CNP pour lesquels le taux de non-réponse des données recueillies (salaires, échelles salariales, heures de travail) est de 25 % ou plus ne sont pas présentés, de même que ceux pour lesquels l'effectif est inférieur à 10. Une analyse a également permis de cerner des postes pour lesquels le salaire calculé ne reflétait pas la réalité de la profession en raison de certaines particularités ; ces cas sont exposés à l'annexe 2.

De plus, dans les tableaux relatifs aux échelles salariales, deux groupes sont exclus, parce que ce mode de rémunération n'y est pas suffisamment présent. Il s'agit des groupes de gestion et de formation en cours d'emploi.

Il importe aussi de mentionner que certains résultats sur les quartiles de salaire ne sont pas présentés. Ce sont les cas pour lesquels un grand nombre de personnes ont le même taux de salaire. Il devient alors impossible de cibler des taux de salaire qui séparent l'effectif en quatre groupes de poids égal. Prenons, par exemple, le cas d'une profession dont l'effectif est de 100 personnes. Si 70 personnes sont rémunérées au taux du salaire minimum, on ne peut pas cibler un taux de salaire pour lequel 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus, puisque 70 % de l'effectif ont le même niveau de rémunération. Ainsi, dès qu'il est impossible d'identifier un des quartiles, aucun quartile n'est présenté.

Par ailleurs, il est possible de remarquer certaines fluctuations de la rémunération lors de l'analyse des résultats par niveau de compétence, c'est-à-dire des cas où le salaire affiché pour une profession classifiée dans un niveau de compétence donné est plus élevé que celui d'une profession de niveau plus avancé. Une des raisons qui expliquent ce fait est que certaines professions sont concentrées dans des milieux de travail caractérisés par une rémunération plus élevée et d'autres, dans des milieux où la rémunération est moins élevée. La concentration sectorielle d'une profession, la taille de l'entreprise où on la retrouve ou encore la couverture syndicale de la profession seraient quelques-uns des éléments explicatifs des cas d'« inversion » de niveaux.

#### ► Confidentialité des données

Conformément à sa loi constitutive, l'ISQ doit respecter la confidentialité des données recueillies. Dans la présente enquête, les règles suivantes ont été appliquées :

- une statistique est confidentielle si elle est calculée à partir d'un petit nombre d'entreprises ;
- une statistique est également confidentielle si seulement quelques entreprises contribuent à un grand pourcentage de sa valeur.

Aux fins d'application de ces règles de confidentialité, la contribution des données d'une entreprise à la valeur statistique est prise en compte. Cette contribution dépend du nombre de personnes employées (pondération par l'effectif).

Les données de l'administration québécoise (fonction publique, centres de services scolaires et cégeps, secteur public de la santé et des services sociaux) et celles de l'administration fédérale font exception, parce qu'elles sont d'ordre public.

# Annexes

---







## Annexe 1

# Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Tableau A1

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi	Emploi repère correspondant
<b>Gestion</b>		
0111	Directeurs financiers/directrices financières	s.o.
0112	Directeurs/directrices des ressources humaines	s.o.
0113	Directeurs/directrices des achats	s.o.
0114	Directeurs/directrices d'autres services administratifs	205 Analystes des procédés administratifs
0121	Directeurs/directrices des assurances, de l'immobilier et du courtage financier	s.o.
0122	Directeurs/directrices de banque, du crédit et d'autres services de placements	s.o.
0124	Directeurs/directrices de la publicité, du marketing et des relations publiques	201 Professionnels/professionnelles en communication
0125	Directeurs/directrices d'autres services aux entreprises	s.o.
0131	Directeurs/directrices d'entreprises de télécommunications	s.o.
0132	Directeurs/directrices des services postaux et de messageries	s.o.
0211	Directeurs/directrices des services de génie	207 Ingénieurs/ingénieures
0212	Directeurs/directrices des services d'architecture et de sciences	s.o.
0213	Gestionnaires des systèmes informatiques	206 Professionnels/professionnelles en informatique
0311	Directeurs/directrices des soins de santé	s.o.
041	Directeurs/directrices de la fonction publique	s.o.
0421	Administrateurs/administratrices – enseignement postsecondaire et formation professionnelle	s.o.
0422	Directeurs/directrices d'école et administrateurs/administratrices de programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire	s.o.
0423	Directeurs/directrices des services sociaux, communautaires et correctionnels	s.o.
0431	Officiers/officières de direction des services de police	s.o.
0432	Chefs et officiers supérieurs/officières supérieures des services d'incendie	s.o.
0511	Directeurs/directrices de bibliothèques, des archives, de musées et de galeries d'art	s.o.
0512	Directeurs/directrices – édition, cinéma, radiotélédiffusion et arts de la scène	s.o.
0513	Directeurs/directrices de programmes et de services de sports, de loisirs et de conditionnement physique	s.o.
0601	Directeurs/directrices des ventes corporatives	s.o.
0621	Directeurs/directrices – commerce de détail et de gros	s.o.

**Tableau A1** (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
0631	Directeurs/directrices de la restauration et des services alimentaires	s.o.	
0632	Directeurs/directrices des services d'hébergement	s.o.	
0651	Directeurs/directrices du service à la clientèle et des services personnels, n.c.a.	s.o.	
0711	Directeurs/directrices de la construction	s.o.	
0712	Gestionnaires et rénovateurs/rénovatrices en construction domiciliaire	s.o.	
0714	Directeurs/directrices de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	s.o.	
0731	Directeurs/directrices des transports	s.o.	
0811	Directeurs/directrices de l'exploitation des ressources naturelles et de la pêche	s.o.	
0911	Directeurs/directrices de la fabrication	s.o.	
0912	Directeurs/directrices des services d'utilité publique	s.o.	
<b>Formation universitaire</b>			
1111	Vérificateurs/vérificatrices et comptables	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1112	Analystes financiers/analystes financières et analystes en placements	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1113	Agents/agentes en valeurs, agents/agentes en placements et négociateurs/négociatrices en valeurs	s.o.	
1114	Autres agents financiers/agentes financières	204	Professionnels/professionnelles en gestion financière
1121	Professionnels/professionnelles en ressources humaines	203	Professionnels/professionnelles en gestion des ressources humaines
1122	Professionnels/professionnelles des services-conseils en gestion aux entreprises	205	Analystes des procédés administratifs
1123	Professionnels/professionnelles en publicité, en marketing et en relations publiques	201	Professionnels/professionnelles en communication
2111	Physiciens/physiciennes et astronomes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2112	Chimistes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2113	Géoscientifiques et océanographes	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2114	Météorologues et climatologues	s.o.	
2115	Autres professionnels/professionnelles des sciences physiques	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
2121	Biologistes et personnel scientifique assimilé	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
		211	Biologistes
2122	Professionnels/professionnelles des sciences forestières	s.o.	
2123	Agronomes, conseillers/conseillères et spécialistes en agriculture	s.o.	
213	Professionnels/professionnelles en génie civil, mécanique, électrique et chimique	207	Ingénieurs/ingénieures
214	Autres professionnels/professionnelles en génie	207	Ingénieurs/ingénieures
2151	Architectes	s.o.	
2152	Architectes paysagistes	s.o.	
2153	Urbanistes et planificateurs/planificatrices de l'utilisation des sols	s.o.	
2154	Arpenteurs-géomètres/arpenteuses-géomètres	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2161	Mathématiciens/mathématiciennes, statisticiens/statisticiennes et actuaires	209	Professionnels/professionnelles en sciences physiques
21701	Professionnels/professionnelles en informatique, sauf 2173 et 2174	206	Professionnels/professionnelles en informatique
2173	Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		207	Ingénieurs/ingénieures
2174	Programmeurs/programmeuses et développeurs/développeuses en médias interactifs	206	Professionnels/professionnelles en informatique
		308	Techniciens/techniciennes en informatique
301	Personnel professionnel en soins infirmiers	s.o.	
311	Médecins, dentistes et vétérinaires	s.o.	
312	Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé	s.o.	
313	Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes	s.o.	
314	Professionnels/professionnelles en thérapie et en évaluation	s.o.	
4011	Professeurs/professeures et chargés/chargées de cours au niveau universitaire	s.o.	
4012	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	s.o.	
4021	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et autres instructeurs/instructrices en formation professionnelle	s.o.	
4031	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	s.o.	
4032	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	s.o.	
4033	Conseillers/conseillères en information scolaire	s.o.	
4111	Juges	s.o.	
4112	Avocats/avocates (partout au Canada) et notaires (au Québec)	210	Avocats/avocates et notaires
415	Professionnels/professionnelles des services sociaux et communautaires	s.o.	
4160	Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes des politiques et des programmes, sauf 4161	s.o.	
4161	Recherchistes, experts-conseils/expertes-conseils et agents/agentes de programmes, en sciences naturelles et appliquées	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail
5111	Bibliothécaires	s.o.	
5112	Restaurateurs/restauratrices et conservateurs/conservatrices	s.o.	
5113	Archivistes	s.o.	
5121	Auteurs/auteures, rédacteurs/rédactrices et écrivains/écrivaines	s.o.	
5122	Réviseurs/réviseuses, rédacteurs-réviseurs/rédactrices-réviseuses et chefs du service des nouvelles	s.o.	
5123	Journalistes	s.o.	
5125	Traducteurs/traductrices, terminologues et interprètes	s.o.	
5131	Producteurs/productrices, réalisateurs/réalisatrices, chorégraphes et personnel assimilé	s.o.	
5132	Chefs d'orchestre, compositeurs/compositrices et arrangeurs/arrangeuses	s.o.	
5133	Musiciens/musiciennes et chanteurs/chanteuses	s.o.	
5134	Danseurs/danseuses	s.o.	
5135	Acteurs/actrices et comédiens/comédiennes	s.o.	
5136	Peintres, sculpteurs/sculpteuses et autres artistes des arts visuels	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
<b>Formation collégiale</b>			
1211	Superviseur/superviseuses de commis de bureau et du personnel de soutien administratif	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1212	Superviseurs/superviseuses de commis de finance et d'assurance	303 407	Techniciens/techniciennes en administration Personnel de soutien en administration
1213	Superviseurs/superviseuses de commis de bibliothèque, de correspondanciers et d'autres commis à l'information	407	Personnel de soutien en administration
1214	Superviseurs/superviseuses de services postaux et de messageries	s.o.	
1215	Superviseurs/superviseuses du personnel de coordination de la chaîne d'approvisionnement, du suivi et des horaires	404 407 411	Magasiniers/magasinières Personnel de soutien en administration Préposé aux télécommunications
1221	Agents/agentes d'administration	303	Techniciens/techniciennes en administration
1222	Adjoints/adjointes de direction	s.o.	
1223	Agents/agentes des ressources humaines et de recrutement	303	Techniciens/techniciennes en administration
1224	Agents/agentes de gestion immobilière	s.o.	
1225	Agents/agentes aux achats	303 414	Techniciens/techniciennes en administration Acheteurs/acheteuses
1226	Planificateurs/planificatrices de congrès et d'événements	s.o.	
1227	Juges de paix et officiers/officières de justice	s.o.	
1228	Agents/agentes d'assurance-emploi, d'immigration, de services frontaliers et du revenu	s.o.	
1241	Adjoints administratifs/adjointes administratives	409	Personnel de secrétariat
1242	Adjoints administratifs juridiques/adjointes administratives juridiques	s.o.	
1243	Adjoints administratifs médicaux/adjointes administratives médicales	s.o.	
1250	Sténographes judiciaires, transpositeurs/transpositrices, techniciens/techniciennes à la gestion des documents et agents/agentes de statistiques, sauf 1253 et 1254	s.o.	
1253	Techniciens/techniciennes à la gestion des documents	304	Techniciens/techniciennes en documentation
1254	Agents/agentes de statistiques et professions connexes du soutien de la recherche	s.o.	
1310	Personnel en finance, assurance et personnel assimilé en administration des affaires, sauf 1311	s.o.	
1311	Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	303	Techniciens/techniciennes en administration
2211	Technologues et techniciens/techniciennes en chimie	305 307	Techniciens/techniciennes de laboratoire Techniciens/techniciennes en génie
2212	Technologues et techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie	307	Techniciens/techniciennes en génie
2220	Personnel technique des sciences de la vie, sauf 2221	s.o.	
2221	Technologues et techniciens/techniciennes en biologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
223	Personnel technique en génie civil, mécanique et industriel	307	Techniciens/techniciennes en génie
224	Personnel technique en génie électronique et électrique	307	Techniciens/techniciennes en génie
225	Personnel technique en architecture, en dessin, en arpentage et en cartographie	s.o.	
2260	Autres contrôleurs/contrôleuses techniques et officiers/officières de réglementation, sauf 2263	s.o.	
2263	Inspecteurs/inspectrices de la santé publique, de l'environnement et de l'hygiène et de la sécurité au travail	310	Techniciens/techniciennes en hygiène du travail

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
2271	Pilotes, navigateurs/navigatrices et instructeurs/instructrices de pilotage du transport aérien	301 311	Pilotes – avion d'affaires Pilotes – hélicoptère
2272	Contrôleurs aériens/contrôleuses aériennes et personnel assimilé	s.o.	
2273	Officiers/officières de pont du transport par voies navigables	s.o.	
2274	Officiers mécaniciens/officières mécaniciennes du transport par voies navigables	s.o.	
2275	Contrôleurs/contrôleuses de la circulation ferroviaire et régulateurs/régulatrices de la circulation maritime	s.o.	
228	Personnel technique en informatique	308	Techniciens/techniciennes en informatique
3210	Technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires), sauf 3211, 3212 et 3219	s.o.	
3211	Technologues de laboratoires médicaux	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3212	Techniciens/techniciennes de laboratoire médical et assistants/assistantes en pathologie	305	Techniciens/techniciennes de laboratoire
3219	Autres technologues et techniciens/techniciennes des sciences de la santé (sauf soins dentaires)	s.o.	
322	Personnel technique en soins dentaires	s.o.	
323	Personnel technique en soins de santé	s.o.	
4210	Personnel paraprofessionnel des services juridiques, sociaux, communautaires et de l'enseignement, sauf 4211	s.o.	
4211	Techniciens/techniciennes juridiques et personnel assimilé	306	Techniciens/techniciennes en droit
4311	Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	s.o.	
4312	Pompiers/pompières	s.o.	
5211	Techniciens/techniciennes dans les bibliothèques et les services d'archives publiques	304	Techniciens/techniciennes en documentation
5212	Personnel technique des musées et des galeries d'art	s.o.	
522	Photographes, techniciens/techniciennes en graphisme et personnel technique et personnel de coordination du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts de la scène	s.o.	
523	Annonceurs/annonceuses et autres artistes de spectacle, n.c.a.	s.o.	
524	Concepteurs/conceptrices artistiques et artisans/artisanes	s.o.	
5250	Athlètes, entraîneurs/entraîneuses, arbitres et personnel assimilé des sports et des loisirs, sauf 5254	s.o.	
5254	Animateurs/animateuses et responsables de programmes de sports, de loisirs et de conditionnement physique	309	Techniciens/techniciennes en loisir
6211	Superviseurs/superviseuses des ventes – commerce de détail	s.o.	
6221	Spécialistes des ventes techniques – commerce de gros	s.o.	
6222	Acheteurs/acheteuses des commerces de détail et de gros	s.o.	
6231	Agents/agentes et courtiers/courtières d'assurance	s.o.	
6232	Agents/agentes et vendeurs/vendeuses en immobilier	s.o.	
6235	Représentants/représentantes des ventes financières	s.o.	
6310	Superviseurs/superviseuses de services, sauf 6314	s.o.	
6314	Superviseurs/superviseuses des services d'information et des services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
6321	Chefs	505	Cuisiniers/cuisinières
6322	Cuisiniers/cuisinières	505	Cuisiniers/cuisinières
6331	Bouchers/bouchères, coupeurs/coupeuses de viande et poissonniers/poissonnières – commerce de gros et de détail	s.o.	
6332	Boulangers-pâtisseries/boulangères-pâtisseries	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
634	Personnel spécialisé en services personnels et en service à la clientèle	s.o.	
720	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses du personnel des métiers industriels, de la construction, de l'électricité et du personnel assimilé	s.o.	
7230	Personnel des métiers d'usinage, du formage, du profilage et du montage du métal, sauf 7231 et 7232	s.o.	
7231	Machinistes et vérificateurs/vérificatrices d'usinage et d'outillage	519	Machinistes
7232	Outilleurs-ajusteurs/outilleuses-ajusteuses	s.o.	
7240	Électriciens/électriciennes et monteurs/monteuses de lignes d'électricité et de télécommunications, sauf 7241 et 7242	s.o.	
7241	Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	506 514	Électriciens/électriciennes d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
7242	Électriciens industriels/électriciennes industrielles	506	Électriciens/électriciennes d'entretien
725	Plombiers/plombières, tuyauteurs/tuyauteuses et monteurs/monteuses d'installations au gaz	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
727	Charpentiers/charpentières et ébénistes	512 514	Menuisiers/menuisières d'entretien Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
728	Personnel de maçonnerie et de plâtrage	s.o.	
7291	Couvreurs/couvreuses et poseurs/poseuses de bardeaux	s.o.	
7292	Vitriers/vitrières	s.o.	
7293	Calorifugeurs/calorifugeuses	s.o.	
7294	Peintres et décorateurs/décoratrices (sauf décorateurs/décoratrices d'intérieur)	515	Peintres d'entretien
7295	Poseurs/poseuses de revêtements d'intérieur	s.o.	
7301	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses en mécanique	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7302	Entrepreneurs/entrepreneuses et contremaîtres/contremaîtresses des équipes d'opérateurs d'équipement lourd	s.o.	
7303	Surveillants/surveillantes de l'imprimerie et du personnel assimilé	s.o.	
7304	Surveillants/surveillantes des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
7305	Surveillants/surveillantes du transport routier et du transport en commun	s.o.	
7310	Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie et d'équipement de transport (sauf véhicules automobiles), sauf 7311 et 7312	s.o.	
7311	Mécaniciens/mécaniciennes de chantier et mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7312	Mécaniciens/mécaniciennes d'équipement lourd	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7321	Mécaniciens/mécaniciennes et réparateurs/réparatrices de véhicules automobiles, de camions et d'autobus	509	Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules motorisés
7322	Débosselleurs/débosselleuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	s.o.	
7331	Installateurs/installatrices de brûleurs à l'huile et à combustibles solides	s.o.	
7332	Réparateurs/réparatrices et préposés/préposées à l'entretien d'appareils	s.o.	
7333	Électromécaniciens/électromécaniciennes	510	Mécaniciens/mécaniciennes d'entretien (millwrights)
7334	Mécaniciens/mécaniciennes de motocyclettes, de véhicules tout-terrain et personnel mécanicien assimilé	s.o.	
7335	Autres réparateurs/réparatrices de petits moteurs et de petits équipements	s.o.	

**Tableau A1** (suite)

**Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023**

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
736	Personnel des opérations du transport ferroviaire	s.o.	
737	Grutiers/grutières, foreurs/foreuses et dynamiteurs/dynamiteuses	s.o.	
7381	Opérateurs/opératrices de presse à imprimer	405	Opérateurs/opératrices de duplicateur offset
7384	Autre personnel des métiers et personnel assimilé, n.c.a.	s.o.	
8211	Surveillants/surveillantes de l'exploitation forestière	s.o.	
822	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes de l'exploitation des mines, du pétrole et du gaz	s.o.	
823	Personnel du forage, des mines souterraines et de l'extraction de pétrole et de gaz	s.o.	
8241	Conducteurs/conductrices de machines d'abattage d'arbres	s.o.	
825	Entrepreneurs/entrepreneuses et surveillants/surveillantes en agriculture, en horticulture et opérations et services connexes	s.o.	
826	Capitaines de bateaux de pêche et pêcheurs/pêcheuses	s.o.	
921	Surveillants/surveillantes dans la transformation et la fabrication	s.o.	
922	Surveillants/surveillantes dans la fabrication et le montage	s.o.	
923	Opérateurs/opératrices de poste central de contrôle dans les procédés de transformation et de fabrication	s.o.	
924	Opérateurs/opératrices et contrôleurs/contrôleuses d'équipements d'utilité publique	s.o.	
<b>Formation de niveau secondaire</b>			
1411	Employés de soutien de bureau généraux/employées de soutien de bureau générales	403	Préposés/préposées à la photocopie
		407	Personnel de soutien en administration
		409	Personnel de secrétariat
1414	Réceptionnistes	411	Préposés/préposées aux télécommunications
		412	Téléphonistes-réceptionnistes
1415	Commis des services du personnel	s.o.	
1416	Commis des services judiciaires	s.o.	
142	Commis en bureautique et en éditique	s.o.	
1431	Commis à la comptabilité et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1432	Commis à la paye	407	Personnel de soutien en administration
1434	Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	s.o.	
1435	Agents/agentes de recouvrement	407	Personnel de soutien en administration
1451	Commis et assistants/assistantes dans les bibliothèques	407	Personnel de soutien en administration
1452	Correspondanciers/correspondancières et commis aux publications et aux règlements	407	Personnel de soutien en administration
1454	Intervieweurs/intervieweuses pour enquêtes et commis aux statistiques	407	Personnel de soutien en administration
1511	Commis au courrier et aux services postaux et personnel assimilé	407	Personnel de soutien en administration
1512	Facteurs/factrices	s.o.	
1513	Messagers/messagères et distributeurs/distributrices porte-à-porte	s.o.	
1521	Expéditeurs/expéditrices et réceptionnaires	s.o.	
1522	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces	404	Magasiniers/magasinières
1523	Coordonnateurs/coordonnatrices de la logistique de la production	s.o.	
1524	Commis aux achats et au contrôle de l'inventaire	407	Personnel de soutien en administration
		414	Acheteurs/acheteuses
1525	Répartiteurs/répartitrices	411	Préposés/préposées aux télécommunications
1526	Horairistes de trajets et d'équipages	s.o.	
341	Personnel de soutien des services de santé	s.o.	

Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
441	Dispensateurs/dispensatrices de soins en milieu familial et personnel de soutien en enseignement	s.o.	
442	Personnel juridique et de soutien des services de protection publique	s.o.	
6411	Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)	s.o.	
6421	Vendeurs/vendeuses – commerce de détail	s.o.	
651	Personnel des services des aliments et des boissons	s.o.	
652	Personnel de l'hébergement et des voyages	s.o.	
653	Personnel des services de tourisme et de loisirs	s.o.	
6541	Agents/agentes de sécurité et personnel assimilé des services de sécurité	507	Gardiens/gardiennes
6551	Représentants/représentantes au service à la clientèle - institutions financières	s.o.	
6552	Autres préposés/autres préposées aux services d'information et aux services à la clientèle	410	Préposés/préposées aux renseignements
656	Autre personnel des services personnels	s.o.	
744	Personnel d'installation, de réparation et d'entretien	s.o.	
7451	Débardeurs/débardeuses	s.o.	
7452	Manutentionnaires	s.o.	
7511	Conducteurs/conductrices de camions de transport	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
7512	Conducteurs/conductrices d'autobus et opérateurs/opératrices de métro et autres transports en commun	s.o.	
7513	Chauffeurs/chauffeuses de taxi, chauffeurs/chauffeuses de limousine et chauffeurs/chauffeuses	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7514	Chauffeurs-livreurs/chauffeuses-livreuses – services de livraison et de messagerie	503	Conducteurs/conductrices de véhicules légers
7521	Conducteurs/conductrices d'équipement lourd (sauf les grues)	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
7522	Conducteurs/conductrices de machinerie d'entretien public et personnel assimilé	523	Conducteurs/conductrices d'équipements lourds
753	Autres conducteurs/conductrices de matériel de transport et personnel d'entretien assimilé	s.o.	
841	Personnel d'entretien des mines et du forage des puits de pétrole et de gaz	s.o.	
842	Personnel de l'exploitation forestière	s.o.	
843	Personnel en agriculture et en horticulture	s.o.	
844	Autre personnel de la pêche et personnel du trappage et de la chasse	s.o.	
941	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement et la fabrication des métaux et des minerais et personnel assimilé	s.o.	
942	Opérateurs/opératrices de machines dans le traitement de produits chimiques, du caoutchouc et du plastique et personnel assimilé	s.o.	
943	Opérateurs/opératrices de machines dans la production des pâtes et papiers et dans la transformation et la fabrication du bois et personnel assimilé	s.o.	
944	Opérateurs/opératrices de machines dans la transformation et la confection de produits textiles, d'articles en tissu, en fourrure et en cuir et personnel assimilé	s.o.	
946	Opérateurs/opératrices de machines et personnel assimilé – transformation des aliments et boissons et produits connexes	s.o.	
9470	Opérateurs/opératrices d'équipement à imprimer et personnel assimilé, sauf 9471	s.o.	



Tableau A1 (suite)

Emplois codés selon la CNP 2016 et emplois repères correspondants, ERG 2023

Code CNP	Titre d'emploi		Emploi repère correspondant
9471	Opérateurs/opératrices d'équipement d'impression sans plaque	403	Préposés/préposées à la photocopie
952	Monteurs/monteuses de matériel mécanique, électrique et électronique	s.o.	
953	Autre personnel de montage et personnel assimilé	s.o.	
<b>Formation en cours d'emploi</b>			
6611	Caissiers/caissières	s.o.	
6621	Préposés/préposées de stations-service	s.o.	
6622	Garnisseurs/garnisseuses de tablettes, commis et préposés/préposées aux commandes dans les magasins	s.o.	
6623	Autre personnel assimilé des ventes	s.o.	
6711	Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	517	Préposés/préposées à la cuisine et à la cafétéria
		520	Opérateurs/opératrices de machine à laver la vaisselle
672	Personnel de soutien en services d'hébergement, de voyage et de loisirs	s.o.	
6731	Préposés/préposées à l'entretien ménager et au nettoyage – travaux légers	522	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux légers
6732	Nettoyeurs spécialisés/nettoyeuses spécialisées	s.o.	
6733	Concierges et surintendants/surintendantes d'immeubles	502	Concierges
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		518	Préposés/préposées à l'entretien ménager – travaux lourds
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
6741	Personnel de blanchisseries et d'établissements de nettoyage à sec et personnel assimilé	501	Préposés/préposées à la buanderie
6742	Autre personnel de soutien en service, n.c.a.	s.o.	
7611	Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
		514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7612	Autres manœuvres et aides de soutien de métiers	514	Ouvriers certifiés/ouvrières certifiées d'entretien
		521	Ouvriers/ouvrières d'entretien – maintenance
7621	Manœuvres à l'entretien des travaux publics	504	Conducteurs/conductrices de véhicules lourds
		513	Ouvriers/ouvrières de voirie
7622	Manœuvres dans le transport ferroviaire et routier	s.o.	
8611	Manœuvres à la récolte	s.o.	
8612	Manœuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains	508	Journaliers/journalières ou préposés/préposées aux terrains
8613	Manœuvres de l'aquaculture et de la mariculture	s.o.	
8614	Manœuvres des mines	s.o.	
8615	Manœuvres de forage et d'entretien des puits de pétrole et de gaz et personnel assimilé	s.o.	
8616	Manœuvres de l'exploitation forestière	s.o.	
961	Manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique	s.o.	

1. Un code CNP à 4 chiffres finissant par 0 représente un regroupement d'emplois dérivant d'un groupe intermédiaire (3 chiffres), à l'exception des emplois à 4 chiffres faisant partie du même groupe intermédiaire et présentés séparément.



# Autres critères concernant la non-diffusion de certains codes ou de certains résultats

---

Pour des raisons autres que l'application des règles de qualité statistique ou de confidentialité, certaines professions de la CNP ou certains résultats ne sont pas présentés dans les tableaux. Cette annexe passe en revue les différents motifs à l'appui de ces décisions.

## Retrait de certains codes CNP

---

Les codes ci-dessous font l'objet d'une exclusion puisque la rémunération de ces emplois est basée, soit exclusivement, soit en partie, sur des commissions, tout en étant parfois constituée de montants très élevés (les commissions ne sont pas recueillies dans l'enquête pour le moment) :

- 6411 – *Représentants/représentantes des ventes et des comptes – commerce de gros (non-technique)* ainsi que le code 641 ;
- 111 – *Professionnels/professionnelles en finance, en vérification et en comptabilité* ainsi que les codes à quatre chiffres qui en dérivent, sauf le code 1111 ;
- 0111 – *Directeurs financiers/directrices financières* ainsi que le code 011.

Dans le secteur de la santé, trois groupes intermédiaires ont été retirés parce que les résultats relatifs aux salaires et aux échelles salariales ne reflétaient pas la réalité de la profession. Ces groupes professionnels, ou certains emplois qui en font partie, sont rémunérés selon un mode particulier (comme la rémunération à l'acte, non couverte par l'enquête) ou n'ont pas été couverts par l'enquête parce que les titulaires ne sont généralement

pas des personnes salariées<sup>1</sup>. Voici donc les groupes qui ont été exclus des tableaux sur les salaires et de ceux sur les échelles salariales :

- 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires* ;
- 312 – *Optométristes, chiropraticiens/chiropraticiennes et autres professionnels/professionnelles en diagnostic et en traitement de la santé* ;
- 313 – *Pharmaciens/pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes*.

Pour appuyer notre propos, prenons par exemple le code 311 – *Médecins, dentistes et vétérinaires*. Il n'a pas été possible de recueillir le salaire de la majorité des médecins, dentistes et vétérinaires, leur mode de rémunération étant souvent à l'acte et peu d'entre eux étant des salariés. Par contre, les salaires des médecins résidents et résidentes ont été colligés et contribuent en très grande partie au résultat salarial moyen obtenu. Ces salaires font baisser fortement la moyenne salariale du groupe intermédiaire 311 et, en conséquence, celle-ci ne reflète pas la réalité. Des cas similaires ont été relevés pour les codes 312 et 313.

## Retrait de certains résultats

---

Le code CNP 7511 – *Conducteurs/conductrices de camions de transport* comporte une particularité quant au mode de rémunération. Pour plusieurs emplois de ce groupe, la rémunération n'est pas basée sur les heures de travail, mais plutôt sur d'autres éléments, notamment la distance parcourue. Pour cette raison, les résultats de ce groupe sont présentés sur une base annuelle seulement.

---

1. Ce sont des travailleurs et travailleuses autonomes ou des professionnels et professionnelles à leur compte.



# Glossaire

## Termes généraux

### Ancienneté

Nombre d'années de service dans l'entreprise.

### Effectif

Nombre réel d'employés et d'employées à partir duquel les statistiques ont été calculées ou nombre estimé de la population visée, selon le cas.

### Personnel permanent à temps plein

Personnel qui exécute un travail pour le compte d'un employeur, reçoit une rémunération en échange de sa prestation de travail, a un contrat de travail de durée indéterminée et travaille généralement 30 heures ou plus par semaine.

### Entreprise

Entité, constituée ou non en corporation, qui compte un ou plusieurs établissements exerçant ou non le même genre d'activité économique. Il peut s'agir d'une entreprise à propriétaire unique, d'une société en nom collectif ou d'une autre forme d'organisation, comme une coopérative.

### Modèle d'emplois

Regroupement d'emplois ayant des caractéristiques communes quant au statut de syndicalisation et à la structure de rémunération (avantages sociaux compris).

### Profilage

Processus permettant de caractériser une entreprise en fonction de sa structure organisationnelle et de ses diverses politiques de rémunération, afin de la découper en un ou plusieurs morceaux appelés unités de collecte.

### Unité de collecte

Portion de l'entreprise pour laquelle il est logique de recueillir les données sur la rémunération. Les éléments analysés afin de déterminer une unité de collecte sont les suivants : le nombre d'établissements et de personnes employées, le statut de syndicalisation ainsi que la centralisation de l'information sur la rémunération globale et les conditions de travail.

## Secteurs public et privé

### Secteur public

Ensemble des unités institutionnelles sous contrôle gouvernemental. Ce contrôle peut prendre la forme de propriété exclusive d'une unité institutionnelle ou d'une participation majoritaire sous forme d'actions donnant le droit de vote. Le secteur public est composé des sous-secteurs suivants : administration québécoise (fonction publique québécoise – sauf les organismes gouvernementaux à caractère industriel ou commercial –, éducation, santé et services sociaux), administration fédérale au Québec, administration municipale, universités et entreprises à caractère public des trois paliers de gouvernement.

### Secteur privé

Ensemble des entreprises qui ne sont pas incluses dans le secteur public. Les sous-secteurs suivants du secteur privé ne font pas partie de l'enquête : l'agriculture et les services relatifs à l'agriculture, l'exploitation forestière et les services forestiers, la pêche et le piégeage ainsi que la construction.

## Secteurs d'activité économique

La nomenclature utilisée est celle du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017. Certains secteurs ont toutefois été regroupés.

### Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz (21)

Comprend les sous-secteurs suivants : extraction minière ; extraction de pétrole et de gaz ; activités de soutien à l'extraction minière et à l'extraction de pétrole et de gaz.

### Services publics (22)

Comprend les sous-secteurs suivants : production, transport et distribution d'électricité ; distribution de gaz naturel ; réseaux d'aqueduc et d'égout et autres.

### Fabrication (31-32-33)

Comprend les sous-secteurs suivants : fabrication d'aliments, de boissons et de produits du tabac ; usines de textiles ; usines de produits textiles ; fabrication de vêtements, de produits en cuir et de produits analogues ; fabrication de produits en bois ; fabrication de papier, impression et activités connexes de soutien ; fabrication de produits du pétrole et du charbon ; de produits chimiques ; de produits en caoutchouc et en plastique ; de produits minéraux non métalliques ; première transformation des métaux ; fabrication de produits métalliques ; de machines ; de produits informatiques et électroniques ; de matériel, d'appareils et de composants électriques ; fabrication de matériel de transport ; de meubles et de produits connexes ; activités diverses de fabrication.

### Commerce (41-44-45)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Commerce de gros (41) : grossistes-distributeurs de produits agricoles ; de produits pétroliers ; de produits alimentaires, de boissons et de tabac ; d'articles personnels et ménagers ; de véhicules automobiles et de leurs pièces ; de matériaux et fournitures de construction ; de machines, de matériel et de fournitures ; de produits divers ; agents et courtiers du commerce de gros.

- Commerce de détail (44-45) : marchands de véhicules automobiles et de leurs pièces ; magasins de meubles et d'accessoires de maison ; magasins d'appareils électroniques et ménagers ; marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage ; magasins d'alimentation et de produits de santé et de soins personnels ; stations-service ; magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires ; magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres ; magasins de fournitures de tout genre ; magasins de détail divers ; détaillants hors magasin.

### Transport et entreposage (48-49)

Comprend les sous-secteurs suivants : transport aérien ; ferroviaire ; par eau ; par camion ; transport en commun et transport terrestre de voyageurs ; transport par pipeline ; transport de tourisme et d'agrément ; activités de soutien au transport ; services postaux ; messageries et services de messagers ; entreposage.

### Industrie de l'information et industrie culturelle (51)

Comprend les sous-secteurs suivants : édition ; industries du film et de l'enregistrement sonore ; radiotélévision, télédiffusion et télécommunications ; services d'information et de traitement des données.

### Finance, assurances, immobilier et location (52-53)

Comprend les sous-secteurs suivants :

- Finance et assurances (52) : autorités monétaires – banque centrale ; intermédiation financière et activités connexes ; valeurs mobilières, contrats de marchandises et autres activités d'investissement financier connexes ; sociétés d'assurance et activités connexes ; fonds et autres instruments financiers.
- Services immobiliers et services de location et de location à bail (53) : services immobiliers ; services de location et de location à bail ; bailleurs de biens incorporels non financiers, sauf les œuvres protégées par le droit d'auteur.

### **Services professionnels, scientifiques et techniques (54)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services juridiques ; services de comptabilité, de préparation des déclarations de revenus, de tenue de livres et de paie ; architecture, génie et services connexes ; services spécialisés de design ; conception de systèmes informatiques et services connexes ; services de conseils en gestion et de conseils scientifiques et techniques ; services de recherche et de développement scientifiques ; publicité et services connexes ; autres services professionnels, scientifiques et techniques.

### **Gestion de sociétés et d'entreprises (55)**

Comprend le sous-secteur gestion de sociétés et d'entreprises.

### **Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement (56)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services administratifs et services de soutien ; services de gestion des déchets et d'assainissement.

### **Services d'enseignement (61)**

Comprend les sous-secteurs suivants : écoles primaires et secondaires ; collèges communautaires et cégeps ; universités ; écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion ; écoles techniques et écoles de métiers ; autres établissements d'enseignement et de formation ; services de soutien à l'enseignement.

### **Soins de santé et assistance sociale (62)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services de soins ambulatoires ; hôpitaux ; établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes ; assistance sociale.

### **Arts, spectacles et loisirs (71)**

Comprend les sous-secteurs suivants : arts d'interprétation, sports-spectacles et activités connexes ; établissements du patrimoine ; divertissement, loisirs et jeux de hasard et loteries.

### **Hébergement et services de restauration (72)**

Comprend les sous-secteurs suivants : services d'hébergement ; services de restauration et débits de boissons.

### **Autres services (81)**

Comprend les sous-secteurs suivants : réparation et entretien ; services personnels et services de blanchissage ; organismes religieux, fondations, groupes de citoyens et organisations professionnelles et similaires ; ménages privés.

### **Administrations publiques (91)**

Comprend les sous-secteurs suivants : administration publique fédérale ; administration publique provinciale (québécoise) ; administrations publiques locales, municipales et régionales ; administrations publiques autochtones ; organismes publics internationaux et autres organismes publics extraterritoriaux.

## **Statut de syndicalisation**

### **Personnel syndiqué**

Personnel couvert par une convention collective ou par un contrat de travail négocié par un syndicat, qu'il soit membre ou non du syndicat.

### **Personnel non-syndiqué**

Personnel non membre d'un syndicat et qui n'est couvert par aucune convention collective ou contrat de travail négocié par un syndicat.

## Termes relatifs aux emplois repères<sup>1</sup>

### Corps d'emploi

Emploi général regroupant différentes appellations pour une même profession et comprenant divers niveaux de complexité.

### Emploi repère

Emploi choisi en fonction de son caractère significatif dans l'administration québécoise et de sa comparabilité avec les emplois du marché du travail. Il s'agit d'une combinaison du corps d'emploi et du niveau de complexité.

## Catégories d'emplois

### Professionnels et professionnelles

Personnel dont les principales responsabilités se rapportent à la conception, à la réalisation, à l'analyse et à l'évaluation des normes, politiques, procédés et systèmes relatifs aux activités de l'organisation. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme universitaire ou l'équivalent. Les cadres-conseils qui ne détiennent pas d'autorité hiérarchique sont inclus ici. Les professionnels et professionnelles peuvent cependant assumer la supervision ou la coordination du personnel de même catégorie ou de catégories subalternes.

### Techniciens et techniciennes

Personnel dont les principales activités se rapportent à l'exécution de travaux spécialisés et à la conception et à la réalisation des mécanismes facilitant l'application de normes, procédés, programmes et systèmes. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement un diplôme collégial ou l'équivalent. Cette catégorie ne comporte pas de cadres de direction, mais comprend du personnel pouvant assumer la supervision ou la coordination de personnes de même catégorie ou de catégories subalternes.

### Employés et employées de bureau

Personnel dont les principales activités se rapportent à des fonctions d'application formelle de normes, procédures, directives ou méthodes impliquant notamment la préparation, le traitement, la transcription, la conservation et la distribution de documents et de données. Les emplois de cette catégorie comportent aussi des fonctions ayant trait aux renseignements et à la manipulation d'un équipement spécialisé. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire ou l'équivalent. Le personnel de cette catégorie peut assumer la répartition et la coordination du travail de personnes de même catégorie.

### Employés et employées de service

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches sont caractérisées par l'exécution, selon des directives précises, de travaux manuels simples n'exigeant aucune connaissance spécialisée. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert généralement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

### Ouvriers et ouvrières

Personnel dont les principales activités se rapportent à des tâches manuelles. Les tâches exigent l'application de méthodes et de procédés spécialisés, généralement au moyen de machines et d'outils appropriés. L'accomplissement des tâches assignées à ce genre d'emploi requiert habituellement une scolarité de niveau secondaire (ou l'équivalent) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP). Des certificats et des cartes de compétence, décernés par des organismes officiels, sont souvent exigés dans le cas de métiers réglementés. Le personnel de cette catégorie peut être responsable de la répartition et de la coordination du travail de personnes de même catégorie (ou moins qualifiées), et cela, à titre de chef d'équipe.

1. La description des emplois repères est disponible sur le site Web de l'Institut : [statistique.quebec.ca](http://statistique.quebec.ca).



## Niveaux de complexité

### Niveau d'entrée et d'apprentissage (niveau 1)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire remplit progressivement les attributions caractéristiques de son corps d'emploi. Les décisions prises à ce niveau concernent des éléments courants et sont plus étroitement encadrées. L'autonomie au travail est restreinte et les tâches sont effectuées selon les directives détaillées d'un supérieur immédiat ou d'une supérieure immédiate.

### Niveau de fonctionnement autonome (niveau 2)

Fait référence à des postes où le ou la titulaire accomplit l'ensemble de ses attributions de façon autonome. Le personnel de ce niveau peut exercer des fonctions de conseil, de soutien technique, de conception et d'analyse, y compris la formulation de recommandations. Le ou la titulaire peut aussi exercer des fonctions de supervision ou de coordination, mais de telles fonctions ne sont pas de nature régulière ou continue. Il ou elle travaille sous la surveillance générale d'un supérieur ou d'une supérieure qui examine la qualité de son jugement et le respect des normes, une fois le travail terminé.

### Niveau de chef d'équipe ou de spécialiste (niveau 3)

#### *Chef d'équipe*

Le niveau de chef d'équipe se caractérise par la supervision ou la coordination de ressources parmi lesquelles on doit retrouver au moins trois personnes du même corps d'emploi ou de même catégorie. Le ou la chef d'équipe doit avoir une vue d'ensemble des activités reliées à la progression de son mandat. Il ou elle évalue les demandes requises et juge du traitement à leur donner, répartit le travail et en vérifie l'exécution, fournit l'expertise (conseils et orientation), donne son avis lors de la notation des membres de son équipe et collabore à leur formation. Toutefois, l'emploi ne doit pas comporter plus de 50 % de tâches consacrées à la gestion.

#### *Spécialiste*

Il s'agit d'un emploi de complexité supérieure exigeant une connaissance très approfondie d'une discipline ou d'un domaine de travail. Le ou la titulaire assume un rôle d'orientation stratégique dans le cadre de travaux et d'analyses complexes pour lesquels interagissent des quantités importantes d'informations et de variables. Ces travaux se distinguent par leur originalité et leur caractère exceptionnel ou inusité. Le titre de spécialiste inclut également les catégories « expert » et « émérite » désignées dans la directive du Conseil du trésor en la matière, adoptée le 31 juillet 2006.

## Termes relatifs à la classification nationale des professions (CNP)

### Niveaux de compétence

Pour cette variable d'analyse, les professions de la CNP ont été classées en quatre niveaux de compétence. Pour déterminer le niveau de compétence d'un emploi, l'expérience requise pour accéder à l'emploi, la complexité des tâches, les responsabilités inhérentes à cet emploi ainsi que le niveau de formation sont considérés. Les appellations utilisées dans ce rapport (mentionnées ci-dessous) correspondent, dans l'ordre, aux appellations suivantes

utilisées dans l'*Annuaire québécois des statistiques du travail* : gestion, professionnel, technique, intermédiaire et élémentaire.

#### **Gestion – niveau A**

Groupe d'emplois qui englobe les membres des corps législatifs ainsi que les cadres supérieurs et supérieures et intermédiaires. Le ou la titulaire de l'emploi consacre plus de 50 % de son temps de travail à des activités de gestion.

### **Formation universitaire – niveau A**

Ensemble des programmes d'études universitaires sanctionnées par un diplôme de premier cycle, de deuxième cycle ou de troisième cycle.

### **Formation collégiale – niveau B**

Ensemble des programmes d'études postsecondaires sanctionnées par un diplôme d'études collégiales pré-universitaires, un diplôme d'études professionnelles (DEP), une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) ou un diplôme d'études collégiales techniques (DEC) qui mène généralement au marché du travail. Une formation technique vise une ou plusieurs fonctions du travail de technicienne ou de technicien. Ce niveau est aussi attribué au personnel qui exerce des fonctions de supervision ou qui assume des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité et de la santé (par exemple les membres du service incendie, les membres du corps policier et les infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés).

### **Formation de niveau secondaire – niveau C**

Ensemble des programmes d'études secondaires et postsecondaires sanctionnées par une attestation d'études professionnelles (AEP) visant l'acquisition des compétences associées à une ou à plusieurs fonctions du travail. Les fonctions du travail associées à ces programmes sont d'un niveau de complexité moindre que celles associées aux programmes d'études techniques et mènent à l'exercice d'un métier spécialisé ou semi-spécialisé. Une à cinq années d'études secondaires ou jusqu'à deux années de formation en cours d'emploi, de cours de formation externe ou d'expérience de travail précise sont généralement exigées.

### **Formation en cours d'emploi – niveau D**

Ensemble des processus d'apprentissage, formels ou autres (sans aucune exigence scolaire particulière), par lesquels les personnes développent leurs aptitudes, enrichissent leurs connaissances et améliorent leurs compétences.

## **Termes relatifs au volet salarial**

### **Heures normales de travail**

Nombre d'heures de la semaine normale de travail.

### **Quartile de salaire**

Un quartile correspond à chacune des trois valeurs qui divisent l'ensemble de l'effectif en quatre parts égales. Au premier quartile (Q1), 25 % de l'effectif gagnent moins que le salaire présenté et 75 % gagnent plus. Le salaire médian (Q2) est la valeur centrale qui partage l'ensemble de l'effectif en deux parts égales (50 % au-dessus et 50 % au-dessous). Au troisième quartile (Q3), 75 % de l'effectif gagne moins que le salaire présenté et 25 % gagnent plus.

### **Salaire**

Taux de salaire brut, incluant l'indemnité de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste, mais excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et les montants forfaitaires. Le calcul des données relatives au salaire (moyennes et quartiles) tient compte de tous les salaires payés, notamment ceux qui sont hors échelle et ceux qui sont hors norme. Chaque taux de salaire est pondéré par son poids statistique en fonction de l'effectif qui y est rattaché.

### **Mode de rémunération : échelles salariales**

#### **Échelle salariale**

Ensemble de taux de salaire correspondant à une structure salariale de base. Ces taux sont liés à un emploi et ils progressent d'un minimum jusqu'à un maximum, généralement selon un certain nombre de paliers ou d'échelons. Les échelles sont plus ou moins étendues selon les emplois.

#### **Échelle avec un minimum et un maximum normal**

Échelle qui prévoit une progression jusqu'au taux maximum de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Dans la grande majorité des cas, ces échelles font partie d'un régime de progression automatique jusqu'au maximum.

### **Échelle avec un minimum, un maximum normal et un maximum au mérite**

Échelle qui prévoit une progression jusqu'à un taux précis de l'échelle. Ce taux, appelé « maximum normal », est accessible à l'employé ou l'employée dont le rendement est satisfaisant. Toutefois, la progression au-delà du maximum normal, c'est-à-dire jusqu'à un maximum au mérite, n'est accessible qu'à la personne qui a un rendement supérieur. Dans la plupart des cas, ce sont des échelles de progression au mérite avec un contrôle au maximum normal (point de contrôle) ; la progression peut aussi être automatique jusqu'au maximum normal, alors que celle jusqu'au maximum au mérite reposera sur le mérite.

### **Échelle avec un minimum et un maximum au mérite**

Type d'échelle salariale qui ne comporte pas de maximum normal. Toutefois, le maximum au mérite ne peut être atteint que par la personne dont le rendement est supérieur ou exceptionnel. En général, ces échelles font partie d'un régime de progression au mérite, mais elles ne font pas l'objet d'un contrôle officiel aux fins de l'administration des salaires.

### **Position dans l'échelle**

Ratio du salaire moyen calculé par rapport au maximum normal moyen du groupe correspondant.

## **Rémunération variable à court terme**

Il s'agit de toute forme de rémunération accordée aux membres du personnel ou à un groupe d'employés et employées, autre qu'un taux de base ou un salaire, dans laquelle les versements fluctuent selon certains standards qualitatifs ou quantitatifs, prédéterminés ou non, généralement associés à une performance individuelle, de groupe ou d'entreprise. La rémunération variable à court terme signifie que les versements offerts par le régime sont ponctuels, c'est-à-dire que la prime est octroyée immédiatement à la personne, selon une période de référence généralement d'un an ou moins.

## **Régimes individuels**

### **Boni au mérite**

Montant forfaitaire non récurrent, versé en plus du salaire de base, pour reconnaître le rendement individuel.

### **Commission**

Montant établi selon une mesure objective de performance. Ce mode de rémunération se retrouve uniquement chez le personnel de vente.

## **Régimes collectifs**

### **Boni d'équipe**

Montant forfaitaire calculé en fonction de la performance d'une équipe pour un projet spécifique et selon un certain nombre de critères. Chacun des membres de l'équipe reçoit un boni si les critères fixés ont été atteints ou dépassés.

### **Partage des bénéfices**

Montant forfaitaire calculé à partir des profits de l'entreprise (les bénéfices sont investis dans le programme de rémunération variable).

### **Partage des gains de productivité**

Montant forfaitaire calculé en fonction de l'accroissement de la productivité de l'entreprise (ou d'un service, d'un département, d'une division, etc.).

## **Régime mixte**

### **Régime hybride**

Montant forfaitaire calculé en fonction du rendement de la personne et aussi du groupe auquel elle appartient (ou de l'ensemble de l'unité de collecte). C'est le seul régime qui peut combiner les critères de performance individuelle et collective.

### **Autres régimes**

Tout régime qui correspond aux critères de rémunération variable à court terme, mais qui n'entre dans aucune des catégories précédentes (les bonis à la pièce et les bonis discrétionnaires, par exemple).

## Autres modes de rémunération

### Bandes salariales élargies (*broadbanding*)

Bandes salariales qui couvrent plusieurs catégories d'emplois et qui permettent une plus grande flexibilité dans la gestion des salaires. Elles se caractérisent par la réduction du nombre de classes d'emplois et l'allongement des structures. Il ne s'agit pas d'échelles salariales.

### Taux au rendement

Rémunération basée sur le résultat quantitatif du travail ; il peut s'agir du nombre d'objets, de la fréquence des opérations ou de la production par unité de temps.

### Taux avec progression

Rémunération comportant un taux de salaire lors de l'embauche d'une personne, peu importe son expérience de travail précédente. Des majorations successives sont

appliquées à ce taux jusqu'à l'atteinte d'un taux final. Cette progression se fait habituellement sur une période assez courte (par exemple, une année).

### Taux fixe

Rémunération établie pour une période déterminée par une convention collective, un contrat de travail ou par indexation, et identique pour tout le personnel occupant un même emploi, peu importe leur qualification, leur expérience et leur ancienneté.

### Taux variable

Rémunération sans structure salariale formelle (sans taux minimal ou maximal) et déterminée lors de l'embauche d'une personne.

### Autres taux

Appellation qui regroupe les modes de rémunération autres que ceux déjà décrits.

## Termes relatifs au volet des avantages sociaux et des conditions de travail

### Rémunération au taux régulier (RTR)

Salaire brut versé pour les heures normales de travail (avant toute déduction ou retenue), incluant les indemnités de vie chère et les primes de chef d'équipe ou de spécialiste et excluant la rémunération des heures supplémentaires, les bonis, les autres primes et allocations ainsi que les montants forfaitaires. Notons que la rémunération des heures chômées fait partie intégrante de la rémunération au taux régulier.

## Rémunération directe

### Remboursement des congés de maladie non utilisés

Paiements effectués par l'employeur pendant la période de référence pour des congés de maladie non utilisés durant cette période ou accumulés pendant le service continu.

## Rémunération indirecte

### Assurances collectives

#### Assurance maladie

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total de certains frais occasionnés par une maladie ou un accident et qui ne sont pas remboursés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

#### Assurance soins dentaires

Régime d'assurance qui prévoit le remboursement partiel ou total des frais pour les traitements préventifs, les services de restauration ou les soins d'orthodontie prodigués par un ou une spécialiste en médecine dentaire. Les frais déjà couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec sont exclus. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

### **Assurance soins optiques**

Régime d'assurance prévoyant le remboursement partiel ou total des coûts d'examen de la vue ou d'achat de verres correcteurs ou de lentilles cornéennes. Le régime peut être réservé au personnel ou couvrir également les frais engagés par les membres de leur famille.

### **Assurance salaire de courte durée**

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une courte période (souvent 26 semaines).

### **Assurance invalidité de longue durée**

Programme de protection totale ou partielle du revenu lors d'absences liées à un état d'incapacité totale de travailler (non reliée à un accident du travail) pour une période indéfinie.

### **Assurance vie et régimes connexes**

Régime d'assurance en vertu duquel les ayants droit de la personne assurée reçoivent à son décès une prestation de revenu ou un montant déterminé, appelé « capital ». Les régimes connexes sont, par exemple, l'assurance vie pour les personnes à charge, le remboursement des cotisations en cas d'invalidité et l'assurance en cas de mort ou de mutilation accidentelle.

## **Compensation pour congés familiaux**

### **Congés d'adoption**

Congés, à l'occasion d'une adoption, pour soins à un ou des enfants. La contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Le nombre total de semaines de prestations d'adoption peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

### **Congés de maternité**

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles une employée est autorisée à s'absenter de son travail. La prestation de maternité est offerte exclusivement à la mère lors d'une naissance et ne peut être partagée entre les deux parents. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

### **Congés de paternité**

Périodes partiellement ou totalement rémunérées pendant lesquelles un employé est autorisé à s'absenter de son travail. La prestation de paternité est offerte exclusivement aux nouveaux papas lors d'une naissance. Si les pères ne s'en prévalent pas, elle n'est pas transférable à leur conjointe. Cet avantage est en sus du programme du RQAP.

### **Congés parentaux**

Congés, à l'occasion d'une paternité ou à la suite d'un congé de maternité, pour soins à un ou des enfants (enfant âgé de moins d'un an), pour lesquels la contribution de l'employeur est en sus des montants versés par le RQAP. Le nombre total de semaines de prestations parentales peut être pris par l'un ou l'autre des parents ou partagé entre eux.

## **Régimes étatiques**

### **Assurance emploi**

Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). L'assurance emploi fournit une assistance financière temporaire aux Canadiens et Canadiennes au chômage à la recherche d'un nouvel emploi ou qui améliorent leurs compétences. L'assurance emploi vient également en aide aux travailleurs et travailleuses malades ainsi qu'aux personnes qui doivent s'occuper d'un membre de leur famille gravement malade et qui risque fortement de mourir.

### **Santé et sécurité du travail (SST)**

Le régime de la SST vise à protéger les membres du personnel d'une perte de revenu découlant d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou de la nécessité d'un retrait préventif.

### **Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

La *Loi sur l'assurance maladie* fournit à la population du Québec un régime universel d'assurance maladie qui protège toutes les personnes résidant au Québec, sans égard à leur âge, leur état de santé ou leur situation financière.

### **Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)**

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs – salariés et autonomes – admissibles qui prennent un congé de maternité, un congé de paternité, un congé parental ou un congé d'adoption. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, il remplace les prestations de maternité, les prestations parentales et les prestations d'adoption qui étaient offertes aux nouveaux parents québécois en vertu du régime fédéral d'assurance emploi.

### **Régime de rentes du Québec (RRQ)**

Le Régime de rentes du Québec prévoit le versement d'une rente de retraite aux travailleurs et aux travailleuses à partir de 65 ans. Une rente réduite peut être touchée à partir de 60 ans. Le régime verse aussi d'autres types de rentes.

### **Régimes de retraite**

Ensemble des mesures destinées à assurer, selon diverses modalités et conditions, le paiement de prestations de retraite aux employés et employées. L'ERG couvre trois principaux types de régimes de retraite :

#### **Régime de retraite à cotisations déterminées**

Régime de retraite agréé dans lequel la cotisation est fixée d'avance. Les prestations de retraite sont constituées des cotisations accumulées en faveur de l'employé et de l'employée, et du rendement des placements associés à ces cotisations. En d'autres termes, le montant des cotisations au régime est connu, alors que le montant du revenu de retraite ne l'est pas.

### **Régimes de retraite d'épargne à cotisations déterminées**

#### ***Régime enregistré d'épargne-retraite collectif (REER collectif)***

Regroupement de REER individuels dans lequel un contrat est enregistré pour chaque employé participant et employée participante. L'administration quotidienne du régime est centralisée, ce qui permet de réduire les frais de gestion. Comme dans les régimes de retraite à cotisations déterminées, le montant qui sera versé à la retraite n'est pas connu. Toutes les cotisations de la personne employée à un REER collectif ne sont pas considérées comme un revenu (jusqu'à concurrence d'un montant maximum par année) et ne sont donc pas imposables. Par contre, les cotisations de l'employeur au REER de la personne employée sont considérées comme un avantage imposable pour cette dernière.

#### ***Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB)***

Entente en vertu de laquelle l'employeur distribue une partie de ses bénéfices à tout son personnel ou à un groupe désigné d'employés et employées. Les cotisations du personnel ne sont pas permises. Le RPDB est obligatoirement enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada. Il ne faut pas confondre le RPDB avec le régime de participation du personnel aux bénéfices (RPEB). Le RPEB est un régime non agréé qui n'est pas couvert par l'enquête.

#### ***REER collectif et RPDB (régime combiné)***

Souvent, le RPDB est combiné avec le REER collectif. La participation financière du personnel correspond à ses cotisations versées dans le REER collectif, alors que la participation de l'employeur consiste en des montants versés à une fiducie à partir des profits réalisés. Seul le versement de l'employeur dans le RPDB est retenu aux fins des calculs.

### **Régime de retraite à prestations déterminées**

Régime de retraite agréé en vertu duquel le montant des prestations reçues par le personnel ou le mode de calcul de ces prestations sont connus. Les cotisations de l'employeur ne sont généralement pas déterminées à l'avance, et dépendent des coûts reliés aux prestations de retraite promises et des cotisations versées par le personnel dans le régime.

## Heures chômées payées

### Congés annuels (vacances)

Périodes d'absence rémunérées pouvant être en partie accumulées ou remboursées et dont la durée, calculée sur une base annuelle, varie selon le niveau d'emploi et l'ancienneté chez l'employeur. Les débours relatifs aux pécules ou aux bonis de vacances ne sont pas inclus dans le coût des congés annuels.

### Congés de maladie

Journées d'absence accordées pour des raisons de santé et pour lesquelles l'employeur continue de verser à l'employé et l'employée une partie ou la totalité du salaire régulier ; il n'y a aucune perte de privilèges liés à l'emploi. Ces régimes non assurés ne protègent la personne que pour de courtes périodes d'absence.

### Congés de naissance, d'adoption et d'interruption de grossesse

Courtes périodes d'absence rémunérées à 100 % (deux jours selon la *Loi sur les normes du travail*), accordées aux parents lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant ou lors d'une interruption de grossesse à compter de la 20<sup>e</sup> semaine. Ce type de congé peut être fractionné en journées à la demande de la personne qui en bénéficie. Également, il ne peut être pris après l'expiration des 15 jours qui suivent l'arrivée de l'enfant à la résidence de son père ou de sa mère ou, le cas échéant, l'interruption de grossesse.

### Congés mobiles

Courtes périodes d'absence rémunérées dont les dates sont déterminées par l'employeur, après entente entre l'employeur et le syndicat ou entre l'employeur et l'employé ou l'employée.

### Congés sociaux

Courtes périodes d'absence rémunérées dont la durée varie selon l'événement social ou familial (mariage, décès, divorce, déménagement, etc.). Les congés pour affaires judiciaires et les libérations syndicales sont inclus dans cette catégorie.

### Horaire réduit

Semaine de travail réduite sans diminution du niveau de rémunération hebdomadaire ou annuelle. Horaire souvent connu sous le nom d'*horaire d'été*.

### Jours fériés

Courtes périodes d'absence rémunérées qui sont déterminées en vertu d'une loi ou reconnues par l'usage pour commémorer un événement civil ou religieux.

L'Institut de la statistique du Québec réalise chaque année l'*Enquête sur la rémunération globale au Québec* (ERG). L'Institut collige de l'information sur tous les emplois présents dans les entreprises ciblées dans l'échantillon, en codant ces emplois selon la Classification nationale des professions (CNP).

La publication *Résultats de l'Enquête sur la rémunération globale au Québec – Collecte 2023* offre des données sur les salaires, les heures normales de travail et les échelles salariales, selon les professions des groupes intermédiaires et de base de la CNP. Les résultats sont affichés selon 13 ventilations. Ainsi, tant le public en général que les syndicats, les employeurs et les autres acteurs du marché du travail disposent de données stratégiques pour alimenter leurs discussions quant aux conditions de rémunération.

« Une organisation  
statistique performante  
au service d'une société  
québécoise en évolution »

[statistique.quebec.ca](https://statistique.quebec.ca)